



# Assemblée générale

Distr. générale  
29 mars 2021  
Français  
Original : anglais

## Soixante-seizième session

Points 140 et 141 de la liste préliminaire\*

## Projet de budget-programme pour 2022

### Planification des programmes

## Projet de budget-programme pour 2022

### Titre IV

### Coopération internationale pour le développement

### Chapitre 14

### Environnement

#### Programme 11

#### Environnement

## Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos .....	3
A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020** .....	4
Annexe	
Exécution du programme en 2020 .....	61
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022*** .....	64
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2022 .....	94
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle .....	95
III. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes .....	102

\* A/76/50.

\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

\*\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.





---

## Avant-propos

Alors même que la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) se poursuit, l'année 2020 a démontré que notre avenir sera indubitablement marqué par des crises environnementales et qu'il importe plus que jamais de s'y préparer. Après des années de promesses qui n'ont pas été suivies d'assez d'actes, il est clair que l'humanité doit progresser dans la résolution des trois crises planétaires qui menacent notre avenir collectif : la crise climatique, la crise de la biodiversité et des milieux naturels et la crise de la pollution et des déchets. Les mesures qu'il nous faut prendre pour surmonter ces crises doivent remédier à des décennies de consommation et de production non durables qui ont conduit notre planète au bord du gouffre. Cet objectif est au cœur de la nouvelle stratégie à moyen terme du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour la période 2022-2025, adoptée à la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en février 2021.

Le PNUE s'appuiera sur cette nouvelle stratégie pour fonder son action sur les connaissances scientifiques les plus récentes, s'appuyer sur son expertise en matière de droit et de gouvernance de l'environnement et mobiliser le monde de la finance et des affaires, ainsi que la société dans son ensemble, afin de mettre en place des modes de consommation et de production plus durables, tout en tirant parti de la révolution numérique comme d'un atout stratégique qui permettra une action plus inclusive, transparente et innovante. La collaboration dans tous les domaines de gouvernance est essentielle pour résoudre les problèmes environnementaux complexes : tel est le principal message du rapport phare du PNUE intitulé *Making Peace with Nature: a Scientific Blueprint to Tackle the Climate, Biodiversity and Pollution Emergencies*. On y trouve les arguments scientifiques les plus solides à ce jour pour expliquer pourquoi et comment il faut entreprendre de toute urgence une action collective pour protéger et restaurer l'écosystème de notre planète. Et comme le rappelle le PNUE dans l'édition de 2020 de son *Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions*, la pandémie n'a guère eu d'incidence sur les émissions de gaz à effet de serre, qui, si elles se poursuivent au même rythme, entraîneront une hausse de la température de 3 °C d'ici la fin du siècle.

Face aux conséquences tragiques de la COVID-19, le PNUE s'est consacré non seulement à traiter des aspects environnementaux immédiats de la pandémie, mais aussi à sonner l'alarme quant à la nécessité de solutions à long terme permettant de créer un monde qui travaille avec la nature, et non contre elle. Soucieux de longue date de s'appuyer sur la science et les données pour mettre en place une politique efficace, le Programme continuera de concentrer ses activités sur quatre grands domaines : apporter des changements en profondeur au bénéfice de la nature et des êtres humains ; investir dans une reprise post-COVID-19 durable et juste ; aider les pays à gérer les déchets liés à la COVID-19 ; moderniser la gouvernance internationale de l'environnement.

À l'heure où s'ouvre une décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer. En tant que principale autorité mondiale de l'environnement, le PNUE continuera de promouvoir avec force et passion la santé de la planète et des êtres humains. Je me réjouis à la perspective d'œuvrer avec les États Membres et de contribuer à l'efficacité d'un système des Nations Unies agissant de concert afin que nul ne soit laissé pour compte et qu'ensemble, nous puissions construire des sociétés plus durables, plus résilientes et plus inclusives.

La Directrice exécutive  
du Programme des Nations Unies pour l'environnement  
(*Signé*) Inger **Andersen**

## A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

### Orientations générales

#### Mandats et considérations générales

- 14.1 Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) est chargé de diriger et de coordonner l'action relative aux questions environnementales qui est menée dans le système des Nations Unies. Son mandat découle des priorités arrêtées dans diverses résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 2997 (XXVII), et dans la décision 19/1 du Conseil d'administration du Programme. Cette décision contient la Déclaration de Nairobi sur le rôle et le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement, que l'Assemblée générale a approuvée, en 1997, dans l'annexe de sa résolution S-19/2 et qu'elle a ensuite réaffirmée dans ses résolutions 53/242, en 1999, et 66/288 et 67/213 en 2012. Les États Membres sont conscients de l'importance de l'environnement pour la bonne mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans le cadre de son mandat, le PNUE soutiendra les États Membres en fixant des orientations stratégiques en faveur de la viabilité environnementale tout en contribuant à l'intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Conscient de la nature intégrée des problèmes avec lesquels les pays sont aux prises (par exemple, l'inégalité des sexes, les inégalités de revenus, l'exclusion sociale et l'absence de mesures de protection de l'environnement), le PNUE jouera un rôle essentiel dans le respect des engagements et la mise en œuvre d'efforts de transformation en profondeur aux fins du développement durable.

#### Stratégie et facteurs externes pour 2022

- 14.2 Dans sa stratégie à moyen terme pour la période 2022-2025, le PNUE expose une vision qui consiste à aider les États Membres à définir et mettre en œuvre des politiques, stratégies et programmes visant à renforcer le volet environnemental du Programme 2030 tout en intégrant une perspective orientée vers l'horizon 2050 pour la durabilité planétaire. Cette stratégie repose sur la reconnaissance de l'existence de trois crises planétaires : changements climatiques, appauvrissement de la biodiversité et pollution (voir décision 5/2). Elle décrit un ensemble d'évolutions profondes qui ciblent les facteurs responsables de ces crises. Elle établit également un inventaire des mesures qui doivent être prises pour rendre durables les modes de consommation et de production, fournissant ainsi un cadre à la vision du PNUE pour une planète durable et pour la santé et le bien-être des êtres humains. L'objectif du programme pour 2022 consiste à exposer la manière dont le PNUE peut répondre aux attentes actuelles et à venir, tout en continuant à tenir les promesses faites aux États Membres en 2012 lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et dans son document final, intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288 de l'Assemblée générale). Il met en évidence toute l'importance du rôle joué par le PNUE dans l'appui aux travaux des pays en vue de renforcer leurs capacités à réaliser leurs objectifs en matière d'environnement et remplir leurs engagements souscrits au titre des accords internationaux.
- 14.3 Par cette stratégie, le PNUE place les trois crises planétaires des changements climatiques, de l'appauvrissement de la biodiversité et de la pollution au cœur de ses activités. Il s'efforcera d'y remédier par des interventions multipartites porteuses de changement ciblant leurs causes profondes et les facteurs qui en sont responsables. Les objectifs de la stratégie sont de permettre au PNUE de produire des effets plus profonds et plus étendus pouvant constituer le socle de résultats positifs socialement et économiquement, tout en réduisant les vulnérabilités à l'appui du développement durable. Le PNUE veillera à ce que la science reste au centre de tous les processus de prise de décisions, y compris sur les questions émergentes, et à ce que la primauté du droit en matière d'environnement continue d'améliorer la gouvernance environnementale mondiale, en étroite coopération avec les accords multilatéraux sur l'environnement dont il assure le secrétariat et dans

la droite ligne du Programme 2030. Le 23 février 2021, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a adopté la décision 5/2 portant approbation de la stratégie à moyen terme pour la période 2022-2025 et du programme de travail et du budget pour l'exercice biennal 2022-2023. Cette décision a pour but de réorienter l'action programmatique du PNUE, dans le cadre de son mandat actuel, afin d'optimiser son rôle essentiel d'organisation mondiale technique et normative en matière environnementale, au service des États Membres. Il lui faudra, dans le même temps, traiter de l'interrelation des crises planétaires susmentionnées, redoubler d'efforts pour atteindre rapidement des résultats dans les principaux domaines thématiques et rendre possibles les transformations nécessaires pour assurer à l'humanité un avenir durable. La réorientation interne des activités du PNUE doit permettre à ce dernier de s'attaquer aux trois crises planétaires grâce à trois sous-programmes thématiques (action climatique, action en faveur de la nature et mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution), appuyés par deux sous-programmes de base (interface science-politique et gouvernance environnementale) et deux sous-programmes d'appui (transformations financières et économiques et transformations numériques). L'objectif des sous-programmes de base est de faciliter l'obtention rapide de résultats dans les domaines thématiques clés, en cohérence étroite avec les accords multilatéraux sur l'environnement et dans le respect des orientations fixées par le Programme 2030. L'objectif des sous-programmes d'appui est d'accélérer les interventions systémiques pour faire évoluer les systèmes économiques mondiaux vers des modes plus durables, tout en mettant à profit les potentialités des technologies numériques. L'actuel sous-programme 2, Résilience face aux catastrophes et aux conflits, ne constituera plus un sous-programme à part entière : ses activités seront intégrées dans les autres sous-programmes. Le rapport sur l'exécution de ce sous-programme en 2020 est présenté dans l'annexe à la partie A. La structure actualisée du PNUE est prise en compte en conséquence dans le projet de plan-programme pour 2022. Plus précisément, les changements apportés sont les suivants :

- a) **Sous-programme 1** : changement de nom du sous-programme « Changements climatiques », qui s'intitule désormais « Action climatique » ;
- b) **Sous-programme 2** : abandon de l'actuel sous-programme « Résilience face aux catastrophes et aux conflits » en tant que sous-programme à part entière et intégration de ses activités dans les autres sous-programmes ; création en son lieu et place d'un nouveau sous-programme 2, « Transformations numériques », qui jouera le rôle de sous-programme d'appui dans le cadre des mandats en vigueur du PNUE ;
- c) **Sous-programme 3** : changement de nom du sous-programme « Écosystèmes sains et productifs », qui s'intitule désormais « Action en faveur de la nature » ;
- d) **Sous-programme 4** : pas de changement ;
- e) **Sous-programme 5** : changement de nom du sous-programme « Produits chimiques, déchets et qualité de l'air », qui s'intitule désormais « Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution » ;
- f) **Sous-programme 6** : changement de nom du sous-programme « Utilisation efficace des ressources », qui s'intitule désormais « Finances et transformations économiques » ;
- g) **Sous-programme 7** : changement de nom du sous-programme « Surveillance de l'environnement », qui s'intitule désormais « Interface science-politique ».

14.4 Le PNUE a tenu compte, pour l'établissement des produits et activités prévus pour 2022, des défis liés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) que les États Membres doivent affronter ou risquent de devoir affronter. Les produits et activités prévus comprennent la facilitation de l'accès au financement, à la technologie et aux solutions novatrices pour aider les pays à construire des économies et des technologies plus résilientes et solidaires dans le monde post-COVID-19, en particulier grâce aux mesures ci-après : utilisation de stratégies relatives au climat prenant par exemple la forme de mesures de relance budgétaire, comme modèle à suivre pour le relèvement post-COVID-19 ; réduction de la fracture numérique ; meilleure appréhension des liens existant entre biodiversité et santé afin de renforcer la prise de décision fondée sur la science ; prestation de

conseils pratiques personnalisés aux États Membres, aux secrétariats des accords multilatéraux relatifs à l'environnement et aux partenaires opérationnels ; amélioration des systèmes de gestion des déchets ; élaboration de recommandations en vue de reconstruire en mieux. On trouvera des exemples de produits et d'activités prévus dans la partie relative aux sous-programmes 1, 2, 3, 4, 5 et 6. Le concours apporté pour aider les États Membres à faire face aux problèmes relatifs à la COVID-19 devrait contribuer à l'obtention des résultats escomptés pour 2022, comme décrit dans les sous-programmes 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

- 14.5 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, sous-régional, national et local, le PNUE continuera à rehausser le niveau des ambitions et à promouvoir le leadership en s'appuyant sur la sensibilisation et sur une approche prescriptive et normative. Il aidera les États Membres par des partenariats stratégiques porteurs de transformations qui apportent des solutions durables, intégrant la santé, l'éducation, la réduction de la pauvreté et le bien-être économique et social. Son partenariat avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement restera essentiel pour garantir des synergies plus fortes et renforcer l'effet des travaux des différentes parties. Il encouragera les parties prenantes non gouvernementales, notamment le secteur privé et la communauté financière, à accroître les investissements dans les énergies renouvelables et à améliorer la durabilité environnementale. L'action menée dans le cadre de ces partenariats vise à assurer une mise en œuvre plus approfondie des diverses mesures et à obtenir un effet plus large en faveur du développement durable, tout en renforçant la capacité des pays à répondre rapidement aux impacts environnementaux des catastrophes et des conflits.
- 14.6 Dans le domaine de la coordination et des relations interinstitutions, c'est au PNUE que revient la tâche globale de mener et de coordonner l'action environnementale dans le système des Nations Unies. Par l'intermédiaire du Groupe de la gestion de l'environnement, le PNUE donnera une impulsion à l'action internationale afin de renforcer la cohérence des stratégies de viabilité environnementale et de donner plus de visibilité aux initiatives de partenariat. Il profitera de l'occasion offerte par la réforme du système de développement des Nations Unies pour donner à ce dernier les moyens de faire face aux crises environnementales mondiales. Il tirera également parti de cette occasion pour renforcer son rôle de guide, rehausser le niveau de ses ambitions et accélérer et transposer plus largement les progrès accomplis en vue de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable lancée par le Secrétaire général. Le PNUE continuera de veiller à ce que son travail soit bien pris en compte par la nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies et dans le système des coordinateurs résidents redynamisé, grâce à une collaboration active avec le Bureau de la coordination des activités de développement, et de faire fructifier son travail et son expertise à l'échelle des pays, des sous-régions et des régions. Il veillera à ce que les priorités fixées par les accords multilatéraux relatifs à l'environnement soient prises en compte par ces mécanismes de sorte que le système des Nations Unies apporte des solutions coordonnées aux problèmes environnementaux.
- 14.7 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
- a) Le développement continu de partenariats et réseaux efficaces propres à continuer d'orienter les politiques environnementales des pays et des principaux agents de réalisation, compte tenu des données scientifiques disponibles ;
  - b) La capacité de transposer aux niveaux régional, sous-régional et mondial les démarches déployées aux niveaux local et national, l'objectif étant de garantir un impact systémique ;
  - c) La disponibilité ininterrompue des ressources extrabudgétaires, qui doivent permettre aux pays d'évoluer vers le développement durable.
- 14.8 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

- 14.9 Le PNUE prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Le PNUE s'emploiera à mettre en œuvre en tous points la résolution 4/17 de l'Assemblée pour l'environnement sur la promotion de l'égalité des sexes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles dans la gouvernance de l'environnement. Le PNUE soutiendra pleinement les États Membres pour les aider à réaliser l'objectif de développement durable n° 5 pour ce qui concerne l'environnement, appelant à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de la prise de décisions environnementales, et y accèdent sur un pied d'égalité. Le PNUE continuera de traiter concrètement des aspects liés au genre et aux droits humains et des questions de non-discrimination dans la conception des programmes et des projets pour garantir que les perspectives d'égalité des genres et de droits humains soient comme de juste pleinement intégrées dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats.
- 14.10 Pour contribuer à ce que les locaux et installations de son siège, à Nairobi, soient sûrs et adaptés aux besoins, le PNUE aide l'Office des Nations Unies à Nairobi à mettre en œuvre de la stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. Outre les principes de programmation consistant à adopter une approche basée sur les droits de l'homme et à ne laisser personne de côté, le PNUE accorde une attention croissante à la situation des personnes handicapées, par exemple en tenant compte de leurs besoins et de leurs préoccupations dans la conception et la mise en œuvre de ses programmes et projets et en adaptant ses projets à la situation et aux besoins des communautés locales. La prise en compte des préoccupations et des besoins des personnes handicapées est particulièrement pertinente lorsqu'il s'agit d'appuyer les systèmes d'alerte avancée relatifs aux changements climatiques ou les projets portant sur des catastrophes environnementales et des conflits. Le PNUE continuera à renforcer la promotion et la protection des droits humains des personnes handicapées en s'appuyant sur sa procédure d'examen et d'atténuation des risques.

## **Exécution du programme en 2020**

### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

- 14.11 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le PNUE, qui a dû s'orienter vers des formes alternatives de consultations, de processus décisionnels et d'activités de renforcement des capacités, en s'appuyant sur diverses approches innovantes. Il a notamment organisé des réunions virtuelles, accompagnées de présentations préenregistrées ou de sessions préparatoires en ligne. Bon nombre des réunions et conférences prévues ont pu être tenues comme prévu, dont la septième réunion annuelle du Sous-Comité du Comité des représentants permanents et la session de découverte organisée en mai 2020 à l'intention des États Membres au sujet de la stratégie à moyen terme du PNUE pour la période 2022-2025. Toutefois, pour des raisons logistiques telles que l'interprétation en direct en six langues, l'accréditation et l'examen des projets de décisions et de résolutions, de nombreuses réunions intergouvernementales et conférences des parties ont été reportées en attendant que des réunions en présentiel puissent être organisées. Ainsi de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, portant sur le thème « Renforcer les mesures en faveur de la nature pour réaliser les objectifs de développement durable » et devant se tenir en deux parties : la première a eu lieu en février 2021, ce qui a permis à un nombre restreint de représentantes et représentants et de fonctionnaires de se concentrer sur les décisions administratives, budgétaires et procédurales au Siège de l'Organisation des Nations Unies, tandis que d'autres y ont participé virtuellement. La seconde session de reprise, prévue pour février 2022, sera consacrée à des discussions de fond plus poussées nécessitant des négociations en personne. Le changement d'approche ainsi que le report et l'annulation de produits et d'activités prévus ont également eu des conséquences sur les résultats escomptés pour 2020, comme indiqué dans la partie relative à l'exécution des sous-programmes 1, 4, 5 et 6.
- 14.12 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certains produits et activités, qui concourent aux objectifs des sous-programmes. En raison des restrictions de voyage et d'un besoin croissant d'ateliers de renforcement des capacités,

de formation et de conseils pratiques, le PNUE a dû modifier son approche en matière d'appui sur le terrain. De nouvelles activités ont donc été mises en place, notamment la fourniture d'un appui aux États Membres, aux fonctionnaires et aux autres utilisateurs finals, comprenant des conseils, publications, activités de sensibilisation et de communication et d'autres produits et services couvrant les divers aspects de la pandémie de COVID-19. En outre, le PNUE met en œuvre une stratégie articulée de riposte à la COVID-19 et a mobilisé diverses parties prenantes pour l'élaboration d'un document d'orientation pour le relèvement postpandémie. Dans le cadre de ce plan de lutte, il examine notamment les possibilités de promotion de la gouvernance environnementale mondiale. Les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué dans la partie relative à l'exécution du programme au titre des sous-programmes 3, 4, 5 et 6.

- 14.13 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, le PNUE tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Entre autres enseignements tirés de l'expérience et des pratiques optimales, on peut citer la volonté de s'inscrire dans le prolongement des rencontres virtuelles organisées avec des partenaires restés dans leur pays et des représentantes et représentants d'États Membres qui n'ont pas de représentation diplomatique à Nairobi, dans l'optique de renforcer l'efficacité, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'élargir la collaboration. Le PNUE et les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement ont examiné les conséquences juridiques, logistiques et environnementales de la modernisation des méthodes de gouvernance de l'environnement et du multilatéralisme, de manière à conserver les principes et pratiques les plus importants des réunions intergouvernementales. Ces aspects sont précisés dans le sous-programme 4.

### **Textes des organes délibérants définissant les mandats**

- 14.14 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

<a href="#">2997 (XXVII)</a>	Dispositions institutionnelles et financières concernant la coopération internationale dans le domaine de l'environnement	<a href="#">67/251</a>	Changement de nom du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement
<a href="#">47/190</a>	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement	<a href="#">68/99</a>	Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl <sup>a</sup>
<a href="#">S-19/2</a>	Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21		
<a href="#">53/242</a>	Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains	<a href="#">68/215</a>	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa première session universelle et l'application des dispositions de la section IV.C du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulée « Le pilier "Environnement" dans le contexte du développement durable »
<a href="#">65/2</a>	Document final de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement		
<a href="#">66/288</a>	L'avenir que nous voulons		
<a href="#">67/213</a>	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa douzième session extraordinaire et l'application des dispositions de la section IV.C du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulée « Le pilier "Environnement" dans le contexte du développement durable »	<a href="#">70/1</a> <a href="#">71/243</a>	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030  Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/213	Mesures de coopération pour évaluer et faire mieux connaître les effets sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer
72/310	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international	74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
72/311	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	74/222	Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement
73/238	Le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale	74/229	Science, technologie et innovation au service du développement durable
73/254	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés	74/230 75/151	Culture et développement durable Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
74/52	Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements <sup>a</sup>	75/215	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
74/81	Effets des rayonnements ionisants		
74/115	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement <sup>a</sup>	75/216 75/218	Réduction des risques de catastrophe <sup>a</sup> Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
74/118	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies <sup>a</sup>		
74/121	Politiques et programmes mobilisant les jeunes	75/222	Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière
74/208	Marée noire sur les côtes libanaises <sup>a</sup>		

*Décisions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement*

SS.XI/2	Aide apportée à Haïti par le Programme des Nations Unies pour l'environnement : renforcement de la réponse environnementale en Haïti <sup>a</sup>	24/11	Intensification de l'éducation en matière d'environnement en vue de parvenir à un développement durable
19/1	Déclaration de Nairobi sur le rôle et le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement	26/15	Renforcement de la coopération internationale concernant les aspects environnementaux des interventions d'urgence et de la préparation aux urgences <sup>a</sup>
23/7	Renforcement de l'intervention en cas d'éco-urgence et mise en place de systèmes de prévention, de planification préalable et d'atténuation des catastrophes, ainsi que de systèmes d'alerte rapide au lendemain de la catastrophe provoquée par le raz-de-marée dans l'océan Indien <sup>a</sup>	27/2 27/11	Mise en œuvre du paragraphe 88 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable État de l'environnement et contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la recherche de solutions aux grands problèmes d'environnement
23/11	L'égalité entre les hommes et les femmes et l'environnement (par. 10)		

*Résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement*

1/1	Document final ministériel de la première session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement	2/18	Relations entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les accords multilatéraux sur l'environnement dont il assure le secrétariat
1/4	Interface science-politique	2/19	Examen à mi-parcours du quatrième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo IV)
1/8	Adaptation reposant sur les écosystèmes		
1/10	Diversité de visions, d'approches, de modèles et d'outils pour assurer la viabilité de l'environnement dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté	2/20	Projet de stratégie à moyen terme pour la période 2018-2021 et projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2018-2019
1/11	Coordination au sein du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement, y compris le Groupe de la gestion de l'environnement	2/22	Examen du cycle des sessions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement
1/12	Relation entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les accords multilatéraux sur l'environnement	2/24	Lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, et promotion d'un pastoralisme et de pâturages durables
1/13	Application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement	2/25	Application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
1/16	Gestion des Fonds d'affectation spéciale et des contributions à des fins déterminées		
1/17	Amendements à l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial	3/1	Réduction et maîtrise de la pollution dans les zones touchées par des conflits armés ou le terrorisme <sup>a</sup>
2/1	Amendements au règlement intérieur		
2/2	Rôle et fonctions des forums régionaux des ministres de l'environnement et des autorités environnementales	3/2	Atténuation de la pollution par la prise en compte de la biodiversité dans les secteurs clefs
2/3	Investir dans les capacités humaines au service du développement durable par le biais de l'éducation et de la formation en matière d'environnement	3/3	Contributions de l'Assemblée pour l'environnement au Forum politique de haut niveau pour le développement durable
2/4	Rôle, fonctions et modalités de la mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'environnement des Orientations de SAMOA comme moyen de favoriser la réalisation des objectifs de développement durable	3/4	Environnement et santé
2/5	Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	3/5	Investir dans des solutions environnementales novatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable
2/6	Promouvoir l'Accord de Paris	3/6	Gestion de la pollution des sols pour parvenir à un développement durable
2/13	Gestion durable du capital naturel aux fins du développement durable et de l'élimination de la pauvreté	3/8	Prévention et réduction de la pollution atmosphérique pour améliorer la qualité de l'air à l'échelle mondiale
2/15	Protection de l'environnement dans les régions touchées par des conflits armés	3/9	Élimination de l'exposition aux peintures au plomb et promotion de la gestion écologiquement rationnelle des déchets de batteries au plomb
2/16	Intégration de la biodiversité pour le bien-être	3/10	Lutter contre la pollution des eaux afin de protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau
2/17	Renforcement de l'action du Programme des Nations Unies pour l'environnement en vue d'améliorer la coopération, la collaboration et les synergies entre les conventions relatives à la diversité biologique	3/11	Mise en œuvre des alinéas a) à h) du paragraphe 88 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons »

## Chapitre 14 Environnement

4/1	Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2020-2021	4/20	Cinquième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo V) : Au service de la population et de la planète
4/3	Mobilité durable		
4/6	Déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin	4/21	Plan de mise en œuvre « Vers une planète sans pollution »
4/14	Gestion durable de l'azote		
4/17	Promotion de l'égalité des sexes, des droits de la personne et de l'autonomisation des femmes et des filles dans la gouvernance environnementale	4/22	Mise en œuvre et suivi des résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
4/18	Liens entre la pauvreté et l'environnement	4/23	Suivi de l'environnement mondial : renforcement de l'interface science-politique du Programme des Nations Unies pour l'environnement et approbation du Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial
4/19	Gouvernance des ressources minérales		

<sup>a</sup> Textes portant autorisation du sous-programme 2, Résilience face aux catastrophes et aux conflits, dont il est proposé d'intégrer les produits dans les différents sous-programmes, comme indiqué au paragraphe 14.3 ci-dessus.

## Produits

14.15 On trouvera dans le tableau 14.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 14.1

### Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
1. Séances de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	–	–	1	1
2. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
3. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
4. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets) <sup>a</sup>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
5. Projets visant à évaluer les risques environnementaux découlant de catastrophes et de conflits <sup>a</sup>	1	1	2	1
6. Projets relatifs aux cadres institutionnels et juridiques qui permettent aux pays de mieux se préparer, aux niveaux national et local, à atténuer les risques environnementaux découlant de catastrophes ou de conflits <sup>a</sup>	1	1	2	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
7. Publications sur la réduction des risques de catastrophes, les évaluations de l'état de préparation et les plans d'action <sup>a</sup>	2	2	2	2
8. Stratégie à moyen terme du PNUE pour la période 2022-2025	–	–	1	–
9. Rapport annuel du PNUE	1	1	1	1

---

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

---

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : conseils fournis aux parties prenantes humanitaires et militaires sur la réduction de l’empreinte écologique<sup>a</sup>.

**D. Activités de communication**

**Programmes d’information, manifestations spéciales et supports d’information** : conseils d’experts fournis aux États Membres et aux partenaires internationaux qui en font la demande au sujet du suivi et de la mise en œuvre de stratégies visant à renforcer la réduction des risques environnementaux, les interventions en cas d’urgence environnementale et la restauration de l’environnement et à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable<sup>a</sup>.

---

<sup>a</sup> Produits du sous-programme 2, Résilience face aux catastrophes et aux conflits, qu’il est proposé d’intégrer aux autres sous-programmes, comme indiqué au paragraphe 14.3 ci-dessus.

**Activités d’évaluation**

14.16 Les évaluations et auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l’établissement du plan-programme pour 2022 :

- a) Rapport de synthèse de l’évaluation biennale 2018-2019, qui donne un aperçu général des résultats obtenus et met en évidence les principaux enseignements tirés des 60 évaluations réalisées au cours de l’exercice biennal ;
- b) Vingt et une évaluations de projets menés à bien, qui portaient notamment sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l’efficacité énergétique, les écosystèmes et la biodiversité, la biosécurité, la gestion des produits chimiques, la réduction des effets des changements climatiques, le renforcement des capacités et l’assistance technique, et le droit international de l’environnement, ainsi qu’une évaluation de l’Accord de coopération stratégique relatif au programme thématique de l’Union européenne pour l’environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l’énergie ;
- c) Évaluation du sous-programme 7, Interface science-politique.

14.17 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations et auto-évaluations susmentionnées au moment de l’établissement du projet de plan-programme pour 2022. Pour donner suite aux recommandations formulées dans ces évaluations et auto-évaluations et aux principales conclusions de l’évaluation du PNUE par le Bureau des services de contrôle interne en 2019, le PNUE s’est engagé dans un processus de transformation visant à améliorer son efficacité opérationnelle, à renforcer son impact et la qualité de ses résultats et à mieux soutenir les États Membres. Dans le cadre de ce processus stratégique déployé à l’échelle du programme, le PNUE continuera de renforcer la responsabilité collective à tous les niveaux pour améliorer l’exécution de son programme de travail. Le PNUE prévoit également de mieux conformer ses produits aux objectifs de développement durable et de renforcer son efficacité dans le suivi des réformes du Secrétaire général et de la prise en compte des questions de genre.

14.18 Il est prévu de procéder aux évaluations et auto-évaluations ci-après en 2022 :

- a) Vingt évaluations de projets menés à bien sur l’action climatique, l’action en faveur de la nature, les mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution, l’interface science-politique, la gouvernance de l’environnement et l’économie verte dans le contexte du développement durable et de l’élimination de la pauvreté ;
- b) Évaluation du sous-programme 1, Action climatique.

## Programme de travail

### Sous-programme 1 Action climatique

#### Objectif

- 14.19 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faciliter la transition des pays vers un développement économique peu polluant et de renforcer leurs capacités d'adaptation et de résilience face aux changements climatiques.

#### Stratégie

- 14.20 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme aidera les pays à élaborer des politiques et des normes leur permettant de transformer leurs marchés, de promouvoir les investissements dans les énergies propres et d'améliorer le taux d'efficacité énergétique au niveau mondial, ce qui aidera les États Membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7. Il est également prévu que le sous-programme continue à aider les pays à mettre en œuvre des politiques tenant compte des questions de genre qui aboutissent à une réduction des émissions de carbone ainsi qu'à des retombées sociales et environnementales qui soient quantifiables, notamment grâce à la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, ce qui aide les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n° 5 et 15. Le sous-programme continuera également à renforcer la capacité technique des pays à intégrer la gestion écosystémique dans leurs plans nationaux d'adaptation, à mettre en place des dispositifs institutionnels pour coordonner ces plans et à accéder à des moyens de financer l'adaptation aux changements climatiques pour les mettre en œuvre, ce qui permettra aux États Membres de progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n° 13 et 15. En outre, le sous-programme continuera de collaborer avec le secteur privé dans le cadre de partenariats constructifs et axés sur les résultats qui permettent de tirer parti du financement de l'action climatique et d'accroître les ambitions et les effets de l'action climatique à l'échelle mondiale, ce qui aidera les États Membres à progresser dans la réalisation des cibles associées aux objectifs de développement durable n° 13 et 17.
- 14.21 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en promouvant l'application de stratégies relatives au climat, sous la forme par exemple de mesures de relance budgétaire, comme axe central du relèvement après la COVID-19, et en fournissant des éléments probants et une assistance technique à cette fin.
- 14.22 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- Les pays réduiront leurs émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants en diminuant l'intensité énergétique et la demande en énergie dans des secteurs tels que l'éclairage, les appareils, le matériel, les bâtiments et les transports ;
  - Les pays seront mieux à même de tirer parti des possibilités d'investissement qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, avec des garanties sociales et environnementales adéquates ;
  - Les pays seront mieux à même d'institutionnaliser et de mettre en œuvre leurs plans nationaux d'adaptation et d'en suivre l'application ;
  - Les États Membres recourront à des modèles innovants permettant d'améliorer le financement d'investissements durables et de diffuser des technologies à faible taux d'émission et à faible intensité de carbone qui contribueront à réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre, à promouvoir l'accès à l'énergie et à renforcer les usages productifs de l'énergie.

- 14.23 Comme expliqué plus précisément pour le résultat 3 ci-après, l'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat une augmentation des investissements peu polluants, les pays faisant des stratégies relatives au climat l'axe central du relèvement après la COVID-19.

### **Exécution du programme en 2020**

- 14.24 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

#### **Augmentation des investissements dans les énergies propres**

- 14.25 Les énergies propres sont essentielles pour limiter le réchauffement de la planète à un niveau bien inférieur à 2 °C et pour poursuivre les efforts visant à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Par l'intermédiaire du Fonds d'aide à l'accès aux capitaux de démarrage, le sous-programme a cofinancé des projets relatifs aux énergies propres visant à accroître la disponibilité des investissements pour les projets à faible émission en phase de démarrage.
- 14.26 Le sous-programme a également aidé des pays et des régions à adopter des produits propres et économes en énergie dans le cadre de projets et de partenariats comme l'initiative « Unis pour l'efficacité ». En outre, le sous-programme a produit des publications, comme le rapport *Global Trends in Renewable Energy Investment*, afin de fournir des éclairages, des conseils et des recommandations visant à accroître les investissements dans les énergies renouvelables.

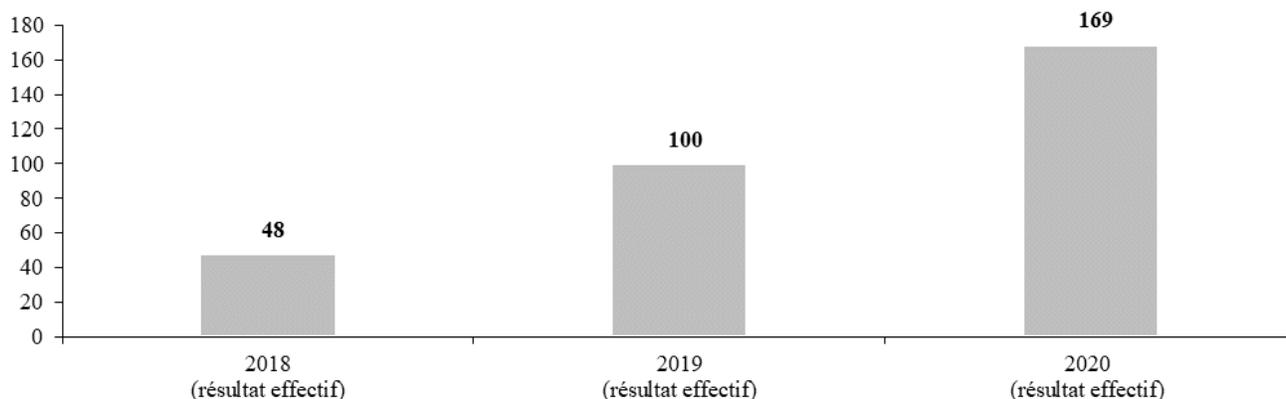
#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 14.27 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que 169 millions de dollars ont été investis dans les énergies propres, ce qui représente une augmentation de 69 % par rapport à 2019. Cette progression a été rendue possible par des partenariats avec l'initiative Unis pour l'efficacité et le Fonds d'aide à l'accès aux capitaux de démarrage (voir la figure 14.I).

Figure 14.I

### **Mesure des résultats : investissements dans l'énergie durable facilités par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et ses partenariats (résultat cumulé)**

(En millions de dollars des États-Unis)



#### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

- 14.28 En raison des conséquences de la COVID-19 au cours de l'année 2020, le sous-programme a reporté au-delà de 2020 un cinquième environ des activités prévues dans le cadre du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la

dégradation des forêts dans les pays en développement. Cela a entravé les progrès des pays concernés par le programme dans la réalisation de l'objectif 13.

- 14.29 Dans le même temps cependant, pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie de COVID-19, on a retenu de nouvelles activités et modifié d'autres activités, les activités nouvelles comme les activités modifiées concourant aux objectifs du sous-programme ; il s'agit : a) de plaider en faveur d'un relèvement après la COVID-19 axé sur la durabilité, moyennant la réorientation des mesures de relance budgétaire en faveur de stratégies relatives au climat, comme les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation ; b) de mettre à profit les efforts visant « reconstruire en mieux » pour aider les pays à adopter des solutions permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre ; c) d'inclure des sections consacrées aux répercussions de la COVID-19 dans les rapports phares du PNUE, tels que le *Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions* et le *Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation (Adaptation Gap Report 2020)*. Le *Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions* propose une analyse de la réduction des émissions due à la diminution de l'activité économique, tandis que le *Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation* présente diverses options de relèvement durable qui vont dans le sens de l'adaptation aux changements climatiques dans le monde de l'après-COVID-19.

### Résultats escomptés pour 2022

- 14.30 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### Résultat 1 : une action plus ambitieuse en faveur du climat<sup>1</sup>

##### Exécution du programme en 2020

- 14.31 Le sous-programme a aidé des pays et des régions à formuler et à appliquer des stratégies relatives au climat dans le cadre de ses initiatives, telles que la Coalition pour le climat et la qualité de l'air en vue de réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie et le Centre-Réseau des technologies climatiques. En outre, trois rapports phares qui font le lien entre climatologie et politiques et comprennent des recommandations à l'intention des pays sur les domaines dans lesquels les ambitions climatiques pourraient être revues à la hausse ont été produits.
- 14.32 Le travail susmentionné a aidé 48 pays à adopter ou appliquer des plans de développement à faible émission, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 40 pays, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2020.

##### Projet de plan-programme pour 2022

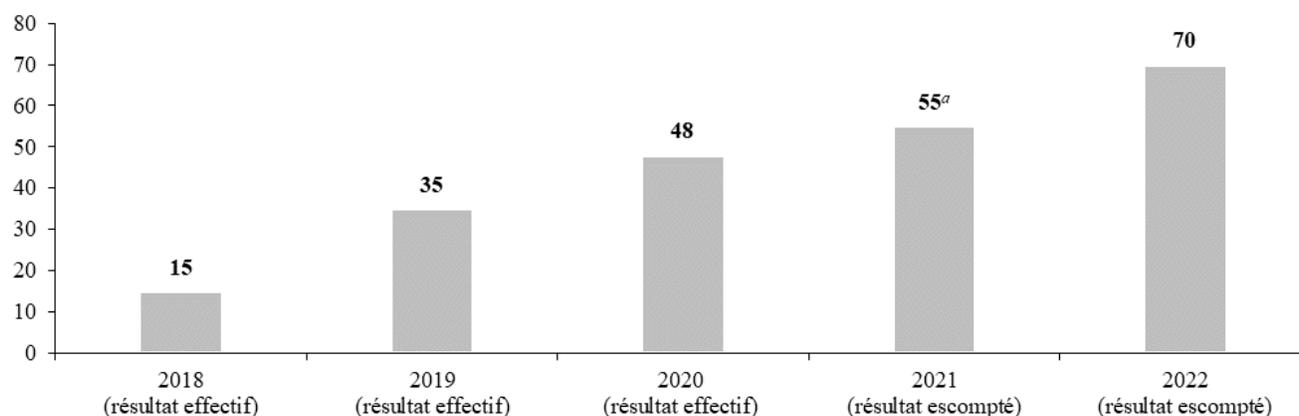
- 14.33 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on aidera les pays à établir des plans de développement liés au climat ambitieux et guidés par la science, et on les invitera à participer davantage au cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui de l'Accord de Paris. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.II).

---

<sup>1</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect.14)].

Figure 14.II

**Mesure des résultats : nombre de pays ayant adopté ou appliqué un plan de développement à faible taux d'émission (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### **Résultat 2 : mobilité électrique : revoir les ambitions à la hausse en lançant un programme mondial de mobilité électrique<sup>2</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

- 14.34 Le programme mondial de mobilité électrique a été lancé dans le cadre du sous-programme pour aider les pays opérant une transition vers une mobilité à faible émission. Dans ce cadre, des projets ont été élaborés au niveau des pays afin de favoriser la mise en place de cadres et de programmes de mobilité électrique. En outre, des projets ont été menés et une assistance technique a été fournie à des pays et à des villes de la région d'Amérique latine et des Caraïbes dans le cadre de l'initiative Movilidad Eléctrica en América Latina (initiative MOVE) afin de promouvoir l'adoption d'une mobilité durable.
- 14.35 Le travail susmentionné a aidé deux pays à mettre en place des programmes visant à introduire des bus qui n'émettent pas de suie, avec le soutien du programme mondial de mobilité électrique, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, dont il est question dans le budget-programme de 2021.

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

- 14.36 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera à travailler sur les programmes nationaux et on élargira la portée des plans et stratégies nationaux de transition vers la mobilité électrique. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 14.2).

<sup>2</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Tableau 14.2  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Cinq pays passent au diesel à faible teneur en soufre et adoptent des normes d'émission pour les véhicules	Lancement du programme mondial de mobilité électrique et engagement de 29 pays à développer des projets nationaux ou municipaux de mobilité électrique	Deux pays mettent en place des programmes visant à introduire des bus qui n'émettent pas de suie, avec le soutien du programme mondial de mobilité électrique	Quatre pays mettent en place des mesures d'incitation fiscale en faveur des véhicules électriques, avec le soutien du programme mondial de mobilité électrique	Quatre autres pays élaborent des politiques fiscales favorisant les véhicules électriques, avec le soutien des pôles régionaux du programme mondial de mobilité électrique

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : axer le relèvement après la COVID-19 sur des stratégies relatives au climat permettant d'améliorer les investissements peu polluants**

**Projet de plan-programme pour 2022**

14.37 Pour soutenir les efforts de relèvement après la COVID-19, les pays prennent des mesures budgétaires destinées à favoriser la relance. Jusqu'à présent, on estime qu'une grande partie des fonds débloqués dans ce cadre a systématiquement servi à financer des processus entraînant des augmentations d'émissions et à forte intensité de carbone, ce qui n'est pas compatible avec la voie à suivre pour maintenir l'élévation de la température en dessous de 2 °C, comme décrit dans le Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions et le Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation. Les pays ont donc demandé un appui qui leur permettrait d'aligner leurs efforts de relèvement sur les stratégies relatives au climat et de tirer parti des options à faible émission et à faible intensité de carbone. Dans le cadre du sous-programme, on a aidé les pays à recenser et à étudier ces options dans le cadre de l'action qu'ils mènent pour organiser leur relèvement post-COVID-19.

*Enseignements tirés et changements prévus*

14.38 L'enseignement tiré est le suivant : les États Membres ont été très demandeurs d'un appui dans le domaine de l'investissement pour le climat dans le contexte de la relance budgétaire liée à la COVID-19. En particulier, l'alignement des mesures de relance budgétaire sur les stratégies relatives au climat est l'occasion de permettre aux pays de concrétiser leurs engagements climatiques, comme les contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on soutiendra les activités visant à sensibiliser à la façon dont les stratégies relatives au climat offrent des options de relèvement durable après la COVID-19. En outre, on aidera les pays à élaborer des projets permettant d'orienter les mesures de relance budgétaire COVID-19 vers des investissements pour le climat.

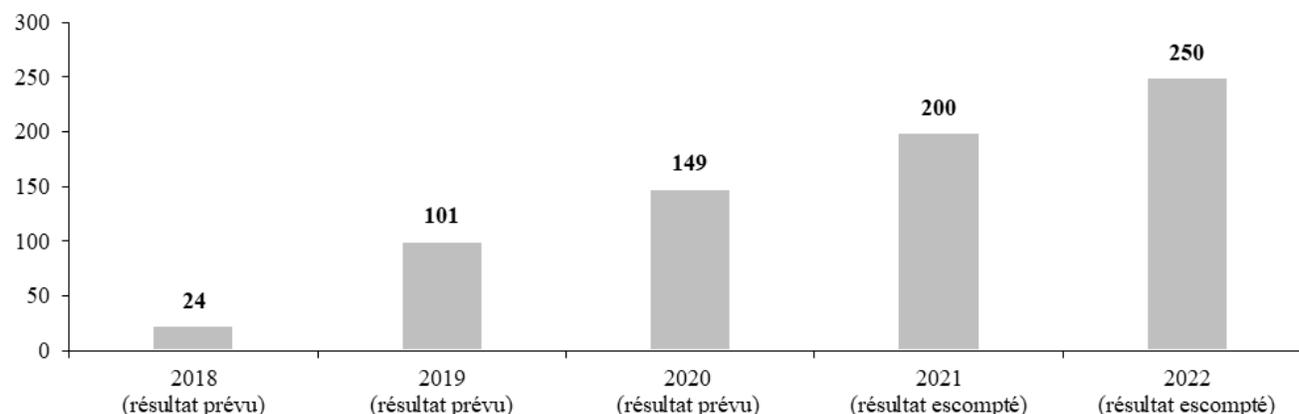
*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

14.39 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'investissement de 250 milliards de dollars dans des indicateurs relatifs au financement de l'action climatique. Avec le soutien du PNUE, des pays et des institutions devraient consacrer 50 milliards de dollars supplémentaires au financement de l'action climatique dans le cadre d'investissements dans les énergies propres et l'efficacité énergétique d'ici 2022 (voir fig. 14.III).

Figure 14.III

**Mesure des résultats : montant des actifs financiers investis au titre du mandat de réduction des émissions (résultat cumulé)**

(En milliards de dollars des États-Unis)



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

14.40 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

69/225	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables	74/219	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
73/230	Stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño	74/225	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

*Décision du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement*

27/10	Centre et Réseau des technologies climatiques
-------	---

**Produits**

14.41 On trouvera dans le tableau 14.3 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 14.3

**Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
1. Projets relatifs aux technologies d'atténuation et d'adaptation, par l'intermédiaire du Centre-Réseau des technologies climatiques	3	3	3	3

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
2. Publications sur l'énergie renouvelable, le rendement énergétique et le secteur de l'énergie	3	3	3	3
3. Publications (évaluations et outils) sur l'adaptation et la résilience	3	3	3	3
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : conseils d'experts fournis à une vingtaine de pays sur les questions climatiques, notamment la coopération Sud-Sud, l'adaptation écosystémique, le financement climatique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les forceurs climatiques à courte durée de vie, le développement peu polluant, l'énergie renouvelable et le rendement énergétique, et le Cadre de Varsovie pour l'initiative REDD-plus.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : conférences de presse, manifestations parallèles, contenu publié sur les médias sociaux et activités de sensibilisation et de communication menées par les ambassadeurs de bonne volonté sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets et sur les avantages de la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts, qui ont permis de toucher une audience de plus d'un million de personnes.				

## Sous-programme 2 Transformations numériques

### Objectif

- 14.42 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser l'utilisation des données et de l'analytique concernant les questions environnementales pour permettre aux États Membres et au secteur privé d'opter pour des politiques, des décisions, des mesures et des investissements plus efficaces en vue d'atteindre les cibles des objectifs de développement durable liées au climat, à la nature et à la pollution, ainsi que les cibles fixées dans les accords multilatéraux relatifs à l'environnement pertinents.

### Stratégie

- 14.43 Pour contribuer à l'objectif, on s'efforcera, dans le cadre du sous-programme, de soutenir et d'amplifier le changement environnemental grâce à une architecture de données et un écosystème numérique pour la planète efficacement gouvernés et inclusifs. Au titre de son rôle d'appui, le sous-programme mettra à profit les transformations numériques pour numériser les connaissances scientifiques et démocratiser la disponibilité de ces dernières à l'échelle des trois sous-programmes thématiques du PNUE. Les outils numériques seront utilisés de manière stratégique pour favoriser, accélérer et amplifier l'impact de l'action menée, ainsi que pour rendre plus transparentes les connaissances sur l'état de la planète, conformément au Plan d'action de coopération numérique du Secrétaire général (A/74/821), à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout et au Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies (CEB/2020/1/Add.1). Des partenariats seront noués avec les acteurs des secteurs public et privé pour exploiter les données, les technologies numériques et la durabilité informatique et ainsi aider les États Membres à amplifier et accélérer des transformations structurelles plus profondes tendant à orienter les marchés, les chaînes de valeur, les comportements des consommateurs et la prise de décision de façon à obtenir des résultats en matière de durabilité environnementale. En s'appuyant sur les normes et les cadres de gouvernance numériques, on exploitera des ensembles de données intégrés et des analyses pour produire en temps réel des informations concrètes et prédictives, qui contribueront à un suivi automatique des progrès réalisés aux niveaux mondial, national et local en vue d'atteindre les principales cibles fixées au titre des

objectifs de développement durable concernant le climat, la biodiversité et la pollution et des objectifs des cadres internationaux pertinents, dont les accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Dans le cadre du sous-programme, on travaillera également avec les principales parties prenantes afin d'améliorer l'aptitude à se servir des outils numériques et d'utiliser les plateformes numériques pour permettre une plus grande participation du public à la prise de décision, à l'innovation ouverte et aux sciences participatives. Les activités prévues aideront les États Membres à progresser dans la réalisation des cibles relevant des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 9, 16 et 17.

- 14.44 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en proposant à ceux qui en font la demande un appui à l'établissement de normes, le but étant de trouver des moyens de réduire la fracture numérique grâce à l'utilisation de technologies de l'information et des communications acquises dans le respect des normes de durabilité.
- 14.45 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Les États Membres seront mieux à même de surveiller la situation environnementale mondiale grâce à l'adoption d'une architecture de données mondiale, d'un cadre de gouvernance, de garanties et de normes relatifs aux données environnementales et climatiques et de biens publics numériques connexes ;
  - b) Les États Membres seront mieux à même de prévoir et de gérer les risques futurs liés à l'environnement grâce à la mise en place de plateformes de mégadonnées capables de mesurer la convergence croissante de la pression environnementale et climatique et de la vulnérabilité aux catastrophes dans l'espace et dans le temps, ainsi que de proposer des analyses prédictives et un dispositif d'alerte rapide ;
  - c) L'adoption par les consommateurs et les citoyens de comportements, de modes de vie et de produits à faible émission et à faible intensité de carbone sera accélérée, grâce à une transparence accrue concernant les émissions de carbone, à l'écoétiquetage numérique et aux « coups de pouce numériques », notamment dans le cadre de plateformes de commerce électronique et de jeux numériques ;
  - d) Les États Membres trouveront et adopteront à plus grande échelle des technologies numériques favorisant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et le partage équitable des avantages qui en découlent ;
  - e) Les États Membres et les autres parties prenantes seront mieux à même d'envisager et d'élaborer des politiques, en tirant parti des transformations numériques pour obtenir des résultats en matière d'environnement.
- 14.46 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait permettre de réduire l'impact sur l'environnement, les déchets d'équipements électriques et électroniques et les émissions de carbone découlant de l'acquisition et de l'installation d'infrastructures numériques utilisées pour combler la fracture numérique dans le cadre des efforts de relance économique après la COVID-19.

### **Résultat escompté pour 2022**

- 14.47 Le résultat escompté pour 2022 est nouveau.

#### **Utilisation des données et de l'analytique pour amplifier et accélérer les contributions à la réalisation des objectifs de développement durable**

##### **Projet de plan-programme pour 2022**

- 14.48 Le passage au numérique balaie la planète, modifiant l'économie, les sociétés, les institutions et même l'humanité. Toutefois, il n'est pas toujours acquis que cela se fasse de manière inclusive, équitable ou durable. En 2019, le Groupe de haut niveau sur la coopération numérique a indiqué que la transformation numérique avait des implications pour les 17 objectifs de développement durable

et les 169 cibles qui y sont associées. Axé sur l'appui, le sous-programme Transformations numériques visera à aider les États Membres et les autres sous-programmes du PNUE à adopter des technologies numériques qui amplifient et accélèrent leurs contributions à la réalisation des cibles liées au climat, à la nature et à la pollution dans le cadre des objectifs de développement durable et des accords multilatéraux relatifs à l'environnement.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 14.49 L'enseignements tiré par le PNUE est le suivant : bien qu'ayant adopté diverses stratégies de transformation numérique dans le cadre de son programme de travail au cours de la dernière décennie, le Programme a conclu qu'il demeurerait nécessaire d'appliquer une démarche de transformation numérique qui permettrait de regrouper ses données et ses plateformes au sein d'un écosystème numérique. Compte tenu de cet enseignement, on s'attèlera, dans le cadre du sous-programme, à surmonter cette difficulté en adoptant et en aidant à mettre en œuvre une stratégie relative aux données environnementales d'envergure mondiale et alignée sur la Stratégie d'exploitation des données du Secrétaire général. Pour ce faire, une plateforme de pointe, le Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial, sera créée pour centraliser les données à l'échelle planétaire, et une collaboration sera mise en place avec les utilisateurs finaux, les États Membres et le secteur privé pour faire en sorte que ces données soient le fondement sur lequel s'appuient l'élaboration des politiques et la prise de décision en ce qui concerne les investissements, la gestion des chaînes d'approvisionnement et les comportements des consommateurs. En outre, cela renforcera les capacités analytiques du PNUE lui permettant d'intégrer les tendances, les risques et les possibilités d'action en rapport avec l'environnement et le climat dans les bilans communs de pays des équipes de pays des Nations Unies.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 14.50 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront l'augmentation du nombre de partenariats phares établis avec les grandes plateformes numériques et l'intégration accrue de données, de mesures, de normes et de valeurs relatives à l'environnement et à la durabilité aux plateformes, filtres et algorithmes numériques, afin d'orienter et de faciliter la prise de décision et l'élaboration de politiques efficaces par les États Membres et le secteur privé, l'objectif étant d'encourager l'utilisation de produits durables et l'adoption de comportements et de modes de vie durables (voir le tableau 14.4).

Tableau 14.4  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	–	–	–	Établissement de cinq partenariats phares avec les grandes plateformes numériques en vue de garantir la disponibilité universelle de données planétaires consolidées, afin de faciliter la prise de décision et l'élaboration de politiques efficaces par les États Membres et le secteur privé

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

14.51 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolution de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement*

4/23      Suivi de l'environnement mondial :  
renforcement de l'interface science-  
politique du Programme des Nations Unies  
pour l'environnement et approbation du  
rapport sur l'avenir de l'environnement  
mondial

*Décision du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement*

23/1, sect. I      Suite donnée à la décision SS.VII/1 sur la  
gouvernance internationale de  
l'environnement : Plan stratégique de Bali  
pour l'appui technologique et le  
renforcement des capacités

**Produits**

14.52 On trouvera dans le tableau 14.5 les produits retenus pour 2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 14.5

**Sous-programme 2 : produits retenus pour 2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	–	–	–	<b>13</b>
1. Réunions sur l'élaboration d'une stratégie mondiale en matière de données environnementales et d'un cadre de coopération numérique	–	–	–	6
2. Réunions sur l'élaboration du Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial et le recensement d'applications transformatrices	–	–	–	6
3. Réunions sur l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement concernant le Plan d'action de coopération numérique du Secrétaire général	–	–	–	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	–	–	–	<b>1</b>
4. Appui technique à l'utilisation du Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial aux fins de la transformation numérique	–	–	–	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	–	–	–	<b>4</b>
5. Formation à l'échelle nationale sur la transformation numérique au service de la durabilité environnementale	–	–	–	4

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>Publications</b> (nombre de publications)	–	–	–	1
6. Inventaire des technologies numériques pouvant contribuer à accélérer et à intensifier les actions menées à l'échelle mondiale et visant à atteindre les objectifs liés au climat, à la nature et à la pollution	–	–	–	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	–	–	–	1
7. Conseils techniques en vue de réduire au minimum les effets des technologies de l'information et des communications sur l'environnement et le climat ainsi que les déchets d'équipements électriques et électroniques	–	–	–	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : organisation de consultations avec au moins 50 États Membres et d'autres entités, notamment des entités du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes, sur la stratégie mondiale en matière de données environnementales et sur les méthodes d'intégration des données et analyses environnementales à l'appui des plateformes, fichiers et algorithmes numériques ; fourniture de conseils à une dizaine d'États Membres et de parties prenantes sur le renforcement de l'utilisation des données et de la transformation numérique pour atteindre les objectifs nationaux en matière de climat, de nature et de pollution ; fourniture de conseils à plus d'une dizaine d'États Membres et de parties prenantes sur l'utilisation de plateformes et d'outils numériques pour renforcer la participation du public à la prise de décision, l'innovation ouverte et les sciences participatives.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : page Web thématique ; publication de contenus sur les médias sociaux ; contenu multimédia vidéo et audio.				
<b>E. Activités d'appui</b>				
<b>Informatique et communications</b> : consolidation des données et de l'infrastructure numérique du PNUE (modules) au sein d'une plateforme et de tableaux de bord accessibles au public.				

### Sous-programme 3 Action en faveur de la nature

#### Objectif

- 14.53 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des pays de gérer de manière intégrée les écosystèmes terrestres et marins et les écosystèmes d'eau douce en vue de protéger et de restaurer la biodiversité et la pérennité de ces écosystèmes et d'assurer la fourniture de biens et de services écosystémiques.

#### Stratégie

- 14.54 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera de faire progresser la coopération avec les États Membres, les entités régionales et d'autres partenaires, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), afin d'institutionnaliser la santé et la productivité des écosystèmes terrestres et marins et des écosystèmes d'eau douce dans les systèmes éducatifs nationaux, notamment par la prise en compte de l'approche écosystémique dans les programmes des établissements d'enseignement et les cadres éducatifs nationaux, ce qui aidera les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 4 et 13. Le sous-programme améliorera le partage des connaissances entre les pays et d'autres partenaires sectoriels non gouvernementaux, dans le cadre des dispositifs de coopération transfrontières existants, en encourageant l'adoption et l'utilisation de supports de connaissances tels que des

scénarios, des représentations spatiales, des analyses présentant les avantages et les inconvénients et des systèmes de suivi des résultats par secteur axés sur les écosystèmes, la diffusion de publications et la réalisation de travaux normatifs, ce qui aidera les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 2, 6, 14 et 15. Il est prévu de mener des activités, en collaboration avec des banques de développement, le secteur financier, les ministères de la planification et des finances et d'autres partenaires, pour faire mieux connaître les moyens d'ancrer l'approche écosystémique dans les mécanismes publics et privés de prise de décisions. Le travail qui sera effectué devrait aider les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 12, 15 et 17. Le sous-programme fournira une assistance technique aux pays en généralisant les meilleures pratiques et en mettant au point des outils tenant compte des questions de genre qui fassent le lien entre les changements environnementaux et leurs conséquences économiques, notamment dans le cadre des essais pilotes du Système de comptabilité économique et environnementale, système statistique qui permet de mesurer les incidences de l'économie et de l'environnement qui se renforcent mutuellement, ce qui aidera les États Membres à mieux mesurer la réalisation de tous les objectifs de développement durable.

- 14.55 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en contribuant à une meilleure compréhension des liens entre la biodiversité et la santé et en faisant en sorte que les pays soient mieux à même de gérer et de réduire les risques pour la santé humaine et la santé des écosystèmes ainsi que de prendre en compte les écosystèmes et la biodiversité dans la prise de décisions en matière de santé publique au niveau national et international par des approches scientifiques.
- 14.56 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Une participation et une coopération plus cohérentes et intersectorielles entre les pays du monde entier, y compris au niveau transfrontière, aux fins de la gestion et de la surveillance efficace des écosystèmes marins et terrestres et des écosystèmes d'eau douce ;
  - b) L'instauration d'un environnement favorable à la prise en compte de considérations écologiques dans les décisions financières des entités des secteurs public et privé à de multiples niveaux (mondial, régional et national) ;
  - c) La mise à jour des plans nationaux de comptabilité du capital naturel dans les pays.
- 14.57 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de renforcer la capacité des pays de gérer et de réduire les risques pour la santé humaine et la santé des écosystèmes ainsi que de faire mieux comprendre l'impact global de la pandémie sur ces derniers.

### **Exécution du programme en 2020**

- 14.58 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Renforcement de l'interface science-politique pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 sur les écosystèmes et la biodiversité**

- 14.59 Les écosystèmes et la biodiversité jouent un rôle essentiel dans la réalisation du développement durable mais peuvent aussi constituer une menace pour la stabilité de la planète et le bien-être des populations s'ils ne sont pas bien gérés. La lutte contre la dégradation des écosystèmes et la perte rapide de biodiversité requiert une meilleure connaissance de la valeur et du rôle de la biodiversité et des services écosystémiques. Face à la COVID-19, le sous-programme a aidé les États Membres à formuler des recommandations de politique générale qui renforcent l'interface science-politique et atténuent les effets de la pandémie sur les écosystèmes et la biodiversité. Compte tenu du besoin d'informations sur l'ampleur des effets de la COVID-19 sur les écosystèmes, on évalue actuellement l'état des systèmes et mesures de sécurité environnementale existants en vue de proposer des

programmes propres à renforcer les systèmes de sécurité et de sûreté biologiques en place dans les pays.

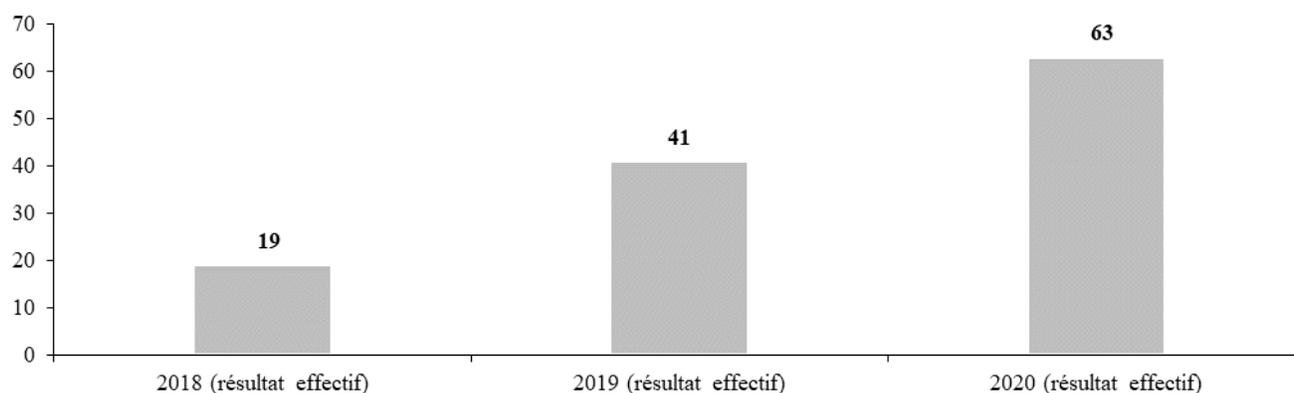
- 14.60 En collaboration avec le Fonds pour l'éléphant d'Afrique, des activités ont également été menées dans le cadre du sous-programme pour aider les États Membres à mobiliser des ressources d'urgence en vue d'une amélioration de la sécurité des populations d'éléphants vulnérables, en particulier celles que menacent l'intensification du braconnage et la diminution des capacités d'application de la loi provoquées par les restrictions liées à la pandémie.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 14.61 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le nombre accru de pays qui ont entrepris la mise en œuvre de politiques de gestion des écosystèmes terrestres et marins et des écosystèmes d'eau douce (voir la figure 14.IV).

Figure 14.IV

**Mesure des résultats : nombre de pays qui ont entrepris la mise en œuvre de politiques de gestion des écosystèmes terrestres et marins et des écosystèmes d'eau douce (résultat cumulé)**



### Résultats escomptés pour 2022

- 14.62 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan antérieurs concernant le programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### Résultat 1 : monter d'un cran la lutte contre les déchets marins<sup>3</sup>

##### Exécution du programme en 2020

- 14.63 La collaboration avec les pays dans les domaines de la prévention et de la maîtrise des déchets marins s'est poursuivie, notamment sous la forme de campagnes et d'activités de sensibilisation aux principaux dangers que représentent les déchets pour la biodiversité et les écosystèmes marins. Une évaluation scientifique a été entreprise pour actualiser les connaissances sur les sources des déchets marins, dont les déchets plastiques et les microplastiques, les voies de déplacement de ces déchets et les dangers qui y sont associés. Grâce aux campagnes de sensibilisation, aux évaluations scientifiques et aux activités de renforcement des partenariats qui ont été menées, le sous-programme a permis d'améliorer les connaissances sur les principales sources et les principaux effets des déchets marins ainsi que sur les principales menaces qu'ils représentent.

<sup>3</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect.14)].

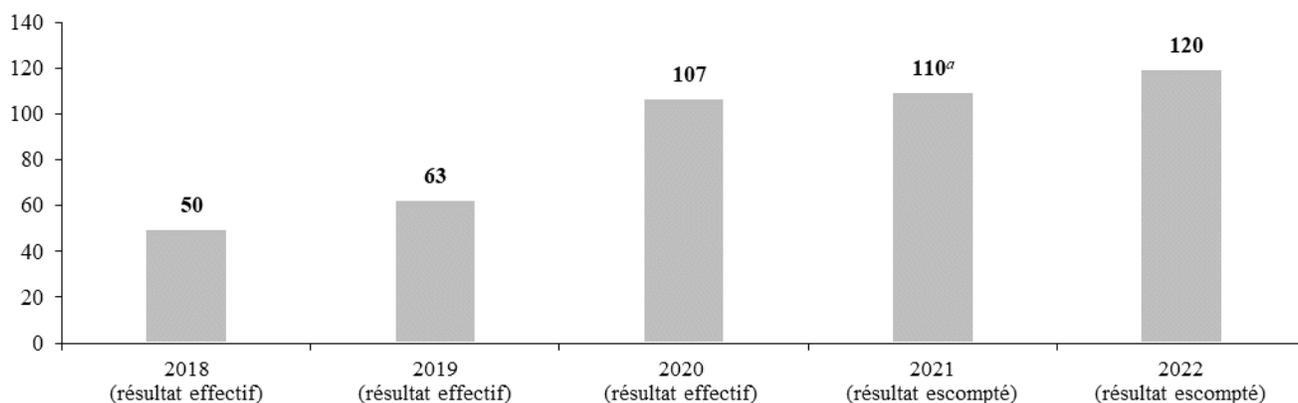
14.64 Le travail susmentionné a contribué à ce que 44 pays supplémentaires s’engagent à réduire les déchets marins en 2020, le nombre total de pays ayant pris de tels engagements s’établissant à 107, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 100 pays, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2020.

**Projet de plan-programme pour 2022**

14.65 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l’objectif, on poursuivra les activités en cours liées au Partenariat mondial sur les déchets marins, notamment en appuyant l’élaboration de plans d’action régionaux et nationaux et dans le cadre de la campagne Océans propres. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.V).

Figure 14.V

**Mesure des résultats : nombre de gouvernements qui ont pris des engagements en vue de réduire les déchets marins (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l’on sache où en est l’exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l’exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : Initiative mondiale pour les tourbières : restauration, conservation et gestion durable des tourbières<sup>4</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

14.66 Le sous-programme a continué de renforcer la capacité des pays de gérer les écosystèmes des tourbières, notamment par l’achèvement des grandes orientations de l’évaluation mondiale des tourbières et l’élaboration du dispositif de collaboration avec les pays, les universitaires et les partenaires dans le cadre de l’Initiative mondiale pour les tourbières. En raison de la pandémie de COVID-19, l’atelier de lancement de l’évaluation mondiale des tourbières a été reporté, mais des réunions et des événements importants se sont tenus en ligne. En collaboration avec l’Institut de l’eau de l’Université de Waterloo (Canada), trois ateliers ont été organisés en préparation de l’évaluation des tourbières canadiennes, qui servirait d’étude de cas. En outre, on a aidé les États Membres à recueillir des informations sur les chercheurs du monde entier spécialisés dans les tourbières afin de compléter la base de données des coordonnées des chercheurs pour l’évaluation mondiale.

14.67 Le travail susmentionné a contribué à ce que le Canada commence à participer à l’établissement d’un tableau de référence de l’état des tourbières dans le monde, ce qui a permis d’atteindre la cible

<sup>4</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

fixée, à savoir que les pays commencent à dresser un tel tableau, dont il est question dans le budget-programme de 2021.

**Projet de plan-programme pour 2022**

4.68 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif, on intensifiera le dialogue avec les pays et les partenaires pour qu'ils contribuent et s'associent à l'évaluation mondiale des tourbières et poursuivent la constitution d'un inventaire global des tourbières. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 14.6).

Tableau 14.6  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
La déclaration de Brazzaville sur les tourbières est adoptée pour améliorer la gestion et la conservation des tourbières de la Cuvette centrale, dans le bassin du Congo	Les États Membres adoptent la résolution 4/16 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement sur la conservation et la gestion durable des tourbières	Un réseau actif de recherche sur les tourbières est établi au Canada en vue de sa participation à l'établissement d'un tableau de référence de l'état des tourbières dans le monde	Les pays et les partenaires de l'Initiative mondiale pour les tourbières s'associent à l'évaluation mondiale des tourbières et commencent à constituer un inventaire global des tourbières	Les pays et les partenaires de l'Initiative mondiale pour les tourbières s'associent à l'évaluation mondiale des tourbières et commencent à constituer un inventaire global des tourbières

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : réduire le risque de pandémies et de crises sanitaires en renforçant la prise en compte de l'environnement en ce qui concerne la santé humaine et la santé animale**

**Projet de plan-programme pour 2022**

14.69 La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les liens indissociables qui existent entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes. Le renforcement de la prise en compte de l'environnement dans les secteurs de la santé humaine et de la santé animale est donc un aspect essentiel de la réduction du risque et de l'impact des menaces sanitaires actuelles et futures. Le rapport intitulé « Prévenir de prochaines pandémies – Zoonoses et comment briser la chaîne de transmission », à la publication duquel le sous-programme a contribué, offre aux États Membres un certain nombre de recommandations stratégiques fondées sur des données scientifiques visant à réduire le risque de propagation des zoonoses. Le PNUE ayant récemment été invité à devenir membre à part entière de l'alliance mondiale « Une seule santé »<sup>5</sup>, de vastes consultations ont été menées auprès d'experts des États Membres afin d'éclairer la mise en place, selon l'approche « Une

<sup>5</sup> L'approche « Une seule santé », soutenue par le PNUE, est une approche transversale et systémique de la santé fondée sur le fait que la santé humaine et la santé animale sont interdépendantes et liées à la santé des écosystèmes dans lesquels elles coexistent. Le PNUE se réjouit d'approfondir sa collaboration avec les membres de la collaboration tripartite formée par l'Organisation mondiale de la Santé, la FAO et l'Organisation mondiale de la santé animale et de renforcer avec eux les dimensions environnementales de l'approche « Une seule santé ».

seule santé », d'une intervention globale visant à assurer la prise en compte des multiples dimensions environnementales de la santé.

*Enseignements tirés et changements prévus*

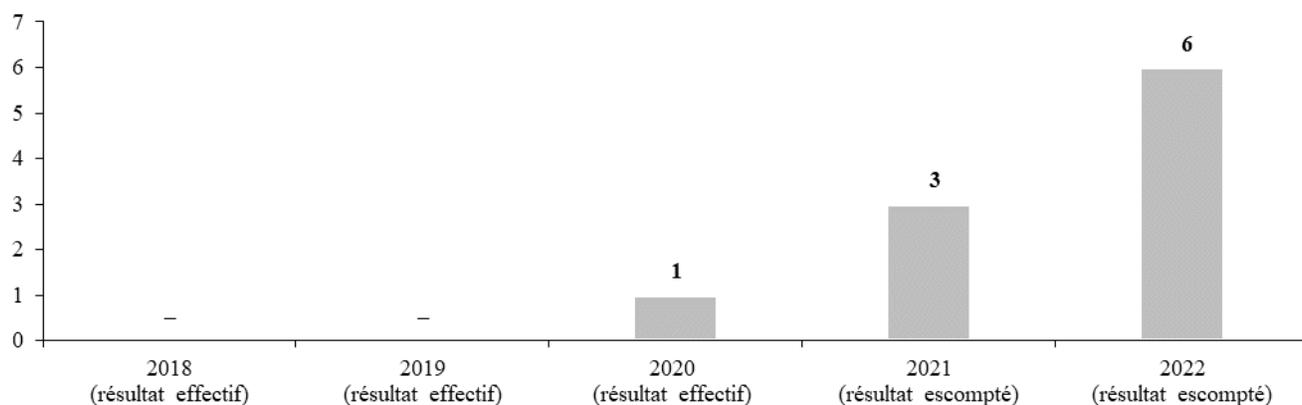
14.70 Les enseignements tirés sont les suivants : le soutien ciblé à la lutte contre les menaces sanitaires émergentes nécessite l'adoption d'approches systémiques et multisectorielles tenant compte des connaissances et des compétences d'experts en matière d'environnement et de santé dans de multiples domaines, notamment les systèmes alimentaires, le développement des infrastructures, la foresterie, l'aménagement du territoire et le commerce national et international. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on organisera une série de consultations avec des partenaires étatiques et non étatiques en vue de la définition d'orientations fondées sur des éléments factuels et de la mise en application d'une approche multisectorielle. Cela devrait aider les États Membres à reconstruire en mieux, en améliorant leurs systèmes nationaux en vue d'une plus grande efficacité dans la prévention, la détection précoce et l'intervention rapide face aux vecteurs et aux risques de zoonose.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

14.71 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre d'entités infranationales, nationales et internationales s'étant engagées à tenir compte de considérations environnementales et sanitaires dans leurs plans et activités (voir la figure 14.VI).

Figure 14.VI

**Mesure des résultats : nombre d'entités infranationales, nationales et internationales s'étant engagées à tenir compte de considérations environnementales dans l'approche « Une seule santé » (résultat cumulé)**



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

14.72 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

<a href="#">65/161</a>	Convention sur la diversité biologique	<a href="#">73/229</a>	Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir
<a href="#">69/205</a>	Journée mondiale de la vie sauvage		
<a href="#">69/232</a>	Journée mondiale des sols et Année internationale des sols	<a href="#">73/251</a>	Journée internationale des légumineuses
<a href="#">72/306</a>	Mise en œuvre des activités relevant de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025)	<a href="#">73/343</a>	Lutte contre le trafic d'espèces sauvages
<a href="#">73/124</a>	Les océans et le droit de la mer		

74/18	Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes	74/215 74/221 74/224 74/227 74/242	Les technologies agricoles au service du développement durable Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable Harmonie avec la Nature Développement durable dans les régions montagneuses Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
-------	--	--	--

*Décisions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement*

26/14	Programme relatif à l'eau du Système mondial de surveillance continue de l'environnement	27/3	Directives internationales sur la qualité de l'eau pour les écosystèmes
26/16	Promotion de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la biodiversité pour le développement	27/4 27/6	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques Océans

*Résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement*

1/9	Système mondial de surveillance continue de l'environnement/Programme sur l'eau (GEMS/Eau)	4/12 4/13	Gestion durable pour la santé des écosystèmes mondiaux de mangroves Gestion durable des récifs coralliens
2/10	Mers et océans	4/15	Innovations concernant le pastoralisme et les pâturages durables
2/14	Commerce illicite d'espèces sauvages et de produits dérivés	4/16	Conservation et gestion durable des tourbières
4/10	Innovation en matière de biodiversité et de dégradation des terres		

## Produits

14.73 On trouvera dans le tableau 14.7 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 14.7

**Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)				
	2	2	4	5
1. Réunions des organes directeurs des accords multilatéraux relatifs à l'environnement	2	2	4	5
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)				
	1	1	2	2
2. Projets relatifs aux services écosystémiques	1	1	2	2

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
3. Séminaires et activités de formation sur la gestion des écosystèmes	6	6	6	6
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
4. Publications sur la prise en compte de la biodiversité dans les secteurs de production	2	2	2	2
5. Publications sur les connaissances, les réseaux et les fonds disponibles pour orienter les flux financiers publics et privés vers une approche écosystémique et des solutions fondées sur la nature	2	2	2	3
6. Publications sur les écosystèmes marins	2	2	2	2
7. Publications sur la biodiversité et la vie sauvage	2	2	2	2
8. Publications sur les écosystèmes terrestres	2	2	2	2
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
9. Outils et méthodologies de gestion intégrée des écosystèmes	2	2	2	2
10. Évaluations, outils et méthodologies visant à investir dans la nature	1	1	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : réunions du groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, soutien aux États Membres dans l'élaboration de ce cadre.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : campagnes de sensibilisation à une approche écosystémique et aux solutions fondées sur la nature ainsi qu'à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, organisées à l'intention des États Membres, des sociétés privées, des organisations de la société civile et du public.				

## Sous-programme 4 Gouvernance de l'environnement

### Objectif

- 14.74 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire en sorte que les pays soient dotés de politiques environnementales cohérentes et se conforment à des cadres juridiques et institutionnels solides pour faciliter la réalisation des objectifs environnementaux dans le contexte du développement durable aux niveaux mondial, régional et national.

### Stratégie

- 14.75 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif visé, on continuera, dans le cadre du sous-programme, de contribuer aux réunions et aux processus intergouvernementaux de niveau mondial, régional et national dans lesquels interviennent gouvernements, entités des Nations Unies, mécanismes interinstitutionnels et forums ministériels régionaux par la fourniture d'outils de gestion de l'information, d'un appui technique et de services consultatifs sur le droit et les politiques de l'environnement. On s'attachera à faciliter une application cohérente des accords multilatéraux relatifs à l'environnement appartenant à des ensembles d'accords similaires. On encouragera par ailleurs l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement dans l'ensemble du système des Nations Unies en offrant des conseils sur les politiques à suivre. Il est également prévu d'investir dans la conception et la diffusion d'outils de gestion des connaissances et dans la formation et l'assistance technique, notamment en ce qui concerne les questions de genre, ainsi que dans des activités de communication, au moyen d'initiatives et d'outils innovants, comme par exemple le

Portail d'information des Nations Unies sur les accords multilatéraux relatifs à l'environnement et le Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo). Cela devrait aider les États Membres à progresser sur la voie des cibles associées aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 5 et 16. En outre, on continuera, dans le cadre du sous-programme, à intégrer les enseignements tirés de l'exécution de programmes qui ont permis de nouer des liens solides avec les institutions nationales, notamment en ce qui concerne la pauvreté et l'environnement, et de la coopération avec les équipes de pays des Nations Unies, en vue de reproduire à une plus grande échelle les interventions utiles. Cela devrait aussi aider les États Membres à réaliser des progrès en vue d'atteindre l'objectif de développement durable n<sup>o</sup> 17.

- 14.76 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Plus grande efficacité des États Membres sur le plan de l'élaboration de politiques environnementales, conduisant à des politiques cohérentes et reposant sur la science, notamment par une action concertée des États Membres sur les questions environnementales internationales, en particulier sur les questions découlant de résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, de processus intergouvernementaux similaires ou de l'application des décisions des organes directeurs des accords multilatéraux sur l'environnement ;
  - b) Amélioration de la gouvernance et des partenariats avec les principaux groupes et parties prenantes dans le cadre de l'élaboration de programmes nationaux synergiques et renforcement de la prise en compte de l'environnement dans les processus nationaux et infranationaux de planification et d'établissement de budget en matière de développement durable.
- 14.77 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat une plus grande capacité des États Membres à élaborer de nouvelles politiques pour lutter contre les répercussions environnementales de la pandémie.

### **Exécution du programme en 2020**

- 14.78 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

#### **Accélération des efforts déployés sur les questions environnementales mondiales par une gouvernance internationale de l'environnement plus moderne**

- 14.79 La pandémie de COVID-19 a été l'occasion de repenser le mode de travail traditionnel du sous-programme et l'avenir de la gouvernance de l'environnement. Ainsi, les éléments suivants devaient être évalués : les activités quotidiennes du bureau, l'exécution des activités, les incidences budgétaires, la mobilisation des ressources, les partenariats et la communication. Les incidences juridiques, logistiques, environnementales et politiques sur la modernisation de la gouvernance de l'environnement ont été étudiées afin que le PNUE et les accords multilatéraux relatifs à l'environnement auxquels il prête son concours participent à ce que les efforts en faveur de la gouvernance mondiale de l'environnement et des priorités du PNUE se poursuivent. À la suite de ces réflexions, on a élaboré et présenté aux États Membres une étude sur les solutions, les possibilités et les perspectives en ce qui concerne l'accélération de la transition vers le multilatéralisme dans un cadre virtuel, ainsi que les obstacles qui se dressent à cet égard. Ces travaux ont été réalisés en coordination avec plusieurs bureaux du PNUE et les secrétariats des accords multilatéraux relatifs à l'environnement.

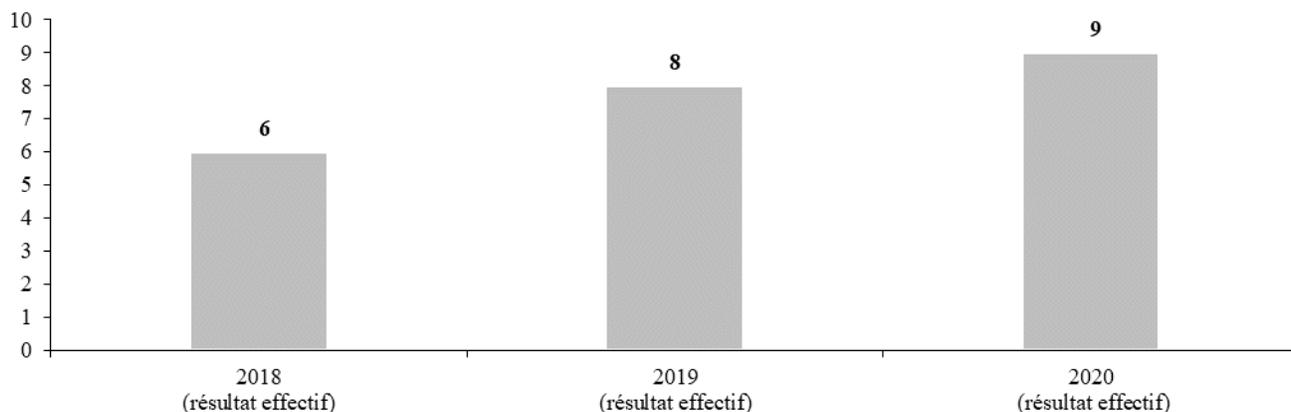
#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 14.80 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le passage immédiat à des réunions virtuelles et leur organisation continue, afin d'aider les États Membres à atténuer le risque de retard dans les mécanismes de gouvernance de l'environnement. Les bureaux des réunions intergouvernementales, composés de représentants des États Membres, se réunissent désormais

régulièrement en ligne<sup>6</sup>. Dernièrement, la 150<sup>e</sup> réunion du Comité des représentants permanents du PNUE s’est tenue virtuellement. Les accords multilatéraux relatifs à l’environnement ont également progressé de manière virtuelle, comme par exemple la douzième réunion du Groupe de travail à composition non limitée de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, qui a eu lieu en juin 2020 (voir la figure 14.VII).

Figure 14.VII

**Mesure des résultats : nombre de décisions relatives à l’environnement adoptées par les États Membres dans des forums multilatéraux (résultat cumulé)**



**Conséquences de la COVID-19 sur l’exécution du sous-programme**

- 14.81 En 2020, à cause de l’impact de la COVID-19, certains événements et réunions du sous-programme nécessitant un appui technique physique ont été reportés, ce qui a entraîné un retard dans l’exécution du projet et des demandes de prolongation au-delà de 2020.
- 14.82 Malgré tout, pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie de COVID-19, on a apporté des aménagements à certains produits et activités, qui concourent aux objectifs. Ces aménagements ont consisté notamment à changer temporairement l’axe du projet, ce qui a permis de contribuer à la composante environnementale des plans de riposte et de relèvement socioéconomique de l’ONU, et à l’examen de politiques de santé environnementale en vue de les intégrer dans d’autres secteurs. En outre, les équipes du sous-programme et du PNUE, au niveau institutionnel, ont dû faire preuve de souplesse face à la pandémie afin de fournir une assistance technique indispensable, de concevoir des publications sur les imbrications entre l’environnement et la santé et de faire des recherches sur l’organisation de réunions virtuelles. Elles ont notamment participé à la phase d’urgence, par exemple à l’élaboration de directives et de stratégies législatives en matière de gestion des déchets médicaux. Les nouveaux produits et les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

<sup>6</sup> La 150<sup>e</sup> réunion du Comité des représentants permanents s’est tenue le 30 avril 2020 ; des réunions du sous-comité du Comité ont eu lieu en avril et en juillet 2020 ; la retraite préparatoire conjointe des bureaux de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement et du Comité des représentants permanents s’est tenue le 9 juin 2020 ; la réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d’ozone a eu lieu du 14 au 16 juillet 2020 ; les réunions du bureau du Groupe d’experts spécial à composition non limitée sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin se sont tenues en juillet 2020 ; les premières réunions de consultation de fond sur la résolution 73/333 de l’Assemblée générale ont eu lieu les 21 et 22 juillet 2020.

## Résultats escomptés pour 2022

- 14.83 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux présentés dans les projets de plans-programmes et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : application renforcée du droit de l'environnement<sup>7</sup>

#### Exécution du programme en 2020

- 14.84 Dans la droite ligne de la stratégie du PNUE pour la riposte à la pandémie de COVID-19, le sous-programme a contribué à mieux préparer les États à gérer les questions juridiques liées aux déchets médicaux supplémentaires générés par la pandémie, notamment en donnant aux États Membres des conseils sur les mesures d'urgence à prendre pour faire face à l'augmentation des déchets résultant de la pandémie et sur la constitution de bases juridiques et institutionnelles leur permettant de mieux réagir à de futures urgences liées aux déchets. Ces éléments ont été complétés par une fiche d'information, disponible en anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe, hindi et portugais, présentant une analyse comparative des mesures adoptées en matière de gestion des déchets pendant la pandémie.
- 14.85 Par ailleurs, le sous-programme a permis de sensibiliser davantage les législateurs et de suivre les conséquences environnementales des mesures législatives et réglementaires adoptées pour faire face à la pandémie de COVID-19, notamment certaines mesures qui peuvent avoir à la fois des effets positifs et négatifs sur la protection de l'environnement. En outre, une publication est parue en décembre 2020, présentant des solutions pratiques pour une reprise économique durable sur le plan environnemental, assorties d'exemples nationaux et régionaux.
- 14.86 Toujours dans le cadre du sous-programme, on a consolidé les efforts des pays de la région d'Amérique latine et promu la lutte contre les changements climatiques, la mobilité électrique et l'efficacité énergétique par la prestation de conseils juridiques et l'élaboration de trois lois types dans le cadre d'un mémorandum d'accord entre le PNUE et le Parlement latino-américain et caribéen, qui ont été approuvées par la Commission parlementaire sur l'environnement et le tourisme. Ces lois types, qui portent sur les changements climatiques et la sécurité alimentaire, la mobilité électrique et l'efficacité énergétique, devraient être examinées lors de la prochaine Assemblée ordinaire du Parlement.
- 14.87 Le travail susmentionné a contribué à ce que, grâce à l'appui du PNUE, 38 pays aient renforcé leurs capacités institutionnelles et leurs cadres juridiques aux fins de l'application de la législation environnementale, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

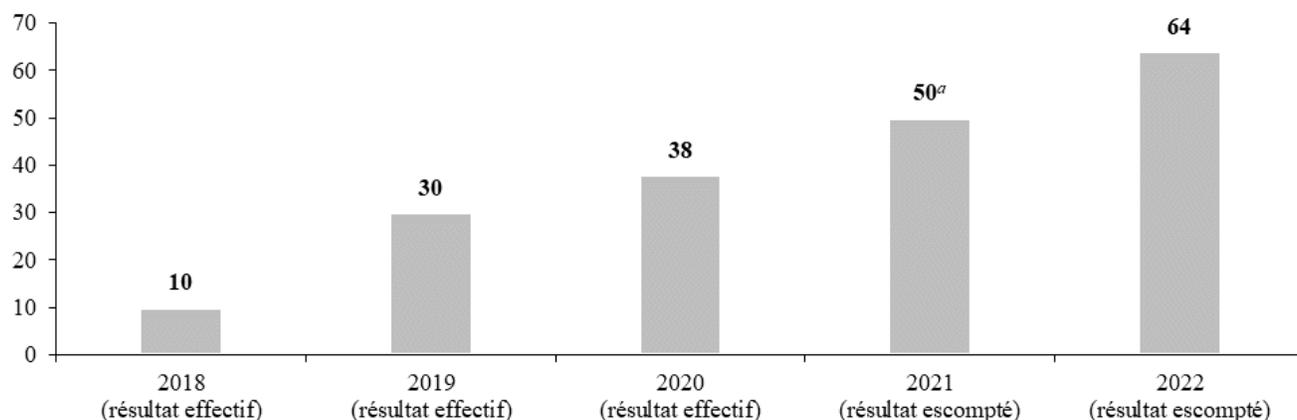
#### Projet de plan-programme pour 2022

- 14.88 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera d'aider les pays à établir et à appliquer la primauté du droit en matière d'environnement, ainsi qu'à renforcer les capacités connexes, en vue d'atteindre les objectifs environnementaux convenus au niveau international. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.VIII).

---

<sup>7</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 14)].

Figure 14.VIII  
**Mesure des résultats : nombre de pays ayant renforcé leurs capacités institutionnelles et leurs cadres juridiques pour faire appliquer la législation sur l'environnement (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : ne laisser personne de côté : davantage de pays réorientent leurs dispositifs financiers en vue d'atteindre les objectifs fixés concernant les liens entre la pauvreté et l'environnement<sup>8</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

- 14.89 Dans le cadre du sous-programme et du projet Action Pauvreté-Environnement en faveur des objectifs de développement durable (2018-2022), huit projets nationaux complets ont été conçus, intégrant des objectifs liés à l'environnement et aux ressources naturelles. Cinq projets d'assistance technique ont également été mis au point en consultation avec les partenaires nationaux et les pays dans l'objectif : a) de mettre au point des outils facilitant la budgétisation et le financement des ressources en eau et des ressources marines dans la région Asie-Pacifique ; b) de renforcer les priorités et les investissements régionaux en faveur d'une agriculture adaptée au climat et tenant compte des questions de genre en Afrique subsaharienne ; c) de développer les mécanismes de financement durable en Indonésie en intégrant aux processus budgétaires des composantes liées à l'environnement et à la pauvreté ; d) d'influer sur les dépenses liées au climat, à l'environnement et au budget et d'optimiser les dispositifs de collecte des recettes et de partage des avantages entre les personnes et avec celles qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité, afin de favoriser la durabilité environnementale en République-Unie de Tanzanie ; e) de consolider les stratégies durables existantes en Afrique du Sud, tout en encourageant le dialogue entre les principaux acteurs intervenant dans la réalisation des objectifs de développement durable et la concrétisation des contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris, afin que les États puissent réduire leurs émissions au niveau national et s'adapter aux effets des changements climatiques.
- 14.90 Le travail effectué a contribué à ce que deux pays généralisent la prise en compte de la pauvreté et de la durabilité environnementale dans leurs politiques, plans et budgets nationaux tout en réorientant les fonds publics et privés et les investissements en faveur de la durabilité environnementale et de l'élimination de la pauvreté, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme pour 2021 (sept pays). L'objectif n'a pas pu être atteint car le sous-programme a pris plus de temps que prévu pour le lancement effectif du projet. Par conséquent, un examen interne du processus d'approbation des partenariats du PNUE a été effectué. L'application

<sup>8</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

des recommandations résultant de cet examen devrait rendre le processus d’approbation des projets plus rapide à l’avenir.

**Projet de plan-programme pour 2022**

14.91 Dans le cadre du sous-programme, et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour contribuer à la réalisation de l’objectif, on s’emploiera à intégrer les objectifs environnementaux dans les plans, stratégies, politiques, plans d’action et processus d’établissement budgétaires en matière de développement durable aux niveaux mondial, sous-régional, régional et national. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 14.8).

Tableau 14.8  
**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)<sup>a</sup></i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
Les pays commencent à tenir compte des liens entre pauvreté et environnement dans leurs processus nationaux, en s’attachant davantage à accorder leurs processus de financement et d’investissement avec les objectifs de développement durable, avec le soutien de l’initiative Action Pauvreté-Environnement en faveur des objectifs de développement durable	Les pays font leur la résolution 4/18 de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement sur les liens entre pauvreté et environnement, dans laquelle celle-ci souligne que les pays doivent réorienter les fonds publics et privés et les investissements en faveur de la durabilité environnementale et de l’élimination de la pauvreté	Deux pays prennent en compte la pauvreté et la durabilité environnementale dans leurs politiques, plans et budgets nationaux tout en réorientant les fonds publics et privés et les investissements en faveur de la durabilité environnementale et de l’élimination de la pauvreté	Deux pays prennent en compte la pauvreté et la durabilité environnementale dans leurs politiques, plans et budgets nationaux tout en réorientant les fonds publics et privés et les investissements en faveur de la durabilité environnementale et de l’élimination de la pauvreté	Six nouveaux pays prennent en compte la pauvreté et la durabilité environnementale dans leurs politiques, plans et budgets nationaux tout en réorientant les fonds publics et privés et les investissements en faveur de la durabilité environnementale et de l’élimination de la pauvreté

<sup>a</sup> Pour que l’on sache où en est l’exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l’exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : meilleure cohérence des politiques environnementales par le renforcement des capacités en matière de droit de l’environnement**

**Projet de plan-programme pour 2022**

14.92 Des lois et des institutions fortes dans le domaine de l’environnement sont essentielles pour la santé de la planète, la nature, le relèvement en cas de pandémie et la résilience. Elles sont la clé de la concrétisation de tout objectif, politique ou engagement environnemental, notamment du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. Les activités du sous-programme en matière de droit de l’environnement ont été menées au moyen d’examen périodiques successifs de 10 ans au titre du Programme pour le développement et l’examen périodique du droit de l’environnement (Programme de Montevideo). Les travaux menés par le PNUE dans le domaine du droit de l’environnement comprennent notamment : a) l’élaboration de lois-cadres et de lois sectorielles sur l’environnement dans plusieurs pays, ainsi que de lois types, comme par exemple les orientations et

la loi type en matière de réglementation de la peinture au plomb ; b) le renforcement des institutions environnementales, notamment les ministères de l'environnement et les autorités chargées de la protection de l'environnement de plusieurs pays, par l'intermédiaire d'activités de formation et de publications à la demande sur les nouvelles questions environnementales ; c) l'amélioration des compétences de divers acteurs juridiques, en particulier de la magistrature, notamment par la mise au point d'outils d'information, de documents d'orientation et de modèles efficaces pour le développement et l'application du droit de l'environnement et par le partage des bonnes pratiques et des leçons apprises ; d) l'élaboration et la promotion de nouvelles normes et de nouveaux concepts, tels que le constitutionalisme environnemental et la primauté du droit en matière d'environnement dans de nombreux pays ; e) la mise en évidence et le développement des liens entre les droits humains et l'environnement, tant au niveau international que national ; et f) l'intensification des synergies dans l'application des accords multilatéraux relatifs à l'environnement. L'itération actuelle est le cinquième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo V), adopté par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en mars 2019. Ce programme intergouvernemental, qui couvre la période allant de janvier 2020 à décembre 2029, vise à faciliter l'élaboration et le lancement d'actions prioritaires dans le domaine du droit de l'environnement que le PNUE devrait mettre en œuvre, en collaboration avec d'autres acteurs pertinents.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 14.93 L'enseignement tiré de ce sous-programme est qu'il y a eu une demande accrue de la part des États Membres pour des produits et outils normatifs permettant de créer et de renforcer des capacités en matière de droit de l'environnement et d'améliorer la cohérence des politiques, comme par exemple le référentiel sur le droit et les changements climatiques, qui est une base de données en ligne et ouverte où les États Membres peuvent accéder aux législations du monde entier relatives aux changements climatiques, notamment aux lois générales sur les changements climatiques et aux législations sectorielles. Les outils et les ressources numériques mis au point par le PNUE à cet égard sont utilisés dans le cadre de la coopération technique aux fins de la mise en œuvre du programme global visant à généraliser la primauté du droit en matière d'environnement sur plusieurs plans, en particulier dans l'élaboration des politiques environnementales des États Membres. Compte tenu de ces enseignements, on a mis au point, dans le cadre du sous-programme, des plateformes numériques axées sur la cohérence, telles que la plateforme d'assistance en matière de droit et d'environnement<sup>9</sup>, qui ont permis de combler le fossé en ce qui concerne la cohérence des politiques et les capacités en matière de droit de l'environnement. Cet outil permet aux États Membres de demander directement un appui technique au PNUE et à ses partenaires et fournit une base de connaissances complète et consultable sur la législation environnementale, les affaires, les lois types et d'autres supports d'orientation pertinents.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

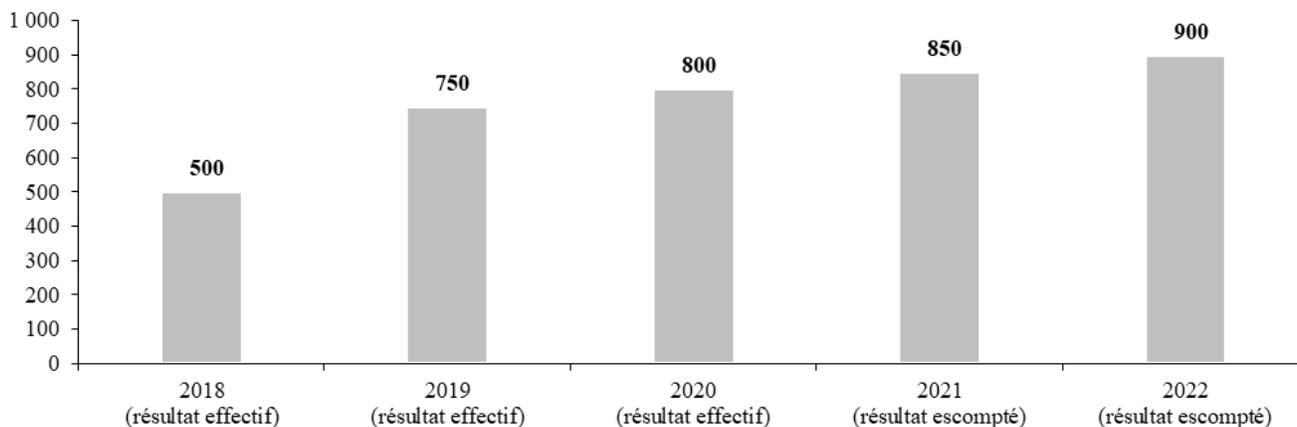
- 14.94 Ce travail devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme en témoigne le nombre accru de ressources numériques sur le droit de l'environnement auxquelles les États Membres ont accès, notamment s'agissant de la législation environnementale, des affaires, des lois types, des référentiels législatifs et d'autres supports d'orientation pertinents. Le travail effectué devrait également permettre de sensibiliser les États Membres aux efforts déployés pour lutter contre les problèmes environnementaux et d'accroître leur capacité à élaborer des politiques en matière de droit de l'environnement en leur donnant accès aux meilleures pratiques et à des exemples de réussite dans un ou plusieurs domaines environnementaux (voir la figure 14.IX).

<sup>9</sup> Parmi ces outils, on peut citer la plateforme d'assistance en matière de droit et d'environnement et le Portail d'information des Nations Unies sur les accords multilatéraux relatifs à l'environnement ([www.informea.org/en](http://www.informea.org/en)).

Figure 14.IX

**Mesure des résultats : accès des États Membres à des ressources numériques sur le droit de l'environnement (résultat cumulé)**

(Nombre de ressources numériques)



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

14.95 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Décisions et déclarations ministérielles du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement*

SS.VI/1	Déclaration ministérielle de Malmö	SS.XII/3	Gouvernance internationale de l'environnement
SS.VII/4	Respect et application des accords multilatéraux sur l'environnement	25/11	Droit de l'environnement
SS.VIII/1, sect. II	Application de la décision SS.VII/1 sur le thème « la gouvernance internationale de l'environnement : renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement »	27/5	Coordination au sein du système des Nations Unies, y compris avec le Groupe de la gestion de l'environnement
SS.XI/5	Droit de l'environnement	27/9	Promotion de la justice, de la gouvernance et du droit au service de la viabilité de l'environnement

*Résolution de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement*

1/3	Commerce illicite des espèces de faune et de flore sauvages
-----	---

**Produits**

14.96 On trouvera dans le tableau 14.9 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 14.9

**Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>30</b>
1. Réunions sur le droit et la gouvernance de l'environnement	25	26	27	30
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>8</b>
2. Projets sur le droit de l'environnement	1	1	2	1
3. Projets sur l'appui à l'application des accords multilatéraux relatifs à l'environnement	3	5	1	6
4. Projets sur les liens entre la pauvreté et l'environnement	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
5. Sessions de formation des formateurs sur la gouvernance environnementale	30	30	15	15
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
6. Rapports mondiaux sur le droit de l'environnement	4	15	8	8
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : fourniture d'avis d'experts à environ 15 États Membres, sur demande, concernant le suivi et la mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement et des stratégies et cadres législatifs visant à lutter contre la dégradation de l'environnement découlant des changements climatiques et de la criminalité environnementale et à progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : le Portail d'information des Nations Unies sur les accords multilatéraux relatifs à l'environnement donne accès à près de 500 traités, à plus de 12 000 décisions prises par des organes directeurs, à plus de 9 000 plans et rapports nationaux et à un vaste corpus de lois, de décisions de justice et d'autres documents et ouvrages, et compte plus de 150 000 utilisateurs ; la plateforme d'apprentissage en ligne du portail compte plus de 20 000 utilisateurs enregistrés provenant de 190 pays.				

## Sous-programme 5 Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution

### Objectif

- 14.97 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et d'accroître la qualité de l'air à tous les niveaux afin d'assainir l'environnement et d'améliorer la santé de tous.

### Stratégie

- 14.98 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera de travailler avec les gouvernements, le secteur privé et la société civile dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents et de l'action plus générale de la communauté internationale concernant les produits chimiques et les déchets, en fournissant des conseils techniques, en appuyant l'élaboration de politiques et en favorisant le renforcement des capacités en vue d'élaborer et de

mettre en œuvre des politiques, des stratégies, des cadres législatifs et des plans d'action relatifs à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, y compris le mercure, les polluants organiques persistants, les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et le plomb, ainsi qu'à la prévention de la production de déchets et à la gestion rationnelle des déchets électroniques et des autres formes de déchets. Ces activités seront menées aux niveaux mondial, régional, sous-régional, national et infranational.

- 14.99 Le sous-programme fournira également un appui technique et consultatif aux gouvernements, notamment en ce qui concerne l'identification des sources nationales d'émissions et le renforcement des capacités institutionnelles permettant de mettre au point et d'exploiter des évaluations de la qualité de l'air sur la base de données de surveillance et d'informations accessibles au public. En outre, le sous-programme aidera les gouvernements à élaborer des politiques, des normes et des cadres et mécanismes juridiques, réglementaires, budgétaires ou institutionnels pour la réduction de la pollution atmosphérique. Ces activités devraient aider les États Membres à réaliser des progrès en vue d'atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 3, 7 et 11. Le sous-programme continuera également d'aider les gouvernements à faire prendre conscience de l'importance de la qualité de l'air, notamment par l'intermédiaire de la campagne « BreatheLife », qui encourage les gouvernements à agir pour la pureté de l'air en sensibilisant le public et en mettant en œuvre de nouvelles solutions.
- 14.100 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en améliorant les systèmes de gestion des déchets et en renforçant les capacités en matière de gestion rationnelle des déchets médicaux et ménagers, tout en favorisant une meilleure compréhension générale de l'impact mondial de la pandémie sur la pollution, notamment marine.
- 14.101 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) un plus grand nombre de pays adoptent et mettent en œuvre des politiques et des stratégies et mécanismes juridiques, institutionnels ou budgétaires en faveur de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, et une action non gouvernementale plus poussée et des interventions élargies du secteur industriel et des organisations de la société civile sont menées à l'appui de la stratégie d'ensemble de la communauté internationale concernant les produits chimiques et les déchets ;
  - b) les rejets de polluants dans l'environnement sont réduits, ce qui permet de diminuer les incidences sur l'environnement et la santé humaine ;
  - c) les pays sont mieux à même d'identifier les sources d'émissions nationales et de mettre au point des solutions ciblées pour réduire la pollution atmosphérique ;
  - d) un plus grand nombre de politiques relatives à la qualité de l'air sont élaborées et adoptées, l'application de bonnes pratiques ou de technologies est renforcée et des solutions de remplacement, notamment des modes de transport à faible émission de carbone, comme la marche, le vélo et la mobilité électrique sont envisagées ;
  - e) les pays disposent de davantage de moyens pour communiquer sur la qualité de l'air de façon intelligible et mettre à la disposition du public des données sur la qualité de l'air et d'autres informations pertinentes.
- 14.102 Comme expliqué plus précisément pour le résultat 3 ci-après, l'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir le résultat suivant : un renforcement des moyens dont disposent les pays pour gérer l'augmentation des déchets liés à la pandémie d'une manière écologiquement rationnelle et une meilleure compréhension de l'impact mondial de la pandémie sur la pollution.

## Exécution du programme en 2020

- 14.103 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### Favoriser une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets associés à la COVID-19 pour améliorer la santé et rendre la pollution moins dangereuse

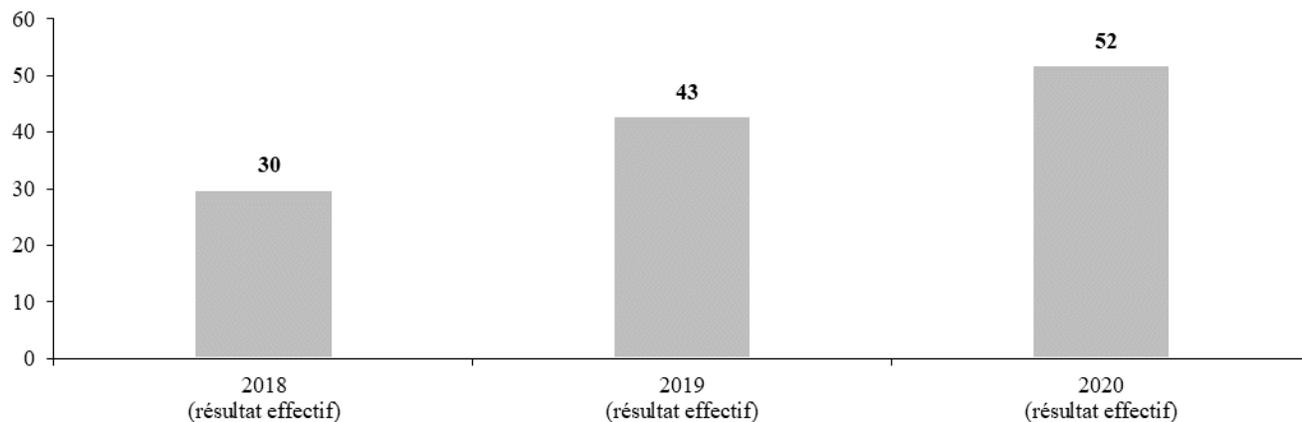
- 14.104 Les produits chimiques jouent un rôle essentiel dans le développement durable, mais s'ils sont mal gérés, ils peuvent constituer une menace pour la population et la planète. Si l'on veut optimiser les résultats pour la santé des personnes et l'environnement, il convient de favoriser une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Face à la COVID-19, dans le cadre du sous-programme, on a lancé une initiative de réponse rapide pour fournir une assistance technique et un soutien dans le but de faire connaître les aspects de la pandémie qui touchent à la pollution. À cet effet, on a élaboré et diffusé des fiches d'information visant à promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, l'accent étant mis sur les implications sanitaires à court et à long terme des mesures mises en place, notamment le brûlage à l'air libre et le déversement des déchets potentiellement contaminés par la COVID-19.
- 14.105 Dans le cadre du sous-programme, on a également renforcé l'interface science-politique concernant les produits chimiques et la pollution en lançant une étude sur les sujets de préoccupation, afin de mieux informer les responsables politiques.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 14.106 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'augmentation du nombre de pays qui ont pris des mesures relatives à la gestion rationnelle des produits chimiques ou à la mise en œuvre d'accords multilatéraux sur l'environnement et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques : neuf pays supplémentaires ont mis à jour leurs plans nationaux de mise en œuvre visant à protéger la santé humaine et l'environnement contre l'exposition aux polluants organiques persistants (voir la figure 14.X).

Figure 14.X

### Mesure des résultats : nombre de pays ayant mis à jour leurs plans nationaux de mise en œuvre visant à protéger la santé humaine et l'environnement contre l'exposition aux polluants organiques persistants (résultat cumulé)



### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 14.107 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certaines activités, qui concourent aux objectifs du programme : on a notamment fourni une assistance technique et mené des activités de sensibilisation afin de répondre à la demande

immédiate de conseils sur la manière de protéger les personnes et l'environnement contre les effets de la COVID-19. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

### **Résultats escomptés pour 2022**

- 14.108 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### **Résultat 1 : amplification des mesures antipollution destinées à protéger les populations et la planète<sup>10</sup>**

##### **Exécution du programme en 2020**

- 14.109 Le sous-programme a mobilisé la société civile pour promouvoir une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets par l'intermédiaire de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb, dont le PNUE et l'Organisation mondiale de la Santé assurent conjointement le secrétariat. Dans le cadre de ce partenariat volontaire, le sous-programme, en collaboration avec des partenaires de la société civile, a sensibilisé le public aux effets délétères sur la santé de l'exposition au plomb contenu dans la peinture, et fourni une expertise et des conseils sur l'établissement de limites légales applicables aux peintures au plomb. Il a également permis d'élaborer des orientations visant à mettre en place les moyens nécessaires pour créer un système de surveillance et de gestion de l'information intégré dans les domaines de la santé et de l'environnement, qui permettrait aux pays africains d'établir des politiques fondées sur des données factuelles et de prendre des décisions durables concernant la gestion rationnelle des produits chimiques et la charge de morbidité connexe. En outre, dans le cadre du Partenariat mondial sur le mercure du PNUE, la société civile a été encouragée à réduire autant que possible la quantité de mercure rejetée dans l'air, l'eau et le sol, et à contribuer à l'application effective de la Convention de Minamata sur le mercure.
- 14.110 Le travail susmentionné a aidé 36 organisations de la société civile à prendre des mesures pour améliorer la gestion des produits chimiques, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 30 organisations, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2020.

##### **Projet de plan-programme pour 2022**

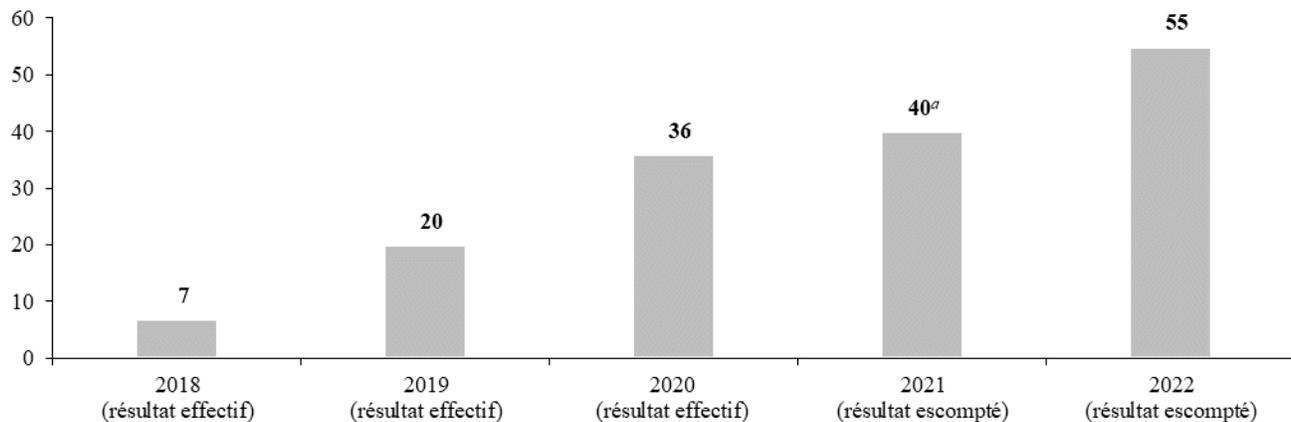
- 14.111 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on encouragera la société civile et d'autres parties prenantes à agir pour prévenir la pollution et lutter contre celle-ci, notamment par la sensibilisation, la communication avec le public, l'éducation et la mise en place de mesures de suivi. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.XI).

---

<sup>10</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect.14\)](#)].

Figure 14.XI

**Mesure des résultats : nombre d'organisations de la société civile ayant pris des mesures en faveur d'une gestion améliorée des produits chimiques (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : intensifier l'action mondiale en faveur d'une gestion rationnelle des déchets<sup>11</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

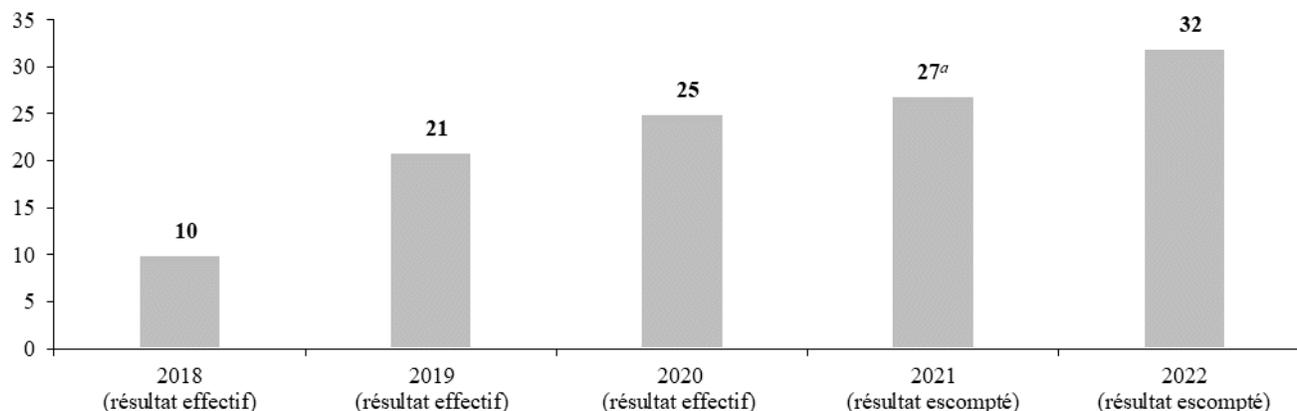
- 14.112 Le sous-programme a aidé les pays à élaborer des stratégies de gestion des déchets. Il a également fourni des orientations sur la pollution plastique et la prévention et la maîtrise des déchets marins. En outre, il a continué de renforcer les capacités en matière de gestion des déchets en favorisant l'inscription de ce thème dans les programmes d'études universitaires.
- 14.113 Le travail susmentionné a aidé 25 pays à mettre en œuvre des politiques de prévention de la production de déchets et de gestion rationnelle des déchets, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 22 pays, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2021.

**Projet de plan-programme pour 2022**

- 14.114 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on aidera les pays à élaborer ou à mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des mécanismes visant à prévenir ou réduire la production de déchets et à assurer une élimination ou un traitement écologiquement rationnel des déchets, notamment dans le contexte d'urgences environnementales liées à des catastrophes ou des conflits. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 14.XII).

<sup>11</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Figure 14.XII

**Mesure des résultats : nombre de pays mettant en œuvre des politiques de prévention de la production de déchets et de gestion rationnelle des déchets (résultat cumulé)**

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : renforcer les systèmes de gestion des déchets et des eaux usées afin de prévenir et de réduire autant que possible la production de déchets et la pollution liées à la COVID-19**

**Projet de plan-programme pour 2022**

- 14.115 La pandémie de COVID-19 a eu des conséquences environnementales néfastes sur la production de déchets et sur leur traitement, qui est également essentiel pour empêcher que le virus continue de se propager. Non seulement la demande de masques et d'autres équipements de protection individuelle a explosé, mais certains pays ont indiqué que la quantité de déchets plastiques, notamment d'emballages en plastique, avait augmenté de 15 % en raison de la hausse des livraisons de nourriture. En outre, les faits semblent indiquer que les personnes souffrant de maladies sous-jacentes liées à la pollution atmosphérique sont plus vulnérables à la COVID-19. Le sous-programme a favorisé la prise de décisions éclairées dans le cadre du dispositif d'intervention rapide du PNUE face à la COVID-19, en répondant rapidement aux demandes d'information des États Membres. Parmi les activités menées à cet égard, on peut notamment citer la publication d'une série de fiches d'information sur les aspects environnementaux de la gestion des déchets liés à la COVID-19, ainsi que sur d'autres facteurs environnementaux présentant un intérêt pour la riposte à la COVID-19 (par exemple, le rôle de la pollution atmosphérique et les risques associés à l'utilisation de certains produits chimiques), ce qui a permis de réduire la pollution causée par l'augmentation des déchets liés à la COVID-19.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 14.116 Les enseignements tirés sont les suivants : les anciennes études pouvant être utilisées pour répondre aux demandes d'information urgentes des États Membres, notamment celles relatives aux écotecnologies appliquées au traitement des déchets médicaux, ont été difficiles à retrouver car ces publications hautement techniques et présentant un fort intérêt n'avaient pas été intégrées dans la banque de connaissances relative à la crise sanitaire. Si l'on améliore encore le système de gestion des connaissances, on pourra résoudre les difficultés qui empêchent de trouver rapidement d'anciennes publications et d'accéder à celles-ci, afin de fournir plus efficacement et plus rapidement un soutien ciblé aux parties prenantes sur les aspects environnementaux de la gestion des déchets dans le contexte de la pandémie. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à créer une bibliothèque en ligne regroupant les publications pertinentes de l'Organisation sur la pollution. En outre, on organisera une série de webinaires et on élaborera des dispositions législatives types et des orientations générales pour aider les pays à

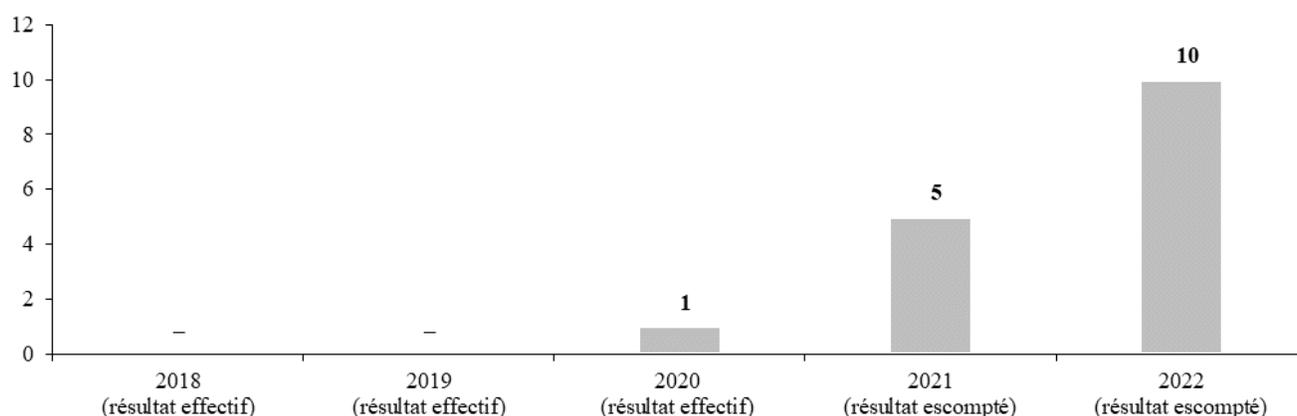
institutionnaliser leur riposte à la pandémie, ce qui leur permettra de reconstruire en mieux en améliorant leurs systèmes de gestion des déchets et des eaux usées et en renforçant leur résilience.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 14.117 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre de pays ayant amélioré leurs systèmes de gestion des déchets médicaux et ménagers et des eaux usées (voir la figure 14.XIII).

Figure 14.XIII

**Mesure des résultats : nombre de pays ayant amélioré leurs systèmes de gestion des déchets médicaux et ménagers et des eaux usées (résultat cumulé)**



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 14.118 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### *Résolution de l'Assemblée générale*

74/212 Journée internationale de l'air pur pour des ciels bleus

#### *Décisions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement*

SS.IX/1	Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques	24/4	Prévention du trafic international illicite
SS.XII/4	Processus consultatif sur les options de financement des produits chimiques et des déchets	25/5	Gestion des produits chimiques, y compris le mercure
SS.XII/5	Amélioration de la coopération et de la coordination au sein du groupe des produits chimiques et des déchets	27/12	Gestion des produits chimiques et des déchets

#### *Résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement*

1/5	Produits chimiques et déchets	2/11	Déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin
1/6	Déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin	3/7	Déchets et microplastiques dans le milieu marin
1/7	Renforcement du rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans la promotion de la qualité de l'air	4/6	Déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin

**Titre IV Coopération internationale pour le développement**

4/7	Gestion écologiquement rationnelle des déchets	4/9	Lutte contre la pollution par les produits en plastique à usage unique
4/8	Gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets		

**Produits**

14.119 On trouvera dans le tableau 14.10 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 14.10

**Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
1. Projets relatifs à l'élaboration de politiques et de stratégies et mécanismes juridiques, institutionnels ou budgétaires visant à assurer la gestion rationnelle des produits chimiques	4	4	4	4
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
2. Séminaires et séances de formation consacrés à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets	4	4	4	4
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
3. Évaluation globale de l'état et de l'évolution des lois, règlements et politiques budgétaires visant à assurer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets	1	1	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
4. Rapports techniques sur la situation actuelle, les tendances, les risques et les progrès concernant la gestion des produits chimiques et des déchets à différents niveaux	1	1	2	2
5. Conseils techniques sur les plans d'action concernant la qualité de l'air à différents niveaux, en particulier aux niveaux infranational, national et régional	2	2	2	2
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : fourniture de conseils à cinq pays sur les pratiques environnementales et la gestion des déchets ; fourniture de conseils à cinq pays et parties prenantes sur l'élaboration de politiques, de normes et de stratégies.				
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> : conduite de missions dans trois pays afin d'évaluer la situation actuelle et les tendances en matière de gestion des produits chimiques, de gestion des déchets et de qualité de l'air, y compris en ce qui concerne les déchets marins et les autres formes de pollution.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : programmes d'information, campagnes et supports d'information diffusés auprès des gouvernements, des entreprises privées, des organisations de la société civile et du public afin de mieux faire connaître la pollution marine et d'autres formes de pollution, la gestion rationnelle des produits chimiques et les mesures visant à améliorer la qualité de l'air.				

## **Sous-programme 6**

### **Finances et transformations économiques**

#### **Objectif**

- 14.120 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faciliter la transition des pays et des entreprises vers le développement durable par différents moyens, tels qu'adopter une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté ainsi que des modes de consommation et de production durables et découpler graduellement l'activité économique de l'utilisation non viable des ressources et des pratiques ayant des effets néfastes sur l'environnement, tout en améliorant le bien-être des populations.

#### **Stratégie**

- 14.121 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera de réaliser des évaluations de pays, de promouvoir le recours à des outils de planification et de mise en œuvre des politiques et de mettre en place des plateformes de mise en commun des connaissances qui permettront aux responsables politiques et aux entreprises d'adopter des modes de développement durable. Il continuera également d'exploiter les moyens dont dispose le PNUE pour produire et diffuser des connaissances ainsi que son vaste réseau de partenaires dans les secteurs public et privé, notamment le secteur financier, et au sein de la société civile et des milieux universitaires. Dans le cadre du sous-programme, il est également prévu de promouvoir des modes de consommation et de production durables, le but étant de réduire les effets des changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution, par l'élaboration de recommandations sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et sur le financement durable, ainsi que sur les pratiques commerciales et les outils et connaissances qui permettent aux consommateurs de faire des choix éclairés. Le sous-programme visera aussi à promouvoir des modes de vie et de consommation durables au moyen de campagnes et d'initiatives d'éducation et de sensibilisation qui tiendront compte des rôles et besoins spécifiques des consommateurs de différentes générations et des deux sexes. En outre, il aidera les gouvernements et les administrations infranationales à renforcer leurs capacités institutionnelles et à mettre en œuvre des plans de développement, des politiques ou des plans d'action nationaux, et apportera son concours aux entreprises, afin qu'elles adoptent et mettent en œuvre des pratiques de gestion durable et des procédés de fabrication moins polluants, et qu'elles investissent davantage dans les technologies durables. Ces activités devraient aider les États Membres à réaliser des progrès en vue d'atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 12, 13 et 17.
- 14.122 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en élaborant des recommandations visant à reconstruire en mieux et à renforcer les moyens dont disposent les partenaires étatiques et non étatiques (y compris le secteur industriel et la société civile) pour intégrer la durabilité environnementale et les modes de consommation et de production durables dans leurs dispositifs de prise de décision, notamment en ce qui concerne la finance, le commerce et les infrastructures durables.
- 14.123 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Des solutions intégrées visant à assurer un développement durable, y compris au moyen de modes de consommation et de production durables, sont adoptées, et des politiques et des cadres sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté sont mis en œuvre, ce qui se traduit par une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources et par l'amélioration du bien-être humain et une réduction de l'empreinte écologique et matérielle ;
  - b) Les acteurs du secteur privé, notamment ceux du secteur financier, améliorent leurs approches de la viabilité environnementale, notamment en adoptant des modes de consommation et de

production durables et en réalisant des investissements viables, afin de créer des économies et des marchés durables et plus inclusifs ;

- c) Les acteurs des secteurs public et privé et les consommateurs ont accès à des biens et à des services durables, dont la consommation et la demande s'accroissent, grâce à des décisions visant à favoriser des modes de consommation et de vie durables.

14.124 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de permettre de reconstruire en mieux, notamment en accélérant la consommation et la production durables.

### **Exécution du programme en 2020**

14.125 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

#### **Une consommation durable grâce à des achats responsables**

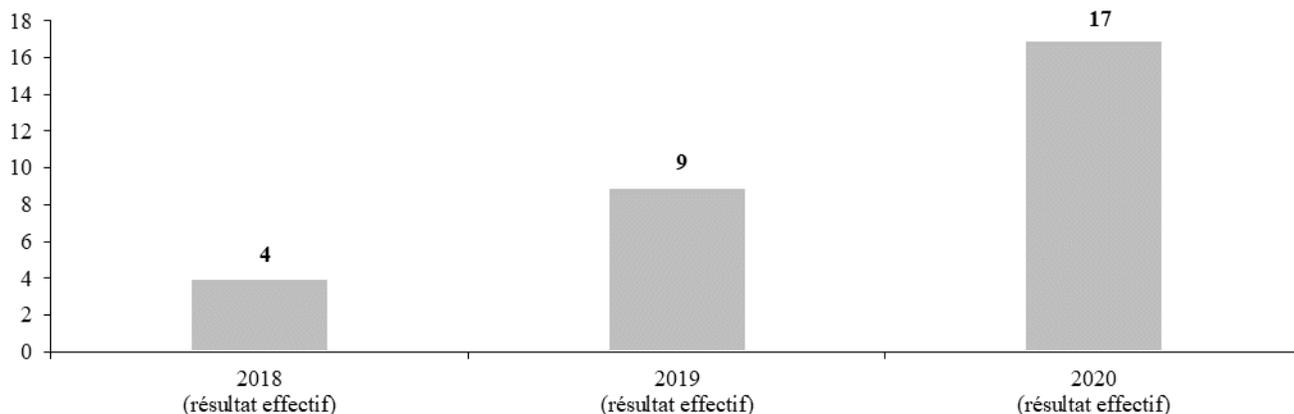
14.126 L'un des trois piliers du développement durable repose sur les sociétés. Le sous-programme a aidé les gouvernements à être mieux informés des pratiques durables de passation des marchés publics et à faire des choix qui contribuent à la réalisation de l'objectif 12.

14.127 Il a également permis d'élaborer et de diffuser des messages percutants fondés sur l'analyse des faits et d'apporter un soutien technique aux gouvernements afin qu'ils adoptent des approches durables en matière de passation de marchés publics. Ces approches ont gagné du terrain au cours de la pandémie de COVID-19, et les États Membres ont manifesté un intérêt croissant pour la démarche consistant à reconstruire en mieux.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

14.128 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'augmentation du nombre de pays mettant en œuvre des politiques durables de passation des marchés publics afin de développer la consommation durable (voir la figure 14.XIV).

Figure 14.XIV  
**Mesure des résultats : nombre de pays mettant en œuvre des politiques durables de passation des marchés publics (résultat cumulé)**



#### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

14.129 En raison de la pandémie, en 2020, on a dû modifier l'approche adoptée dans le cadre du sous-programme en ce qui concerne les activités menées au niveau des pays. Les restrictions de déplacement à l'échelle mondiale ayant empêché le personnel d'effectuer les activités prévues

(visites sur le terrain, ateliers de renforcement des capacités et séances d'aide à l'élaboration de politique et de formation technique), chaque fois que possible, les réunions, formations et autres événements ont été organisés en ligne. On a ainsi assuré la continuité des travaux et des projets nécessitant un partage d'informations, la tenue d'échanges et la diffusion de supports de connaissances.

- 14.130 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Ces nouvelles activités ont consisté notamment à aligner les travaux de chaque gouvernement sur leurs domaines d'action prioritaires compte tenu de la crise sanitaire et à étudier activement les moyens d'intégrer des approches axées sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, ainsi que sur la consommation et la production durables, dans les plans de relance et de relèvement économiques. Ces produits, notamment les notes de synthèse sur la COVID-19, les webinaires communs et les événements en ligne, ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

### **Résultats escomptés pour 2022**

- 14.131 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### **Résultat 1 : des pays engagés dans la voie du développement durable<sup>12</sup>**

##### **Exécution du programme en 2020**

- 14.132 Le sous-programme a accompagné sept pays supplémentaires dans leur transition vers le développement durable. En outre, pendant la pandémie, il a répondu rapidement aux demandes des États Membres concernant la COVID-19 et la démarche consistant à reconstruire en mieux, en fournissant des recommandations et des supports de connaissances et en organisant des webinaires et des ateliers en ligne. Il a également contribué à l'élaboration de plusieurs notes de synthèse de l'Organisation des Nations Unies sur la COVID-19, notamment sur l'emploi et les politiques budgétaires. Les politiques peuvent jouer un rôle clé dans les efforts de relèvement des États Membres, car elles permettent notamment de remédier à l'inefficacité des dépenses publiques et de dégager des recettes fiscales supplémentaires qui peuvent servir à financer des mesures immédiates de soutien face à la COVID-19, ainsi que de soutenir les investissements à moyen et long terme et la planification au service d'un avenir plus durable, plus résilient et plus inclusif. En outre, le sous-programme a renforcé les capacités des pays en développement grâce à la coopération Sud-Sud, afin de promouvoir l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. Par exemple, il a donné aux pays de la région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) l'occasion de partager leurs expériences sur les initiatives mises en place à l'échelle nationale pour passer à des économies utilisant les ressources de façon rationnelle, à faibles émissions, sobres en carbone et socialement inclusives.
- 14.133 Le travail susmentionné a aidé 32 pays à mettre en œuvre des politiques de promotion d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 29 pays, dont il est question dans le budget-programme de 2020.

##### **Projet de plan-programme pour 2022**

- 14.134 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif et compte tenu de

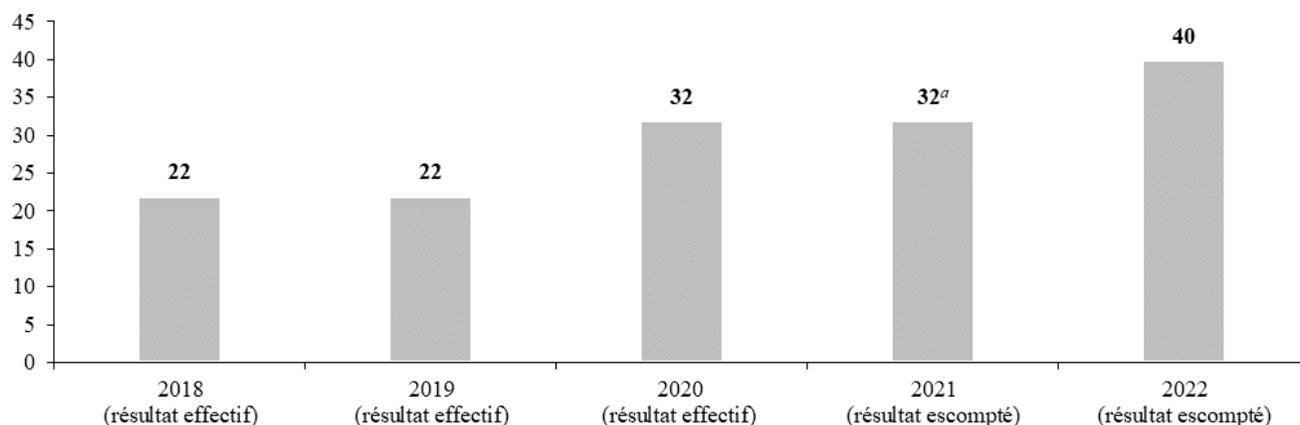
---

<sup>12</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect.14)].

l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme et on mettra un accent particulier sur les politiques en matière de finances et de transformations économiques qu'il convient d'appliquer pour accélérer l'adoption de modes de consommation et de production durables à l'appui de réalisations escomptées concernant le climat, la nature et les produits chimiques et la pollution. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir la figure 14.XV).

Figure 14.XV

**Mesure des résultats : nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques de promotion d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : accélérer les progrès en matière de consommation et de production durables<sup>13</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

- 14.135 Les travaux du sous-programme ont été fortement influencés par les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les secteurs d'activité et les chaînes de valeur, en particulier sur les microentreprises et petites et moyennes entreprises. En réponse aux demandes des États Membres, le sous-programme a élaboré des outils et des recommandations et fourni des informations afin de promouvoir l'adoption de pratiques de consommation et de production plus durables. Ces activités ont concerné plusieurs chaînes de valeur à fort impact, notamment la filière plastique, le textile, le bâtiment et la construction, l'alimentation et les mines. Le sous-programme a également soutenu la transition des secteurs public, privé et financier vers des pratiques commerciales plus durables, ce qui a permis à 38 organisations de promouvoir de nouvelles initiatives de durabilité. Huit de ces organisations, appartenant au secteur du bâtiment et de la construction, se sont investies dans la promotion de solutions plus durables et ont obtenu la certification du Concrete Sustainability Council grâce aux efforts de collaboration déployés dans le cadre du programme du réseau One Planet. En outre, le sous-programme a amélioré l'accès aux données sur le cycle de vie grâce au lancement du réseau mondial d'accès aux données sur l'évaluation du cycle de vie.
- 14.136 Le travail susmentionné a aidé 31 pays à adopter et à mettre en œuvre des cadres, des politiques et des plans d'action en matière de consommation et de production durables, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021.

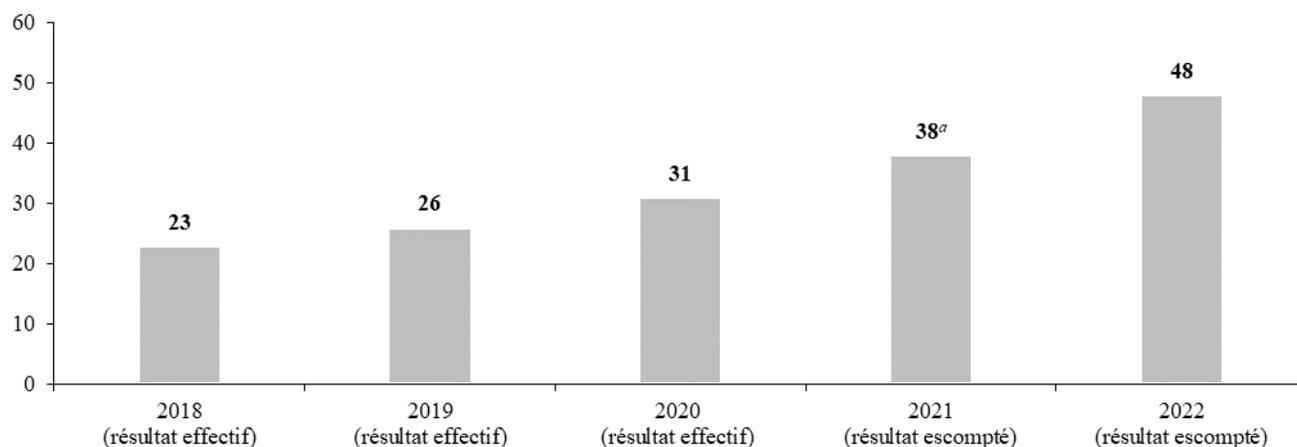
<sup>13</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

**Projet de plan-programme pour 2022**

14.137 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme et on fournira un appui aux entreprises dans le domaine des finances et des transformations économiques par l'intermédiaire d'alliances, de principes, de pratiques, de normes et de cadres élaborés ou adoptés avec le soutien du PNUE en vue d'améliorer la durabilité environnementale. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir la figure 14.XVI).

Figure 14.XVI

**Mesure des résultats : nombre de pays adoptant et mettant en œuvre des cadres, des politiques et des plans d'action en matière de consommation et de production durables (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : rendre la finance et l'économie plus inclusives, plus durables et plus résilientes**

**Projet de plan-programme pour 2022**

14.138 La gestion et la consommation non durables des ressources continuent de poser problème et en raison des conséquences de la pandémie de COVID-19, il est nécessaire d'opérer de nouveaux changements d'orientation et de mener des réformes globales si l'on veut atteindre les cibles en matière de consommation et de production durables convenues dans le cadre des objectifs de développement durable. Dans le cadre du sous-programme, on a élaboré des recommandations et des orientations visant à favoriser un relèvement durable, inclusif et économe en ressources qui contribuera à stimuler la croissance, à créer des emplois et à assurer la prospérité de tous, tout en réduisant les pressions exercées sur la planète.

*Enseignements tirés et changements prévus*

14.139 Les enseignements tirés sont les suivants : les États Membres ont été plus nombreux à demander une aide pour la mise en œuvre d'une approche davantage axée sur les transformations financières et économiques, afin d'accélérer les changements visant à lutter contre les problèmes de climat, de dégradation de la nature et de pollution auxquels le monde fait face, et de soutenir les efforts visant à reconstruire en mieux. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on collaborera avec les acteurs publics et privés et les groupes de consommateurs et on leur apportera un soutien en renforçant l'exécution de produits scientifiques et numériques. Cela permettrait de répondre à la demande des États Membres qui souhaitent adopter une approche plus ciblée dans le cadre de laquelle ils peuvent accéder plus rapidement et plus facilement à des informations utiles en

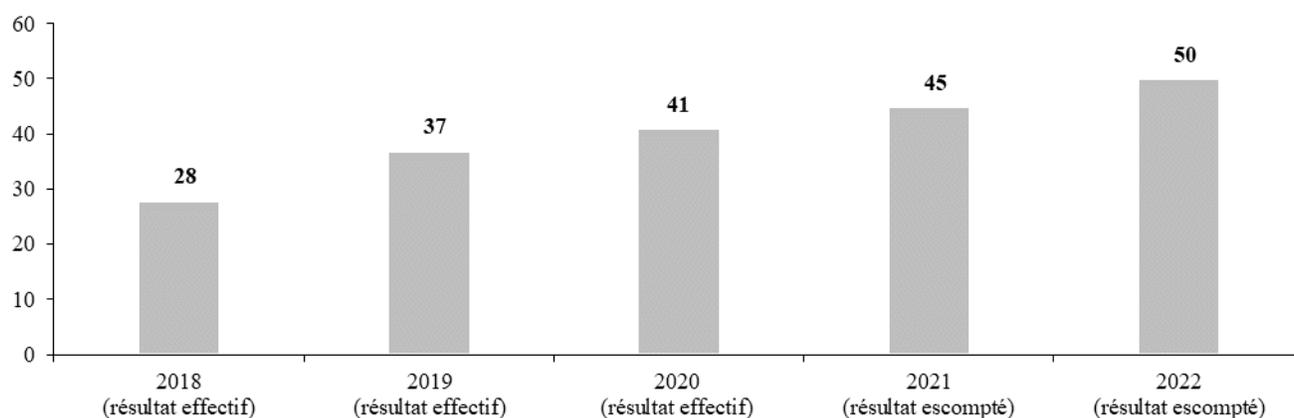
ligne afin de prendre des décisions facilitant les transformations financières et économiques en toute connaissance de cause. Parmi les efforts déployés à cet égard, on peut citer les travaux de recherche et les analyses de science-politique sur la gestion durable des ressources menés actuellement en collaboration avec des partenaires tels que le Groupe international d'experts sur les ressources, qui peuvent contribuer à lutter contre les causes profondes de l'appauvrissement de la biodiversité.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

14.140 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre d'activités relatives à la consommation et à la production durables axées sur les résultats dont les pays font état lorsqu'ils décrivent l'action menée au titre de l'objectif 12 dans leurs rapports nationaux volontaires (voir la figure 14.XVII).

Figure 14.XVII

**Mesure des résultats : nombre d'activités relatives à la consommation et à la production durables axées sur les résultats dont les pays font état lorsqu'ils décrivent l'action menée au titre de l'objectif 12 dans leurs rapports nationaux volontaires (résultat annuel)**



### **Textes des organes délibérants définissant les mandats**

14.141 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

74/209	Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture	75/229	Promotion du tourisme durable, y compris l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement
74/214	Tourisme durable et développement durable en Asie centrale		

#### *Décisions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement*

27/7	Travaux menés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement sur la consommation et la production durables	27/8	L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté
------	---	------	---

#### *Résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement*

2/8	Consommation et production durables	4/2	Promouvoir des pratiques durables et des solutions novatrices afin de réduire les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires
2/9	Prévention, réduction et récupération des déchets alimentaires		
4/1	Moyens novateurs de parvenir à une consommation et une production durables	4/4	Relever les défis environnementaux grâce à des pratiques commerciales durables
		4/5	Infrastructures durables

**Produits**

14.142 On trouvera dans le tableau 14.11 les produits retenus pour la période 2020–2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 14.11

**Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>20</b>
1. Projets sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté	10	10	10	–
2. Projets sur la consommation et la production durables	12	12	12	–
3. Projets sur les finances et les transformations économiques	–	–	–	20
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
4. Séminaires et activités de formation sur l'utilisation efficace des ressources	15	15	15	–
5. Séminaires et activités de formation sur les approches en matière de finances et de transformations économiques	–	–	–	15
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
6. Publications sur l'utilisation efficace des ressources, l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et la consommation et la production durables	5	5	5	–
7. Publications sur les approches en matière de finances et de transformations économiques	–	–	–	3
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
8. Documents techniques, évaluations, outils et méthodologies sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté	5	5	5	–
9. Évaluations, outils et méthodologies concernant la consommation et la production durables	5	5	5	–
10. Documents techniques sur les approches en matière de finances et de transformations économiques	–	–	–	10
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : modes de vie durables, utilisation efficace des ressources, économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, consommation et production durables, et finances et transformations économiques ; réunions du Groupe international d'experts sur les ressources, avec la participation de représentants de 20 États Membres appartenant au comité directeur ; réunions du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables/réseau One Planet.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : base de données sur les flux mondiaux de matériaux, base de données sur le cycle de vie, base de données du centre d'échange d'informations mondial sur les modes de consommation et de production durables et Plateforme de connaissances sur la croissance verte.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : portant sur le réseau One Planet, les modes de vie durables, l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, les réunions ministérielles et l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.				

## **Sous-programme 7**

### **Interface science-politique**

#### **Objectif**

- 14.143 L'objectif auquel le sous-programme contribue est le renforcement de la capacité des gouvernements et des acteurs non gouvernementaux d'obtenir, produire et exploiter des données et des analyses environnementales de qualité et de maintenir et renforcer l'interface science-politique de manière à générer des évaluations environnementales fondées sur des preuves, repérer les nouveaux problèmes environnementaux et favoriser une action politique pertinente aux niveaux mondial, régional et national, notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable liés à l'environnement.

#### **Stratégie**

- 14.144 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera, dans le cadre du sous-programme, de surveiller l'état de l'environnement mondial et de renforcer l'interface entre la science et l'élaboration des politiques dans l'ensemble du programme de développement durable. On fournira des données, des informations et des connaissances objectives et scientifiquement crédibles, une analyse utile à l'élaboration des politiques ainsi que des recommandations stratégiques permettant de promouvoir et d'accélérer des solutions et des mesures en faveur de l'environnement reposant sur un suivi continu de la situation et des tendances mondiales. Le sous-programme touchera un public plus large que la communauté environnementale et préconisera de placer l'environnement au cœur des décisions économiques et sociales. En facilitant l'établissement dans toutes les zones géographiques de partenariats tenant compte des questions de genre et associant les gouvernements et les organisations non gouvernementales, les milieux d'affaires, la communauté scientifique et les citoyens, le sous-programme s'efforcera de jouer un rôle de catalyseur de changements systémiques et transformateurs susceptibles de faire progresser la réalisation des aspirations énoncées dans le Programme 2030. On s'attachera à obtenir la participation élargie des parties prenantes, car il s'agit d'une étape essentielle qui favorise la compréhension, l'acceptation et l'adoption par la société des analyses scientifiques réalisées. On facilitera en outre l'échange de connaissances en œuvrant à dégager un consensus sur les problèmes environnementaux existants et nouveaux au moyen de plateformes et de réseaux, comme le Forum des scientifiques, des décideurs et des entreprises pour l'environnement, le Groupe international d'experts sur les ressources, le Programme scientifique mondial pour l'adaptation et le réseau One Planet.
- 14.145 En outre, le sous-programme continuera à fournir des travaux de recherche analytique, à faire connaître la dimension environnementale du développement durable et à renforcer la capacité de mener des activités de mesure et de contrôle relatives aux aspects environnementaux des objectifs de développement durable et d'en rendre compte. Cela aidera les États Membres à intégrer des méthodes communes de suivi et de mesure des objectifs liés à l'environnement, en particulier les objectifs 6, 12, 13, 14, 15 et 17, notamment dans leurs processus nationaux. À cette fin, le sous-programme continuera à se servir de sa collaboration avec la Commission de statistique et les cinq commissions régionales.
- 14.146 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) Le Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial permettra d'accroître la disponibilité des données environnementales scientifiques pour les pays et les autres parties prenantes ;
  - b) L'approche visant à harmoniser les données nationales, suivre les progrès et élaborer des politiques environnementales fondées sur la science sera plus cohérente, tant à l'intérieur des pays qu'entre eux ;

- c) Les pays seront plus à même de réaliser les objectifs de développement durable et de mesurer les progrès accomplis dans cette voie, ainsi que d'accroître la cohérence des politiques relatives à l'intégration des plans nationaux de développement durable et des autres objectifs environnementaux arrêtés au niveau international.

### **Exécution du programme en 2020**

- 14.147 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

#### **Améliorer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes grâce à des données environnementales actualisées**

- 14.148 La science est au cœur du rôle du PNUE en tant qu'autorité mondiale de premier plan en matière d'environnement chargée de définir le programme mondial pour l'environnement, de promouvoir la mise en œuvre cohérente de la dimension environnementale du développement durable dans le système des Nations Unies et de défendre la cause de l'environnement mondial. Dans son rapport de 2018 sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable (E/2018/64), le Secrétaire général a souligné l'importance de disposer de données actualisées, ventilées et de bonne qualité pour prendre des décisions fondées sur des données probantes et pour veiller à ce qu'il soit rendu compte de la mise en œuvre du Programme 2030. Grâce au Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial, le sous-programme a traité : a) des données d'observation de la Terre provenant de stations *in situ*, d'instruments de télédétection et de mesures sur le terrain ; b) des données statistiques provenant de rapports, de recensements et d'autres enquêtes ; c) des données géospatiales provenant de modèles et de données interpolées. Aux niveaux national, régional, sous-régional et mondial, les données cohérentes, fiables et actualisées ont permis d'orienter la recherche, l'élaboration d'évaluations et la mise au point d'approches régionales et mondiales du développement durable.
- 14.149 Le sous-programme a également facilité la transformation des données traitées automatiquement en produits exploitables (comme des images, des cartes, des graphiques et des tableaux) au moyen d'un logiciel d'analyse géospatiale. Les données ont permis de tenir les parties prenantes informées de l'état de l'environnement et des tendances observées dans le domaine, d'appuyer et de rendre possible la mise en œuvre de la dimension environnementale du Programme 2030, d'aider les équipes de pays des Nations Unies dans les analyses communes de pays et de faciliter l'action politique et l'affectation de fonds.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

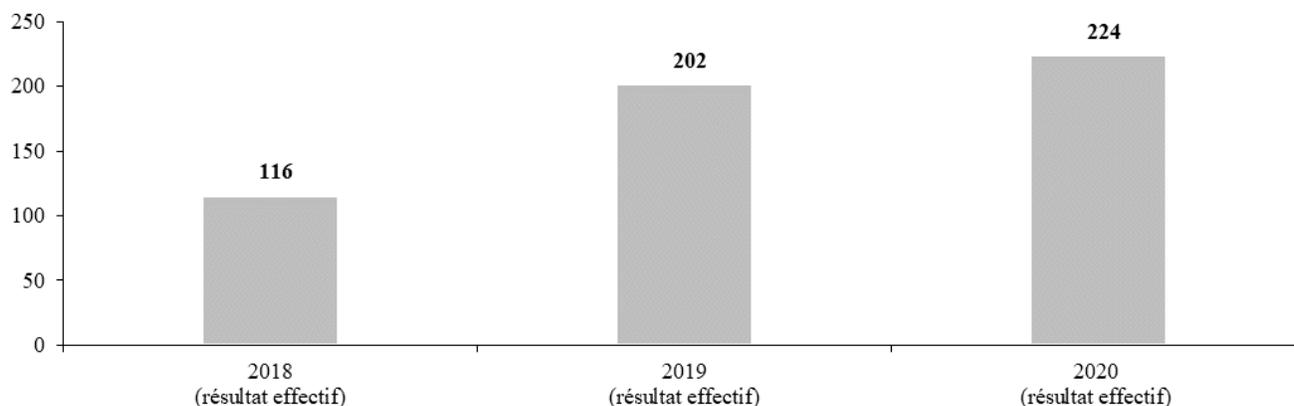
- 14.150 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent l'amélioration constante de l'accès aux « communautés de pratique » en ligne<sup>14</sup> et leur utilisation accrue par les États Membres et les parties prenantes (voir la figure 14.XVIII).

---

<sup>14</sup> Les communautés de pratique en ligne rassemblent des spécialistes en exercice d'un sujet ou d'un domaine qui relève de l'activité humaine, l'objectif étant d'examiner des problèmes environnementaux et des solutions potentielles. Les communautés de pratique aident les personnes et les États Membres, renforcent les capacités en matière d'élaboration des politiques, réduisent les doubles emplois et conduisent à l'adoption de meilleures pratiques.

Figure 14.XVIII

**Mesure des résultats : nombre de communautés de pratique en ligne utilisées pour accroître le transfert de connaissances scientifiques et l'échange d'informations entre les États Membres et les parties prenantes (résultat cumulé)**



### Résultats escomptés pour 2022

- 14.151 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### Résultat 1 : mieux prêter appui grâce à la consolidation de l'interface science-politique<sup>15</sup>

- 14.152 Dans le cadre du sous-programme, des progrès ont été réalisés pour ce qui est d'adapter les résultats des évaluations scientifiques à un public plus large. Le langage employé dans les recommandations figurant dans les évaluations scientifiques a été simplifié, ce qui a permis de toucher divers secteurs de la société, de combler le déficit de connaissances et d'améliorer la prise de décisions stratégiques fondées sur la science chez un groupe plus large de parties prenantes. On a également continué d'exploiter les réseaux de scientifiques existants pour étudier les nouveaux problèmes. Toujours dans le cadre du sous-programme, des données ont été communiquées à la Division de statistique en ce qui concerne les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 6, 12, 14, 15 et 17.
- 14.153 Le travail susmentionné a contribué à ce que 85 pays s'inspirent des principes du système de partage d'informations pour rendre compte des objectifs environnementaux mondiaux, y compris les objectifs de développement durable et les cibles qui y sont associées, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée (86), dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2020. En raison de la pandémie, de multiples réunions ou ateliers ont été reportés, car de nombreux pays ont eu des problèmes liés à la connectivité Internet.

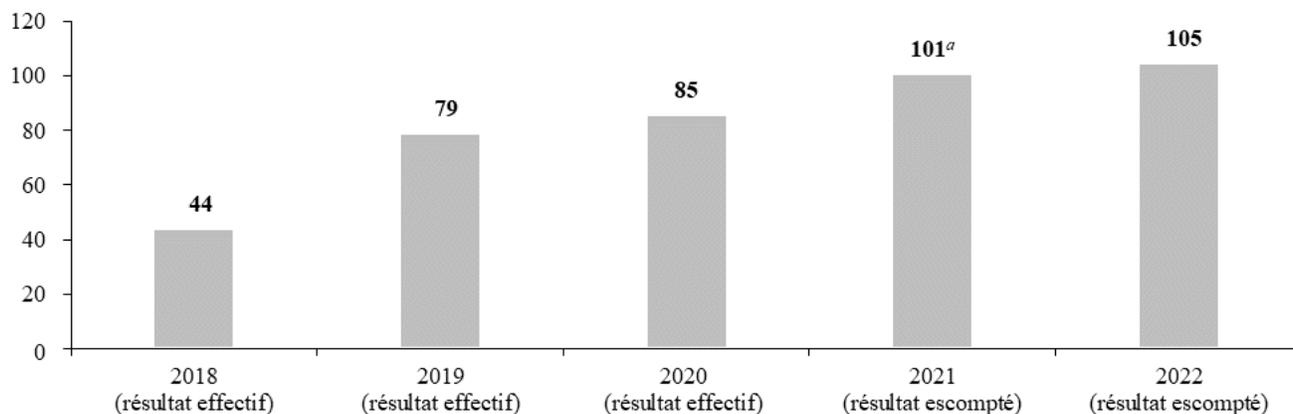
#### Projet de plan-programme pour 2022

- 14.154 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme et on intégrera plusieurs parties prenantes ou autres entités d'appui. L'objectif est d'aider les États Membres à combler le fossé numérique et à améliorer l'accessibilité afin de renforcer le développement des capacités dans l'interface science-politique. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir la figure 14.XIX).

<sup>15</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect.14)].

Figure 14.XIX

**Mesure des résultats : nombre de pays s'inspirant des principes du système de partage d'informations pour rendre compte des objectifs environnementaux mondiaux, y compris les objectifs de développement durable et les cibles qui y sont associées (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## **Résultat 2 : rendre l'action climatique plus ambitieuse grâce à la prise de décisions fondée sur la science<sup>16</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

- 14.155 Dans le cadre du sous-programme, on a levé 47 403 174 dollars pour accroître les services d'information et de partage du savoir en matière de climat et ainsi améliorer la résilience dans cinq pays insulaires du Pacifique : les Îles Cook, les Îles Marshall, Nioué, les Palaos et les Tuvalu. Le projet vise à : a) renforcer l'infrastructure d'observation, de surveillance, de modélisation et de prévision du climat et de ses effets sur les océans et les îles ; b) améliorer la préparation, la capacité d'intervention et la résilience des populations face aux risques climatiques ; c) améliorer la gestion des connaissances et la coopération en matière de services climatiques et de services d'alerte rapide multirisques dans la région. Dans le cadre du sous-programme, on a continué à soutenir l'élaboration du Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, qui donne une vue d'ensemble de la situation à l'échelle mondiale, et on a créé des supports permettant de faire connaître et de promouvoir les mesures qui contribuent à atténuer les changements climatiques et à améliorer l'adaptabilité sociale.
- 14.156 Le travail susmentionné a contribué à ce que 15 États Membres participent au processus de vérification de l'exactitude des données dans le cadre de l'élaboration du *Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions*, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée (15), dont il est question dans le budget-programme de 2021.

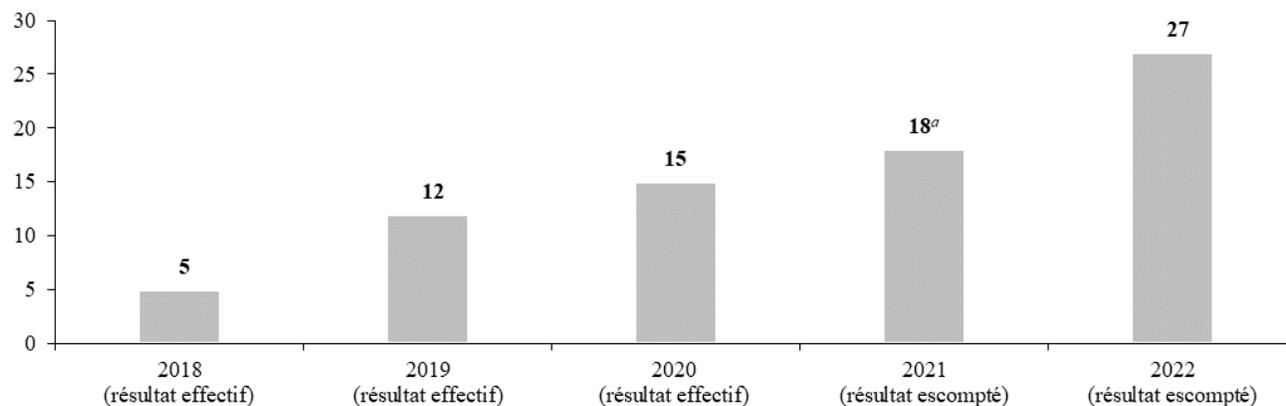
### **Projet de plan-programme pour 2022**

- 14.157 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme et on proposera des politiques concernant les technologies de réduction des émissions industrielles, dont les effets viendront s'ajouter à ceux de l'action climatique collective. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir la figure 14.XX).

<sup>16</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Figure 14.XX

**Mesure des résultats : nombre de pays contribuant à l'élaboration du *Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions* en participant à la vérification de l'exactitude des données (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### **Résultat 3 : exploiter les connaissances scientifiques pour faire face aux problèmes environnementaux interdépendants et aux conséquences qu'ils ont sur le bien-être socioéconomique**

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

- 14.158 Le sous-programme donne vie aux données et aux analyses scientifiques les plus récentes sur l'état de l'environnement mondial, l'objectif étant de mettre davantage l'accent sur les nouvelles connaissances scientifiques et leurs implications pour les responsables politiques, les décideurs et le grand public en ce qui concerne les politiques de l'environnement. L'évaluation menée en 2019 a cependant mis en évidence l'utilité limitée du sous-programme par rapport aux autres sous-programmes et parties prenantes. En réponse, le PNUE, dans sa stratégie à moyen terme, a fondé ses activités sur l'analyse de connaissances scientifiques dominantes et crédibles de façon à accélérer les efforts relevant de ses principaux domaines d'activité : l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets et la lutte contre la dégradation de la nature et la pollution. En outre, le sous-programme a commencé à toucher un public plus large que la communauté environnementale en préconisant de placer l'environnement au cœur des décisions économiques et sociales. Dans le cadre des partenariats noués entre toutes les parties prenantes concernées, dont d'autres organismes des Nations Unies, la société, les gouvernements et les organisations non gouvernementales, les milieux d'affaires et les citoyens, le sous-programme a commencé, en fournissant par exemple des cartes, des analyses, des notes d'orientation et des prévisions sur les modèles environnementaux, à faciliter la concrétisation de changements transformateurs fondés sur la science qui sont susceptibles de faire progresser la réalisation des aspirations énoncées dans le Programme 2030 et d'aider à relever les défis liés aux changements climatiques et à élaborer différentes politiques visant à enrayer la dégradation de la nature et à tester des technologies de contrôle de la pollution.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

- 14.159 L'enseignement tiré est le suivant : la science ne devrait pas être utilisée de manière isolée, mais plutôt comme un outil visant explicitement à accroître les connaissances sur les questions environnementales urgentes et les liens étroits entre la science et le bien-être social et économique. Les connaissances scientifiques peuvent permettre de faire connaître plus largement les problèmes interdépendants auxquels nous faisons face et d'inspirer des idées de solutions aux décideurs, aux spécialistes et aux autres parties prenantes. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du

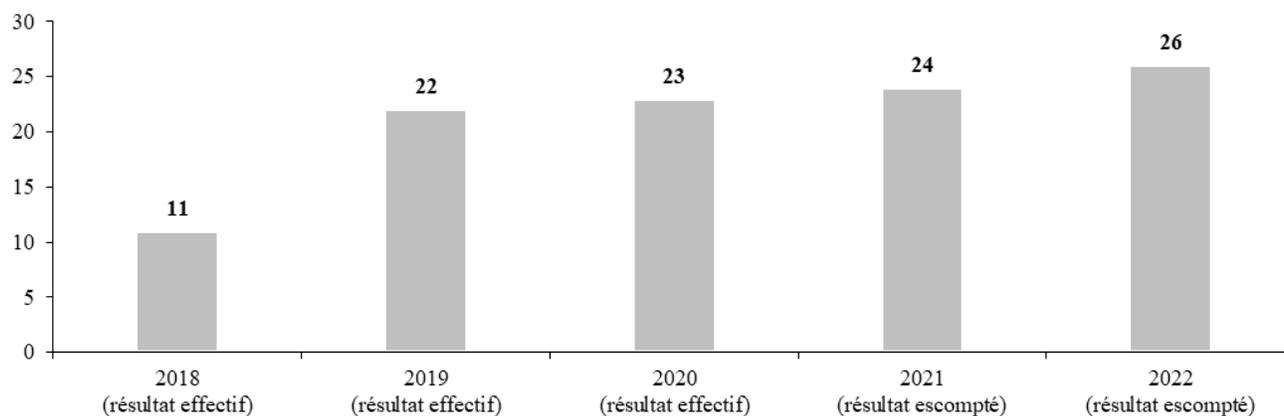
sous-programme, on tirera parti du dialogue sur les évaluations environnementales mondiales en améliorant la cohérence entre les plateformes de partage des connaissances scientifiques, comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, le Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial, le Groupe international d'experts sur les ressources, le *Rapport mondial sur le développement durable* et d'autres processus, et en veillant à assurer une comparabilité qui profite à toutes et à tous. Le dialogue contribuera également à l'élaboration et à la diffusion de messages cohérents susceptibles d'éclairer les négociations internationales et les décisions prises dans le cadre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement ainsi que par des plateformes environnementales mondiales comme l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

14.160 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre de décisions stratégiques fondées sur la science (résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement comprises) et sur les évaluations scientifiques produites dans le cadre du sous-programme. Ces décisions représentent plus de 10 % de toutes les décisions adoptées par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (voir la figure 14.XXI).

Figure 14.XXI

**Mesure des résultats : nombre de décisions stratégiques de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement fondées sur la science (résultat cumulé)**



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

14.161 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolution de l'Assemblée générale*

[71/313](#)      Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030

*Décisions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement*

SS.VIII/1, sect. II	Application de la décision SS.VII/1 sur la gouvernance internationale de l'environnement : renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement	SS.XII/6 25/1, sect. II	État de l'environnement mondial Application de la décision SS.VII/1 sur la gouvernance internationale de l'environnement : renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement
SS.X/5	L'Avenir de l'environnement mondial : l'environnement au service du développement		

*Déclarations ministérielles et décisions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement*

Décision 3/1	Prorogation de la date de livraison du sixième Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial	UNEP/EA.4/HLS.1	Déclaration ministérielle de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa quatrième session : des solutions novatrices pour relever les défis environnementaux et instaurer des modes de consommation et de production durables
--------------	--	-----------------	--

## Produits

14.162 On trouvera dans le tableau 14.12 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 14.12

**Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
1. Projets sur la surveillance de l'état de l'environnement	1	1	6	6
2. Projets sur l'appui à la réalisation des objectifs de développement durable	1	1	3	3
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>2</b>
3. Séminaires sur la surveillance de l'état de l'environnement	2	2	–	2
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
4. Rapports mondiaux sur la surveillance de l'état de l'environnement	1	1	1	2
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
5. Documents techniques sur l'alerte rapide et l'évaluation	1	5	3	3

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : tenue, avec quelque 20 États Membres et autres entités et parties prenantes, de consultations consacrées à la mise au point de méthodologies et au renforcement des capacités dans le domaine de la collecte de données relatives aux objectifs de développement durable ; conseils fournis à au moins 20 États Membres et parties prenantes sur le renforcement de l'interface science-politique ; conseils fournis à au moins 20 États Membres et parties prenantes sur la mise en place de systèmes nationaux d'informations sur l'environnement.

**Bases de données et supports numériques** : Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial ; Accès en ligne pour la recherche sur l'Environnement ; programme relatif à l'air du Système mondial de surveillance continue de l'environnement.

## **Titre IV      Coopération internationale pour le développement**

---

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

---

### **D. Activités de communication**

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : pages Web attirant annuellement quelque 10 000 visiteurs ; contenus multimédias, contenus audio ou vidéo et messages postés sur les médias sociaux consacrés aux travaux scientifiques du PNUE, qui sont utilisés par les États Membres, les parties prenantes et le public sur des plateformes de données ouvertes.

---

## Annexe

Exécution du programme en 2020<sup>1</sup>

## Sous-programme 2

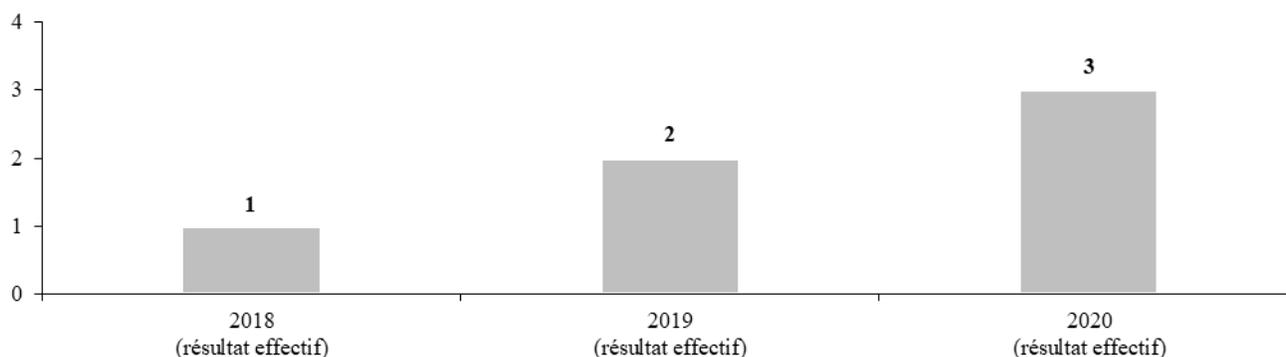
## Résilience face aux catastrophes et aux conflits

- A.1 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur les résultats 1 et 2 ainsi que sur le résultat 3, qui a dû être ajouté en 2020.

**Résultat 1 : rapports sur l'état de l'environnement<sup>2</sup>**

- A.2 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on a poursuivi les travaux visant à mettre à la disposition des États Membres des supports de connaissances favorisant la gestion rationnelle des ressources naturelles au moyen des rapports sur l'état de l'environnement réalisés aux fins du relèvement postconflit et d'une bonne gouvernance de l'environnement. Cet appui a également été élargi avec la publication d'un rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement pour le Gouvernement soudanais. Cela a permis d'améliorer l'accès des responsables de l'élaboration des politiques à des données environnementales exploitables.
- A.3 Le travail susmentionné a contribué à l'élaboration de rapports sur l'état de l'environnement aux fins du relèvement postconflit et d'une bonne gouvernance de l'environnement, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir trois pays ayant élaboré un rapport, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2020 (voir la figure A.I).

Figure A.I

**Mesure des résultats : nombre de pays qui ont élaboré un rapport sur l'état de l'environnement (résultat cumulé)****Résultat 2 : renforcement de l'action des Nations Unies en cas de crise environnementale liée à une catastrophe<sup>3</sup>**

- A.4 Dans le cadre du sous-programme, on a fourni un appui consultatif et technique au nouveau système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies dans les pays touchés par des catastrophes et des conflits, contribuant ainsi au mécanisme de mise en œuvre, dans le prolongement du programme de réforme de l'ONU et du renforcement du système des coordonnatrices et coordonnateurs, et créant des possibilités d'accroître de façon exponentielle la capacité de fournir

<sup>1</sup> Comme indiqué au paragraphe 14.3, le présent rapport tient compte de la réorganisation de la structure du programme pour 2022. Les informations sur l'exécution en 2020 du sous-programme 2 (Résilience face aux catastrophes et aux conflits), qui ne sera plus un sous-programme à part entière à partir de 2022, figurent donc dans la présente annexe.

<sup>2</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect.14)].

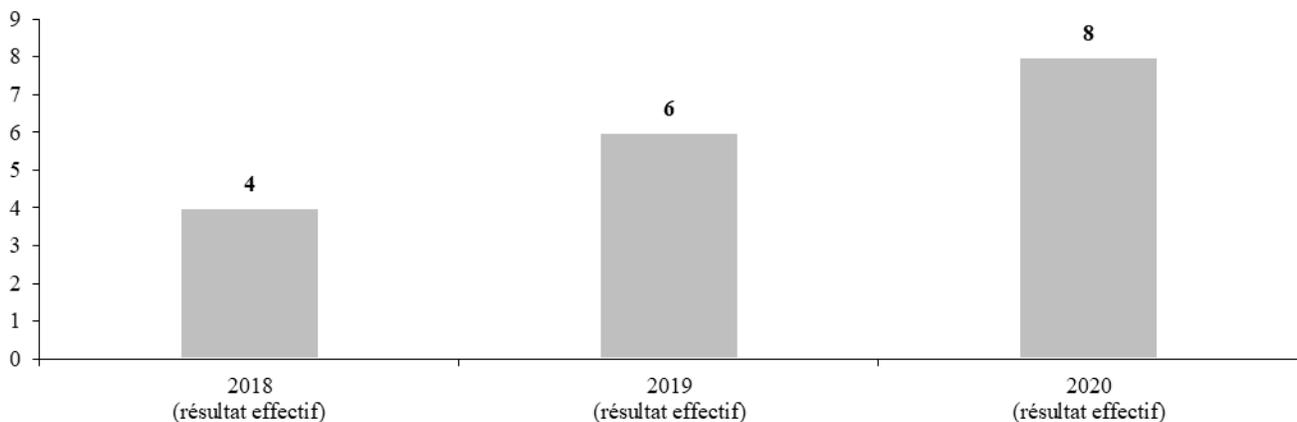
<sup>3</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

une expertise environnementale et des services d'appui à un nombre croissant d'États Membres. On a notamment offert un appui consultatif et technique dans la Corne de l'Afrique et dans la région du Sahel.

- A.5 Le travail susmentionné a contribué à ce que huit projets en cours répondent aux demandes d'aide dans le domaine de la réduction des risques, de l'intervention et du relèvement après une crise formulées par les États Membres par l'intermédiaire des coordonnateurs résidents des Nations Unies, des missions spéciales et des bureaux de pays, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée (sept) dans le budget-programme de 2021 (voir la figure A.II).

Figure A.II

**Mesure des résultats : nombre de projets en cours qui répondent aux demandes d'aide dans le domaine de la réduction des risques, de l'intervention et du relèvement après une crise formulées par les États Membres par l'intermédiaire des coordonnateurs résidents des Nations Unies, des missions spéciales et des bureaux de pays (annuel)**



**Résultat 3 : appuyer la riposte à la pandémie**

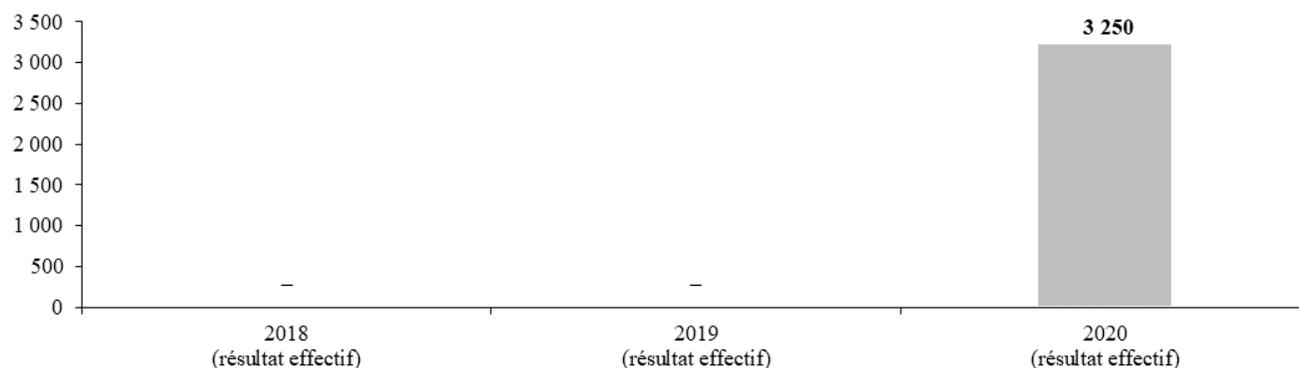
- A.6 Les capacités du sous-programme ont été adaptées de façon à appuyer la réponse globale de l'ONU, des partenaires internationaux et des États Membres à la pandémie de COVID-19. Elles ont été exploitées de manière à offrir, à distance et dans le monde entier, des webinaires de formation et des activités de renforcement des capacités et à en assurer la gestion. Trois nouvelles sessions de formation en ligne à l'intention des parties prenantes concernées ont été créées après le début de la pandémie. La formation a aidé les partenaires et les parties prenantes à intégrer les dimensions environnementales, notamment la gestion des déchets respectueuse de l'environnement, dans la planification de la riposte à la COVID-19.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- A.7 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent : l'organisation d'une formation à l'échelle mondiale sur la COVID-19 et la gestion des déchets, qui a attiré 1 300 participants de 135 pays ; la tenue à l'intention de la région Asie-Pacifique d'un webinaire qui a attiré 450 participants de 46 pays ; l'organisation d'un webinaire mondial sur la COVID-19 et les situations d'urgence environnementale qui a mobilisé 1 500 participants de 150 pays (voir la figure A.III).

Figure A.III

**Mesure des résultats : nombre de participants aux sessions de formation en ligne (résultat cumulé)**



**Produits**

A.8 On trouvera dans le tableau ci-dessous les produits retenus pour 2020 et 2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif.

**Sous-programme 2 : produits retenus pour 2020 et 2021, par catégorie et sous-catégorie<sup>4</sup>**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	2	2	4	–
1. Projets visant à évaluer les risques environnementaux découlant de catastrophes et de conflits	1	1	2	–
2. Projets relatifs aux cadres institutionnels et juridiques qui permettent aux pays de mieux se préparer, aux niveaux national et local, à atténuer les risques environnementaux découlant de catastrophes ou de conflits	1	1	2	–
<b>Publications</b> (nombre de publications)	2	2	2	–
3. Publications sur la réduction des risques de catastrophes, les évaluations de l'état de préparation et les plans d'action	2	2	2	–
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : conseils fournis aux parties prenantes humanitaires et militaires sur la réduction de l'empreinte écologique.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : conseils d'experts fournis aux États Membres de toutes les régions et aux partenaires internationaux qui en font la demande au sujet du suivi et de la mise en œuvre de stratégies visant à renforcer la réduction des risques environnementaux, les interventions dans les situations d'urgence environnementale et la restauration de l'environnement et à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable.				

<sup>4</sup> On trouvera également les produits dans le tableau 14.1.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

### Vue d'ensemble

- 14.163 Comme indiqué au paragraphe 14.3, la structure du programme du PNUE tient compte des changements proposés dans les sous-programmes. En conséquence, le projet de budget-programme pour 2022 prévoit la réaffectation de postes et d'autres objets de dépense de l'actuel sous-programme 2 (Résilience face aux catastrophes et aux conflits) au nouveau sous-programme 2 (Transformations numériques), sans que le montant global change, comme indiqué au tableau 14.16 1).
- 14.164 On trouvera dans les tableaux 14.13 à 14.15 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 14.13

### Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2020 (dépenses effectives) <sup>a</sup>	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes	20 152,3	21 782,4	–	–	–	–	–	21 782,4	
Autres dépenses de personnel	18,1	216,6	(198,6)	–	0,4	(198,2)	(91,5)	18,4	
Dépenses de représentation	–	19,6	(19,4)	–	0,2	(19,2)	(98,0)	0,4	
Consultants	481,6	341,5	–	–	–	–	–	341,5	
Voyages des représentants	0,5	63,4	–	–	–	–	–	63,4	
Voyages du personnel	22,4	151,6	–	–	–	–	–	151,6	
Services contractuels	143,9	229,2	–	–	(1,2)	(1,2)	(0,5)	228,0	
Frais généraux de fonctionnement	1 012,1	548,5	(188,3)	–	–	(188,3)	(34,3)	360,2	
Fournitures et accessoires	0,3	19,6	–	–	–	–	–	19,6	
Mobilier et matériel	36,1	21,8	–	–	0,6	0,6	2,8	22,4	
Subventions et contributions	38,1	326,2	–	–	–	–	–	326,2	
Autres changements	4,5	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total</b>	<b>21 909,9</b>	<b>23 720,4</b>	<b>(406,3)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(406,3)</b>	<b>(1,7)</b>	<b>23 314,1</b>	

<sup>a</sup> Les montants présentés dans ce tableau et dans les suivants ne sont pas définitifs et peuvent faire l'objet d'ajustements qui pourraient entraîner des différences mineures entre les informations figurant dans le présent rapport et les états financiers qui seront publiés d'ici au 31 mars 2021.

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Tableau 14.14

**Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022<sup>a</sup>**

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2021	113	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 11 D-1, 26 P-5, 40 P-4, 13 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C), 5 G(AC), 10 AL
Transferts	–	1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 1 P-3, 1 AL de l'actuel sous-programme 2 au nouveau sous-programme 2
Effectif proposé pour 2022	113	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 11 D-1, 26 P-5, 40 P-4, 13 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C), 5 G(AC), 10 AL

<sup>a</sup> On trouvera à l'annexe III des informations sur les changements relatifs aux postes.

Tableau 14.15

**Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe**

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Total	Effectif proposé pour 2022
	Effectif approuvé pour 2021	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>						
SGA	1	–	–	–	–	1
SSG	1	–	–	–	–	1
D-2	4	–	–	–	–	4
D-1	11	–	–	–	–	11
P-5	26	–	–	–	–	26
P-4	40	–	–	–	–	40
P-3	13	–	–	–	–	13
P-2/1	1	–	–	–	–	1
<b>Total partiel</b>	<b>97</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>97</b>
<b>Agents des services généraux et des catégories apparentées</b>						
G(1°C)	1	–	–	–	–	1
G(AC)	5	–	–	–	–	5
AL	10	–	–	–	–	10
<b>Total partiel</b>	<b>16</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>16</b>
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>113</b>

14.165 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans les tableaux 14.16 à 14.18 et dans la figure 14.XXII.

14.166 Comme le montrent les tableaux 14.16 1) et 14.17 1), les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 23 314 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 406 300 dollars (1,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. La variation découle des deux facteurs suivants : a) des ajustements techniques ; b) d'autres changements. Les ressources proposées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 14.16

**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
A. Organes directeurs	7,8	414,7	(406,3)	–	–	(406,3)	(98,0)	8,4
B. Direction exécutive et administration	3 826,0	4 241,3	–	–	–	–	–	4 241,3
C. Programme de travail								
<i>Structure du programme en 2021 (sous-programme incorporé dans les autres sous-programmes)</i>								
2. Résilience face aux catastrophes et aux conflits	1 433,3	1 545,9	–	–	(1 545,9)	(1 545,9)	(100,0)	–
<i>Structure du programme en 2022</i>								
1. Action climatique [précédemment sous-programme 1 (Changements climatiques)]	2 229,3	2 254,5	–	–	–	–	–	2 254,5
2. Transformations numériques	–	–	–	–	1 545,9	1 545,9	–	1 545,9
3. Action en faveur de la nature [précédemment sous-programme 3 (Écosystèmes sains et productifs)]	2 372,7	2 611,9	–	–	–	–	–	2 611,9
4. Gouvernance de l'environnement	4 440,2	4 650,8	–	–	–	–	–	4 650,8
5. Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution [précédemment sous-programme 5 (Produits chimiques, déchets et qualité de l'air)]	1 896,7	1 799,4	–	–	–	–	–	1 799,4
6. Finances et transformations économiques [précédemment sous-programme 6 (Utilisation efficace des ressources)]	1 807,6	1 974,4	–	–	–	–	–	1 974,4
7. Interface science-politique [précédemment sous-programme 7 (Surveillance de l'environnement)]	2 707,1	3 041,9	–	–	–	–	–	3 041,9
<b>Total partiel (C)</b>	<b>16 886,9</b>	<b>17 878,8</b>	–	–	–	–	–	<b>17 878,8</b>
D. Appui au programme	1 189,3	1 185,6	–	–	–	–	–	1 185,6
<b>Total partiel (1)</b>	<b>21 909,9</b>	<b>23 720,4</b>	<b>(406,3)</b>	–	–	<b>(406,3)</b>	<b>(1,7)</b>	<b>23 314,1</b>

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2020		Changements	Pourcentage	2022 (prévisions)
	(dépenses effectives)	2021 (estimations)			
A. Organes directeurs	1 920,0	2 210,0	50,0	2,3	2 260,0
B. Direction exécutive et administration	4 581,0	4 265,0	435,0	10,2	4 700,0

## Chapitre 14 Environnement

Composante/sous-programme	2020 (dépenses effectives) (estimations)		Changements	Pourcentage	2022 (prévisions)
C. Programme de travail					
<i>Structure du programme en 2021 (sous-programme incorporé dans les autres sous-programmes)</i>					
2. Résilience face aux catastrophes et aux conflits	18 870,8	19 125,0	(19 125,0)	(100,0)	–
<i>Structure du programme en 2022</i>					
1. Action climatique [précédemment sous-programme 1 (Changements climatiques)]	164 162,9	129 570,0	(16 720,0)	(12,9)	112 850,0
2. Transformations numériques	–	–	21 350,0	–	21 350,0
3. Action en faveur de la nature [précédemment sous-programme 3 (Écosystèmes sains et productifs)]	96 007,7	93 205,0	7 895,0	8,5	101 100,0
4. Gouvernance de l'environnement	21 677,0	36 105,0	(8 505,0)	(23,6)	27 600,0
5. Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution [précédemment sous-programme 5 (Produits chimiques, déchets et qualité de l'air)]	50 448,9	67 470,0	(5 920,0)	(8,8)	61 550,0
6. Finances et transformations économiques [précédemment sous-programme 6 (Utilisation efficace des ressources)]	32 649,6	46 955,0	(7 355,0)	(15,7)	39 600,0
7. Interface science-politique [précédemment sous-programme 7 (Surveillance de l'environnement)]	17 721,5	17 965,0	4 035,0	22,5	22 000,0
<b>Total partiel (C)</b>	<b>401 538,4</b>	<b>410 395,0</b>	<b>(24 345,0)</b>	<b>(5,9)</b>	<b>386 050,0</b>
D. Appui au programme	20 708,8	18 595,0	1 305,0	7,0	19 900,0
<b>Total partiel (2)</b>	<b>428 748,2</b>	<b>435 465,0</b>	<b>(22 555,0)</b>	<b>(5,2)</b>	<b>412 910,0</b>
<b>Total</b>	<b>450 658,1</b>	<b>459 185,4</b>	<b>(22 961,3)</b>	<b>(5,0)</b>	<b>436 224,1</b>

Tableau 14.17

### Vue d'ensemble : postes proposés pour 2022, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

#### 1) Budget ordinaire

Composante/sous-programme	Effectif approuvé pour 2021	Changements				Total	Effectif proposé pour 2022
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–	
B. Direction exécutive et administration	22	–	–	–	–	22	
C. Programme de travail							
<i>Structure du programme en 2021 (sous-programme incorporé dans les autres sous-programmes)</i>							
2. Résilience face aux catastrophes et aux conflits	8	–	–	(8)	(8)	–	

**Titre IV Coopération internationale pour le développement**

Composante/sous-programme	Changements				Total	Effectif proposé pour 2022
	Effectif approuvé pour 2021	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
<i>Structure du programme en 2022</i>						
1. Action climatique [précédemment sous-programme 1 (Changements climatiques)]	10	–	–	–	–	10
2. Transformations numériques	–	–	–	8	8	8
3. Action en faveur de la nature [précédemment sous-programme 3 (Écosystèmes sains et productifs)]	13	–	–	–	–	13
4. Gouvernance de l'environnement	23	–	–	–	–	23
5. Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution [précédemment sous-programme 5 (Produits chimiques, déchets et qualité de l'air)]	9	–	–	–	–	9
6. Finances et transformations économiques [précédemment sous-programme 6 (Utilisation efficace des ressources)]	11	–	–	–	–	11
7. Interface science-politique [précédemment sous-programme 7 (Surveillance de l'environnement)]	12	–	–	–	–	12
<b>Total partiel (C)</b>	<b>86</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>86</b>
D. Appui au programme	5	–	–	–	–	5
<b>Total partiel (1)</b>	<b>113</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>113</b>

**2) Ressources extrabudgétaires**

Composante/sous-programme	2021 (estimations)	Changements	2022 (prévisions)
A. Organes directeurs	12	–	12
B. Direction exécutive et administration	27	–	27
C. Programme de travail			
<i>Structure du programme en 2021 (sous-programme incorporé dans les autres sous-programmes)</i>			
2. Résilience face aux catastrophes et aux conflits	44	(44)	–
<i>Structure du programme en 2022</i>			
1. Action climatique [précédemment sous-programme 1 (Changements climatiques)]	171	–	171
2. Transformations numériques	–	44	44
3. Action en faveur de la nature [précédemment sous-programme 3 (Écosystèmes sains et productifs)]	117	–	117
4. Gouvernance de l'environnement	113	–	113

## Chapitre 14 Environnement

Composante/sous-programme	2021 (estimations)	Changements	2022 (prévisions)
5. Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution [précédemment sous-programme 5 (Produits chimiques, déchets et qualité de l'air)]	132	–	132
6. Finances et transformations économiques [précédemment sous-programme 6 (Utilisation efficace des ressources)]	100	–	100
7. Interface science-politique [précédemment sous-programme 7 (Surveillance de l'environnement)]	74	–	74
<b>Total partiel (C)</b>	<b>751</b>	<b>–</b>	<b>751</b>
D. Appui au programme	90	–	90
<b>Total partiel (2)</b>	<b>880</b>	<b>–</b>	<b>880</b>
<b>Total</b>	<b>993</b>	<b>–</b>	<b>993</b>

Tableau 14.18

### Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

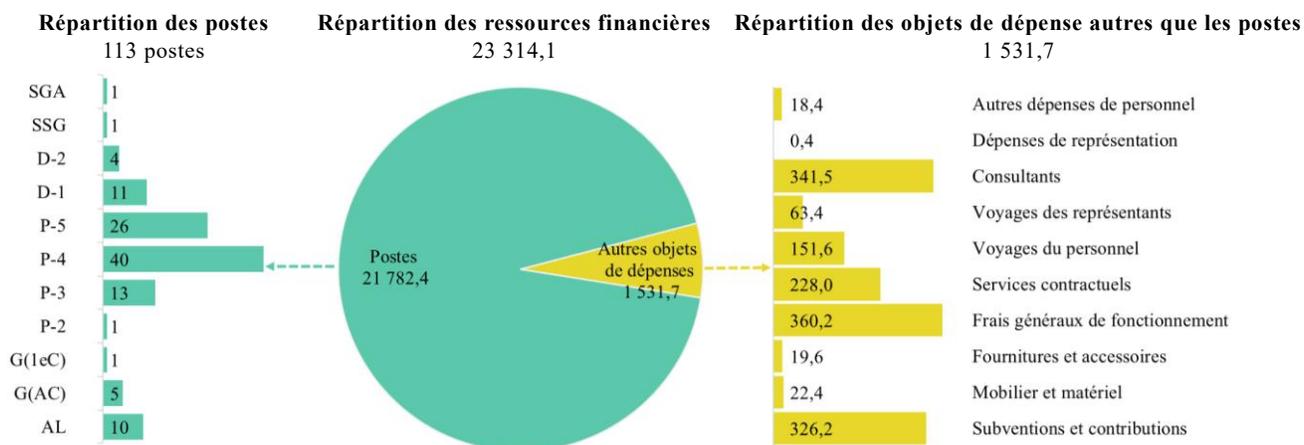
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	20 152,3	21 782,4	–	–	–	–	–	–	21 782,4
Autres objets de dépense	1 757,6	1 938,0	(406,3)	–	–	(406,3)	(1,7)	–	1 531,7
<b>Total</b>	<b>21 909,9</b>	<b>23 720,4</b>	<b>(406,3)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(406,3)</b>	<b>(1,7)</b>	<b>–</b>	<b>23 314,1</b>
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		97	–	–	–	–	–	–	97
Agents des services généraux et des catégories apparentées		16	–	–	–	–	–	–	16
<b>Total</b>		<b>113</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>113</b>

Figure 14.XXII

**Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme**

**Récapitulatif des changements relatifs aux ressources**

**Ajustements techniques**

14.167 Comme le montre le tableau 14.16 1), les changements entraînent une diminution nette de 406 300 dollars, qui s'explique comme suit :

**Organes directeurs.** La diminution de 406 300 dollars tient au non-renouvellement de crédits prévus pour 2021 au titre des autres dépenses de personnel (198 600 dollars), des frais de représentation (19 400 dollars) et des frais généraux de fonctionnement (188 300 dollars) nécessaires pour l'Assemblée des Nations Unies sur l'environnement, qui se réunit les années impaires. Des crédits seront demandés à cette fin dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Autres changements**

14.168 Comme le montre le tableau 14.16 1), les changements sont liés au remaniement de la structure du programme du PNUE, dans le respect de son mandat, que l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a approuvé dans sa décision 5/2. Ils sont sans effet sur le montant global. Il est proposé que le sous-programme 2 (Résilience face aux catastrophes et aux conflits) ne soit plus un sous-programme à part entière. Il sera incorporé aux autres sous-programmes et un nouveau sous-programme 2 (Transformations numériques) aura pour objectif d'appuyer l'exécution des mandats existants du PNUE. Les changements se traduisent dans les sous-programmes suivants :

*Structure du programme en 2021 (sous-programme incorporé dans les autres sous-programmes)*

- a) **Sous-programme 2 (Résilience face aux catastrophes et aux conflits).** La diminution de 1 545 900 dollars s'explique par le redéploiement des ressources dans le nouveau sous-programme 2 (Transformations numériques), comme suit :
  - i) Huit postes (1 474 400 dollars), comme indiqué à l'annexe III ;
  - ii) Ressources non affectées à des postes : consultants (17 700 dollars), voyages du personnel (6 900 dollars), services contractuels (12 000 dollars), frais généraux de

fonctionnement (30 200 dollars), fournitures et accessoires (2 100 dollars) et mobilier et matériel (2 600 dollars) ;

*Structure du programme en 2022*

- b) **Sous-programme 2 (Transformations numériques).** L'augmentation de 1 545 900 dollars s'explique par le redéploiement des ressources du sous-programme 2 (Résilience aux catastrophes et aux conflits), comme suit :
- i) Huit postes (1 474 400 dollars), comme indiqué à l'annexe III ;
  - ii) Ressources non affectées à des postes : consultants (17 700 dollars), voyages du personnel (6 900 dollars), services contractuels (12 000 dollars), frais généraux de fonctionnement (30 200 dollars), fournitures et accessoires (2 100 dollars) et mobilier et matériel (2 600 dollars).

### **Ressources extrabudgétaires**

- 14.169 Comme le montrent les tableaux 14.16 2) et 14.17 2), le PNUE devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces et en nature, qui compléteront les ressources du budget ordinaire. En 2022, il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 412 910 000 dollars, qui permettra de financer 880 postes, comme indiqué dans le tableau 14.17 2). Ces ressources serviraient principalement à relever les grands défis environnementaux dans le cadre du sous-programme 1 (Action climatique), du sous-programme 3 (Action en faveur de la nature) et du sous-programme 5 (Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution), dans le contexte d'une consommation et d'une production durables, tout en contribuant au relèvement mondial après la pandémie de COVID-19. Parmi ces projets, on peut citer : a) l'amélioration des services d'information et de partage du savoir en matière de climat pour le renforcement de la résilience dans cinq pays insulaires de l'océan Pacifique ; b) la lutte contre la dégradation des écosystèmes et la perte rapide de biodiversité afin de renforcer la résilience des paysages terrestres et marins, l'intégrité et la conservation des écosystèmes étant mises au service de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement de la résilience sociale ; c) le renforcement des capacités et du leadership en matière de gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets afin d'améliorer la santé humaine et d'assainir l'environnement. Tous ces projets relèvent du sous-programme 1 (Action climatique), du sous-programme 3 (Action en faveur de la nature) et du sous-programme 5 (Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution). En outre, dans le cadre du sous-programme 2 (Transformations numériques), les projets de coopération technique financés au moyen de ressources extrabudgétaires devraient permettre d'amener diverses parties prenantes à mieux se servir des outils numériques pour protéger l'environnement et de renforcer leurs capacités de gouvernance électronique afin que les transformations numériques soient mises au service de la dimension environnementale, en particulier dans les pays du Sud. Dans le cadre du sous-programme 4 (Gouvernance de l'environnement), il est prévu d'utiliser les ressources extrabudgétaires dans divers domaines, notamment pour l'établissement et le respect de la primauté du droit en matière d'environnement et pour trouver des réponses juridiques et politiques intégrées qui soient propices à la prise de décisions participatives et efficaces. Dans le cadre du sous-programme 6 (Finances et transformations économiques), il est prévu d'utiliser les ressources extrabudgétaires pour promouvoir des modes de consommation et de production durables en améliorant les politiques de transformation financière et économique, en modifiant les pratiques commerciales et les pratiques d'investissement et en tirant parti du comportement des consommateurs publics et privés et des consommateurs citoyens. Dans le cadre du sous-programme 7 (Interface science-politique), il est prévu d'utiliser les ressources extrabudgétaires pour mieux mettre la science au service d'une action transformatrice ; fournir des données scientifiques faisant autorité, présentées de manière plus cohérente et intégrée ; rattraper le retard pris concernant la disponibilité des données environnementales pour la réalisation des objectifs de développement durable ; favoriser les synergies entre les différents accords multilatéraux relatifs à

l'environnement ; numériser les connaissances scientifiques et les diffuser plus largement tout en anticipant les nouvelles questions en faisant appel à l'analyse prospective ; développer une interface science-politique inclusive, qui s'adresse à tout le monde, surtout en ce qui concerne les indicateurs environnementaux pour lesquels il n'existe ni méthodes ni normes internationales. Les ressources extrabudgétaires représentent 94,7 % des ressources totales du présent chapitre. Les prévisions sont en adéquation avec les priorités et les produits que l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a approuvés dans son programme de travail pour 2022-2023.

- 14.170 Les ressources extrabudgétaires dont il est question dans le présent chapitre sont placées sous le contrôle de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

### Organes directeurs

- 14.171 Les ressources demandées au titre de cette composante permettraient de couvrir les dépenses afférentes à la réunion annuelle du sous-comité du Comité des représentants permanents. La diminution de 406 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021 est liée aux ressources nécessaires pour l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui se réunit les années impaires. Des crédits seront demandés à cette fin dans le projet de budget-programme pour 2023. Toutefois, au moyen des ressources existantes, et jusqu'à ce que le cycle normal de tenue des sessions de l'Assemblée pour l'environnement les années impaires soit rétabli en 2023, le PNUE soutiendra la décision prise à la réunion en ligne de la cinquième session de l'Assemblée d'ajourner la session et de la reprendre en personne du 28 février au 2 mars 2022, en la faisant précéder d'une reprise de la cinquième session du Comité à composition non limitée des représentants permanents. On trouvera dans le tableau 14.19 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 14.19  
**Organes directeurs**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2021 (crédits ouverts)</i>	<i>2022 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement est l'organe directeur du PNUE ; elle est chargée de prendre des décisions stratégiques, de fournir des orientations politiques au Programme et de renforcer les interactions entre science et politiques. Elle tient des sessions biennales, qui ont lieu actuellement les années impaires.	Mandat : résolutions 67/213 et 67/251 de l'Assemblée générale et décision 27/2 du Conseil d'administration  Composition : 193 représentants de gouvernements  Nombre de sessions en 2022 : 1	312,0	–
Comité des représentants permanents	Le Comité des représentants permanents, organe subsidiaire de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, fournit des avis à celle-ci, contribue à l'élaboration des ordres du jour de ses sessions et des projets de décision qu'elle doit examiner, supervise la suite donnée aux résolutions et au programme de travail après adoption et établit le programme de travail à venir pour adoption par l'Assemblée. Il tient des réunions ordinaires d'une journée tous les trimestres ainsi que des réunions à participation non limitée tous les deux ans, avant chaque session de l'Assemblée.	Mandat : décision 27/2 du Conseil d'administration  Composition : 122 représentants de gouvernements  Nombre de sessions en 2022 : 1	94,3	–

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2021	2022
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
Sous-comité du Comité des représentants permanents	Le sous-comité se réunit chaque année pendant cinq jours pour examiner la stratégie à moyen terme, le programme de travail et le budget et pour établir le programme de travail à venir pour adoption par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Il tient en outre des réunions d'une journée ou d'une demi-journée une ou deux fois par mois afin d'approfondir certaines questions, si nécessaire et sur demande.	Mandat : décision 27/2 du Conseil d'administration Composition : 122 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1	8,4	8,4
<b>Total</b>			<b>414,7</b>	<b>8,4</b>

14.172 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 8 400 dollars et font apparaître une diminution nette de 406 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera au paragraphe 14.167 des explications sur la diminution de 406 300 dollars qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 14.20 et la figure 14.XXIII.

Tableau 14.20

**Organes directeurs : évolution des ressources financières**

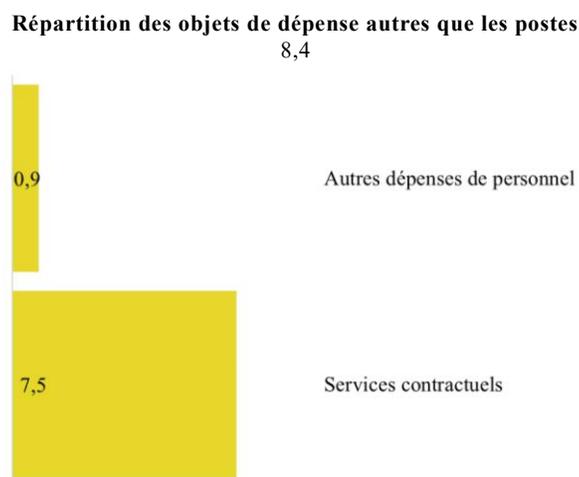
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Objets de dépense autres que les postes	7,8	414,7	(406,3)	–	–	(406,3)	(98,0)	8,4	
<b>Total</b>	<b>7,8</b>	<b>414,7</b>	<b>(406,3)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(406,3)</b>	<b>(98,0)</b>	<b>8,4</b>	

Figure 14.XXIII

**Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis)



## Ressources extrabudgétaires

14.173 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 2 260 000 dollars, qui permettra de financer 12 postes (1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 6 AL) et d'autres objets de dépense. Ces ressources serviront principalement pour des activités visant à renforcer les échanges avec les organes directeurs du PNUE, le but étant de les faire mieux connaître, de leur donner plus d'autorité et d'accroître leur poids dans l'exécution du mandat de l'organisation. L'augmentation prévue de 50 000 dollars est principalement destinée à stimuler et à promouvoir les échanges entre le PNUE et les États Membres.

## Direction exécutive et administration

14.174 La composante Direction exécutive et administration comprend le Bureau de la Directrice exécutive et le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants. Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 4 241 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 14.21 et la figure 14.XXIV.

Tableau 14.21

### Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

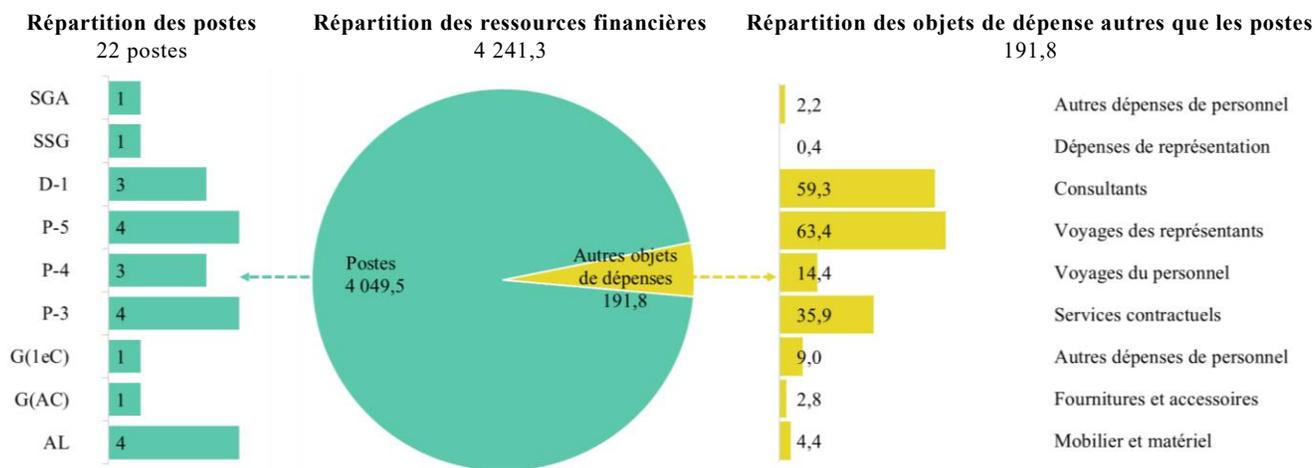
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	3 606,0	4 049,5	–	–	–	–	–	4 049,5
Autres objets de dépense	220,0	191,8	–	–	–	–	–	191,8
<b>Total</b>	<b>3 826,0</b>	<b>4 241,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4 241,3</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		16	–	–	–	–	–	16
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	–	6
<b>Total</b>		<b>22</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>22</b>

Figure 14.XXIV

**Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Bureau du (de la) Directeur(trice) exécutif(ve)**

- 14.175 La direction exécutive et l'administration du PNUE sont assurées par le Bureau exécutif, le Bureau des affaires de gouvernance et un bureau de l'évaluation, qui est indépendant. Le Bureau exécutif fournit des services de fond et d'appui au (à la) Directeur(trice) exécutif(ve), au (à la) Directeur(trice) exécutif(ve) adjoint(e) et aux autres membres de l'équipe de direction du PNUE. Il donne des conseils ou son approbation de principe pour toutes les questions relatives aux programmes et à l'administration. Avec le concours du (de la) Directeur(trice) exécutif(ve) adjoint(e), le (la) Directeur(trice) exécutif(ve) énonce la stratégie et les grandes orientations du PNUE, dans le respect des mandats qui ont été confiés à celui-ci par les organes délibérants, et assume la responsabilité générale de la gestion des ressources du Programme.
- 14.176 Le Bureau exécutif est également chargé d'encadrer et d'orienter les activités déployées par le PNUE pour fournir au système des Nations Unies des orientations sur les questions environnementales, en prenant en considération les évaluations des causes et des effets de la dégradation de l'environnement et les nouveaux problèmes recensés aux niveaux mondial et régional. Il donne une impulsion à l'action internationale de manière à coordonner les interventions des entités du système des Nations Unies et celles qu'elles mènent avec d'autres partenaires. Pour ce faire, il s'appuie sur des mécanismes interorganisations, tels que le Groupe de la gestion de l'environnement ou le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et ses organes subsidiaires. Par ailleurs, le PNUE veille à ce que les priorités fixées par les accords multilatéraux relatifs à l'environnement soient prises en compte par ces mécanismes de sorte que le système des Nations Unies apporte des solutions coordonnées aux problèmes.
- 14.177 Le Bureau de l'évaluation est une entité indépendante qui fait rapport directement au (à la) Directeur(trice) exécutif(ve). Il conduit et dirige les évaluations indépendantes inscrites à son programme de travail, analyse les constatations et tire des enseignements à l'intention de la direction.
- 14.178 Dans le cadre du processus de transformation lancé en 2019, le Programme a renforcé ses capacités internes en vue d'obtenir des résultats plus concrets. Dans ce contexte et en s'appuyant sur les enseignements tirés, il a élaboré une stratégie à moyen terme rationalisée et axée sur les résultats pour la période 2022-2025, ainsi qu'un programme de travail pour 2022-2023 qui place l'utilisation des données au cœur de la prise de décision. Tout en s'attendant à développer des indicateurs qui correspondent aux objectifs de l'organisation afin de mettre en évidence les véritables changements réalisés, le PNUE procédera à une réforme du cycle des projets, investira dans les ressources

humaines et renforcera ses capacités en proposant une formation interne sur mesure et en créant des réseaux techniques au sein de l'organisation pouvant aider à l'exécution des programmes, et tirera parti des résultats de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Afin de rehausser le niveau d'ambition, le Programme utilisera, dans la mesure du possible, les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ou ceux arrêtés au niveau international en matière d'environnement dans son cadre de résultats et s'efforcera de suivre l'évolution de la situation sur le long terme plutôt que sur une seule période biennale ou sur les quatre années couvertes par sa stratégie. À cette fin, il aura recours à des mesures d'impact, des tableaux de bord sur l'exécution des projets et un classement des projets afin de mesurer l'efficacité et d'évaluer le taux d'adhésion à ses produits et ses services.

- 14.179 S'agissant des mécanismes interinstitutions, le PNUE continuera de fournir une « ligne de visée » claire quant à la mise en œuvre du Programme 2030, allant des objectifs environnementaux convenus à l'échelle internationale aux mesures prises à l'échelle régionale et nationale. Il poursuivra les aspirations formulées au niveau mondial concernant les objectifs de développement durable tout en fournissant une aide en réponse aux besoins et aux réalités des pays et en tenant compte des différences entre les processus d'intégration régionaux, les capacités et les niveaux de développement. Il continuera en outre d'influencer l'élaboration des politiques environnementales mondiales dans le cadre des processus intergouvernementaux mondiaux et des délibérations de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, du Conseil des droits de l'homme et du Conseil de sécurité. En 2020, le PNUE a mis sur pied une équipe spéciale qui a veillé à la prise en compte, dans la stratégie à moyen terme du Programme pour 2022-2025, des mesures requises pour soutenir l'application cohérente de la réforme du système des Nations Unies pour le développement aux niveaux national, régional et mondial. Il a en outre contribué : a) à la décision prise par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination de développer une approche commune pour intégrer les solutions fondées sur la biodiversité et la nature au service du développement durable dans la planification et l'exécution des politiques et des programmes des Nations Unies (14 mai 2020) ; b) au pacte vert pour l'Europe (26 mai 2020) ; c) à la réforme du système des Nations Unies (23 septembre 2020) ; d) à un examen de la collaboration étroite qu'il entretient avec le Programme des Nations Unies pour le développement (3 décembre 2020). En tant que président du Groupe de la gestion de l'environnement, dont il assure également le secrétariat, le PNUE exploitera la capacité collective du Groupe à proposer des réponses transformatrices pour un monde plus durable, y compris dans un scénario post-COVID-19.
- 14.180 Le 28 janvier 2021, le PNUE a décidé de créer un groupe de haut niveau sur le système de gestion de l'environnement pour 2020-2024 après avoir procédé à un premier examen de celui qui existait au siège, de revoir les mécanismes de tarification du carbone pour les aligner sur les meilleures pratiques en vigueur à l'Organisation des Nations Unies et d'examiner le système de gestion de l'environnement sur une base annuelle. Il entend par ailleurs adopter des mesures innovantes pour tirer pleinement parti du numérique en vue d'accélérer le passage à une consommation et une production durables. Il s'appuiera en outre sur ses compétences de base pour faire en sorte que les politiques adoptées ces dix prochaines années en matière de lutte contre la pollution, les changements climatiques et la dégradation de la nature soient guidées par la science.
- 14.181 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#) ainsi qu'à l'interdiction des plastiques à usage unique ayant pris effet en 2018, le PNUE continue d'incorporer des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2022, il continuera de se pencher sur la question des déchets, notamment celle des déchets dangereux et celle, nouvelle, des déchets d'équipements électriques et électroniques. La pandémie de COVID-19 ayant causé une forte augmentation du volume de certains déchets, le Programme s'attache à trouver des solutions pour améliorer la situation. À cet égard, il a fourni des conseils techniques sur la gestion des déchets d'origine médicale aux gouvernements afghan, haïtien, soudanais et sud-soudanais, ainsi qu'aux soldats de la paix des Nations Unies. Il a en outre publié des lignes directrices sur la gestion des déchets d'activités de soins et des résidus

urbains solides, qui sont parvenues à des milliers de personnes dans plus de 150 pays. En Afghanistan, en Haïti, en Inde, au Soudan et au Soudan du Sud, le PNUE a fourni aux gouvernements des conseils pratiques en matière de gestion des déchets, tandis qu'en Afrique du Sud, il a contribué à une évaluation des besoins relatifs à la COVID-19 visant à arrêter une stratégie nationale de relèvement.

14.182 En 2022, le PNUE continuera de mesurer son impact climatique, de l'atténuer autant que possible et de compenser ses émissions de gaz à effet de serre au moyen de certificats de réduction des émissions disponibles sur la plateforme de compensation des émissions de carbone de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

14.183 On trouvera dans le tableau 14.22 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. La baisse du respect des consignes relatives aux voyages tient principalement aux restrictions des déplacements et à l'incertitude engendrées par la pandémie de COVID-19 en 2020. Le PNUE continue cependant de rationaliser les approches suivies, grâce à la publication de directives internes destinées à l'ensemble du personnel et à l'amélioration continue du tableau de bord utilisé pour surveiller le respect des délais et en rendre compte.

Tableau 14.22  
Respect des délais

(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux prévu)	2022 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	65	85	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	61	53	100	100

14.184 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 3 366 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 14.23 et la figure 14.XXV.

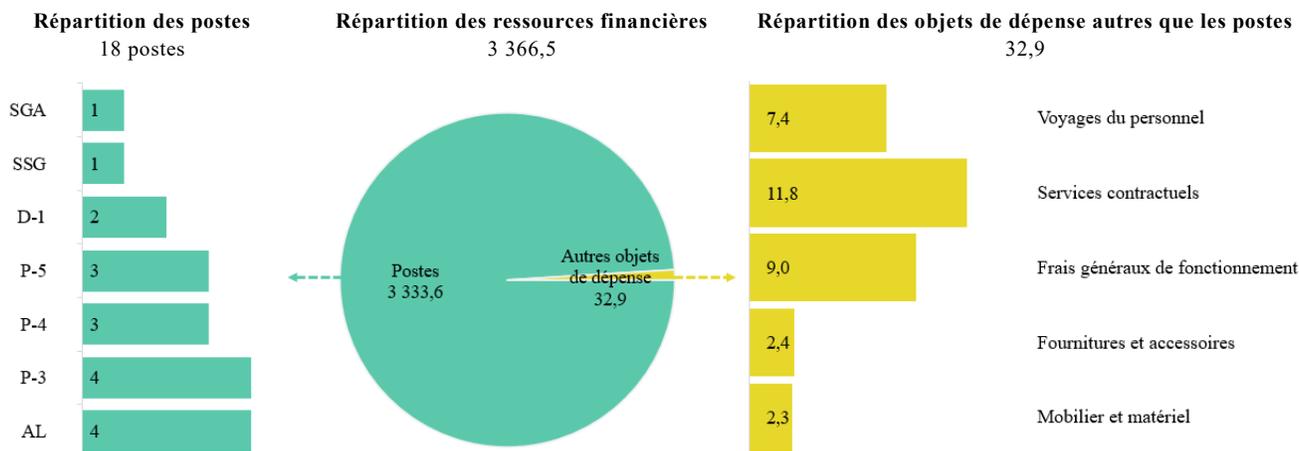
Tableau 14.23  
Bureau du (de la) Directeur(trice) exécutif(ve) : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements					2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	2 870,8	3 333,6	—	—	—	—	—	3 333,6
Autres objets de dépense	39,4	32,9	—	—	—	—	—	32,9
<b>Total</b>	<b>2 910,2</b>	<b>3 366,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3 366,5</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	—	—	—	—	—	14
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	—	—	—	—	—	4
<b>Total</b>		<b>18</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>18</b>

Figure 14.XXV  
**Bureau du (de la) Directeur(trice) exécutif(ve) : répartition des ressources proposées pour 2022**  
**(avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



### Ressources extrabudgétaires

- 14.185 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 4 700 000 dollars, qui permettra de financer 27 postes (1 Sous-Secrétaire général(e), 1 D-1, 5 P-5, 4 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 G(AC) et 13 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources seront utilisées par le Bureau exécutif, avec l'appui du Bureau de l'évaluation, pour exercer des fonctions de direction exécutive et d'administration, notamment en ce qui concerne les questions stratégiques, programmatiques et administratives, ainsi que pour renforcer la responsabilité en matière d'application de la stratégie à moyen terme et des programmes de travail correspondants, comme demandé par l'Assemblée pour l'environnement et comme indiqué dans le contrat de mission signé entre la Directrice exécutive et le Secrétaire général. La hausse attendue de 435 000 dollars est principalement due à l'augmentation probable des compétences nécessaires pour mettre en œuvre les transformations prévues dans la stratégie à moyen terme du PNUE pour 2022-2025.

### Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

- 14.186 Par sa résolution 913 (X), l'Assemblée générale a créé le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants et l'a chargé de réaliser des études scientifiques générales sur les rayonnements ionisants, leurs sources et leurs effets sur la santé humaine et l'environnement. Depuis 1955, le Comité scientifique, qui a par ailleurs contribué à poser les fondements d'un cadre mondial de radioprotection, joue un rôle de premier plan en aidant la communauté scientifique internationale à mieux comprendre les différents niveaux d'exposition aux rayonnements ionisants, leurs effets sur la santé et sur l'environnement et les risques qu'ils représentent. Dans sa résolution 75/91, l'Assemblée générale a réaffirmé la décision de maintenir le Comité dans les fonctions et le rôle indépendant qui étaient les siens.
- 14.187 Dans le contexte du Programme 2030, les travaux du Comité scientifique contribuent à l'objectif de développement durable n° 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge). Les évaluations du Comité scientifique sont conduites pour le compte de tous les États Membres de l'ONU et servent à déterminer les niveaux et courbes d'exposition liés à l'utilisation des rayonnements ionisants en médecine ainsi que dans la recherche, l'agriculture et l'industrie. La synthèse scientifique des connaissances les plus récentes dans les domaines de la

radiobiologie et de l'épidémiologie réalisée par le Comité scientifique revêt une importance fondamentale pour le régime international de radioprotection, car elle sert de fondement aux normes internationales de protection des travailleurs, des patients et du public contre les rayonnements ionisants. Les travaux du Comité contribuent également à la réalisation de l'objectif 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable) et de l'objectif 15 (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité). À cet égard, on peut citer en particulier l'évaluation des niveaux d'irradiation et de leurs effets résultant de l'accident nucléaire survenu après le grand séisme et le tsunami qui ont frappé l'est du Japon en 2011, ou le livre blanc sur l'évaluation des données relatives au cancer de la thyroïde dans les régions touchées par l'accident de Tchernobyl. Le Comité contribue également à la réalisation de l'objectif 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser) en collaborant et en entretenant des partenariats à long terme avec la Commission européenne, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres partenaires et organisations nationaux et internationaux (tels que le Comité interorganisations de sûreté radiologique).

- 14.188 En raison de la pandémie de COVID-19, le Bureau et le secrétariat ont reporté la soixante-septième session du Comité scientifique, qui devait avoir lieu en présentiel du 13 au 17 juillet 2020 ; celle-ci s'est finalement tenue en ligne, du 2 au 6 novembre 2020. Une réunion de travail en ligne a été organisée les 13, 14 et 16 juillet 2020 et le Comité s'est réuni en novembre 2020, ce qui a permis l'approbation de quatre documents clés. En raison du report de sa soixante-septième session, le Comité présentera un rapport sur les résultats obtenus lors de cette rencontre à l'Assemblée générale en 2021. Pour tenir l'Assemblée générale informée, le 9 octobre 2020, la Présidente du Comité scientifique a présenté à la Quatrième Commission une note faisant le point sur les activités qu'il avait menées depuis sa soixante-sixième session (A/75/46). Par après, le Comité scientifique a adopté trois rapports d'évaluation et son futur programme de travail pour 2020-2024, dans le cadre d'une procédure d'approbation tacite. Compte tenu des conséquences de la pandémie, il a décidé de reporter d'un an la conduite de ses évaluations en cours et futures. Le rapport du Comité sur sa soixante-septième session [A/76/46 (Part I)] sera présenté aux États Membres en avril 2021 et soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session, le 15 octobre 2021, en même temps que son rapport sur sa soixante-huitième session, qui devrait se tenir du 21 au 25 juin 2021.
- 14.189 En ce qui concerne les enseignements tirés, dans son rapport adressé à l'Assemblée générale au sujet de sa soixante-septième session, le Comité scientifique a exprimé les points clés suivants :
- a) Il est conscient des efforts considérables déployés par la Présidente et le secrétariat pour mener à bien la soixante-septième session et il a adopté une procédure visant à encadrer la prise de décisions pendant la pandémie ;
  - b) Lors de son examen des demandes formulées par l'Assemblée générale, il a pris acte de la déclaration du PNUE et a fortement appuyé le reclassement, dès que possible, d'un poste au rang de secrétaire adjoint(e) (conformément à la résolution 73/261 de l'Assemblée générale, adoptée le 22 décembre 2018, et à l'état y relatif des incidences sur le budget-programme) ;
  - c) Les trois annexes scientifiques qu'il a approuvées lors de sa soixante-septième session seront publiées en 2021 dans son rapport de 2020. Il s'agit : d'une évaluation de l'exposition médicale aux rayonnements ionisants (annexe A) ; d'un document sur les niveaux et les effets de l'exposition aux rayonnements due à l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi et les conséquences de l'information publiée depuis la parution du rapport du Comité scientifique en 2013 (annexe B) ; d'un document sur les mécanismes biologiques présentant un intérêt pour l'inférence des risques de cancer liés à de faibles doses de rayonnement ou à des rayonnements à faible débit de dose (annexe C). L'annexe B a été publiée en mars 2021, avant le dixième anniversaire de l'accident de Fukushima. Ces nouvelles publications contribueront à la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 3, 14, 15 et 17 ;

- d) Dix documents ont été établis sur les sujets ci-après pour examen et discussion à sa soixante-septième session : i) évaluation de l'exposition médicale aux rayonnements ionisants<sup>17</sup> ; ii) niveaux et effets de l'exposition aux rayonnements due à l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi : conséquences de l'information publiée depuis la parution du rapport du Comité scientifique en 2013<sup>18</sup> ; iii) mécanismes biologiques présentant un intérêt pour l'inférence des risques de cancer liés à de faibles doses de rayonnement ou à des rayonnements à faible débit de dose<sup>19</sup> ; iv) évaluation des expositions professionnelles aux rayonnements ionisants<sup>20</sup> ; v) survenue d'un second cancer primitif après une radiothérapie<sup>21</sup> ; vi) études épidémiologiques sur les rayonnements et le cancer<sup>22</sup> ; vii) exposition aux rayonnements ionisants provenant de sources naturelles et artificielles<sup>23</sup> ; viii) mise en œuvre de la stratégie du Comité relative à l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données sur l'exposition aux rayonnements<sup>24</sup> ; ix) mise en œuvre de la stratégie d'information et de sensibilisation du public pour la période 2020-2024<sup>25</sup> ; x) futur programme de travail pour 2020-2024<sup>26</sup>.
- 14.190 Le comité scientifique poursuit ses travaux sur trois nouvelles évaluations. Pendant la période 2019-2020, il a lancé de nouvelles études sur les sujets ci-après, qui devraient être menées à bien d'ici 2024 : survenue d'un second cancer primitif après une radiothérapie ; études épidémiologiques sur les rayonnements et le cancer ; exposition aux rayonnements ionisants. Comme mentionné au paragraphe 14.188 ci-dessus, la durée de ces projets a été prolongée dans le futur programme de travail. En 2021, le comité prévoit d'entreprendre un nouveau projet sur les maladies cardiovasculaires résultant d'une exposition aux rayonnements, qui contribuera également à la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 3.
- 14.191 Conformément à la résolution [75/91](#) de l'Assemblée générale, le secrétariat continue d'entretenir et de développer la plateforme électronique de collecte, auprès des États Membres, de données sur l'exposition aux rayonnements ionisants des patients, des travailleurs et du public, ce qui permet au Comité d'assurer un suivi régulier de la situation. Fin 2020, 97 États Membres avaient désigné des référents nationaux pour au moins l'une des enquêtes menées par le Comité<sup>27</sup> et, fin 2019, plus de la moitié des États Membres lui avaient transmis des données relatives à des expositions médicales ou professionnelles. La nouvelle enquête sur l'exposition du public aux rayonnements ionisants a été lancée le 1<sup>er</sup> mars 2021 afin de recueillir des données à jour sur la situation mondiale en matière d'exposition à des sources naturelles et artificielles. D'importants efforts devront être déployés aux fins de la collecte et de l'analyse des données, activités qui exigeront de procéder à des évaluations

---

<sup>17</sup> A/AC.82/R.741 (réunion en ligne avec les représentants tenue en juillet 2020) et A/AC.82/R.741/Rev.1 [comprend les commentaires formulés par les représentants pour la soixante-septième session (2 au 6 novembre 2020)].

<sup>18</sup> A/AC.82/R.742 (réunion en ligne avec les représentants tenue en juillet 2020) et A/AC.82/R.742/Rev.1 [comprend les commentaires formulés par les représentants pour la soixante-septième session (2 au 6 novembre 2020)].

<sup>19</sup> A/AC.82/R.743 (réunion en ligne avec les représentants tenue en juillet 2020) et A/AC.82/R.743/Rev.1 [comprend les commentaires formulés par les représentants pour la soixante-septième session (2 au 6 novembre 2020)].

<sup>20</sup> A/AC.82/R.744 (réunion en ligne avec les représentants tenue en juillet 2020) et A/AC.82/R.744/Rev.1 [comprend les commentaires formulés par les représentants pour la soixante-septième session (2 au 6 novembre 2020)].

<sup>21</sup> A/AC.82/R.745 pour la soixante-septième session (2 au 6 novembre 2020).

<sup>22</sup> A/AC.82/R.746 pour la soixante-septième session (2 au 6 novembre 2020).

<sup>23</sup> A/AC.82/R.747 pour la soixante-septième session (2 au 6 novembre 2020).

<sup>24</sup> UNSCEAR/67/7 (réunion en ligne avec les représentants tenue en juillet 2020) et UNSCEAR/67/7/Rev.1 [comprend les commentaires formulés par les représentants pour la soixante-septième session (2 au 6 novembre 2020)].

<sup>25</sup> UNSCEAR/67/8 (réunion en ligne avec les représentants tenue en juillet 2020) et UNSCEAR/67/8/Rev.1 [comprend les commentaires formulés par les représentants pour la soixante-septième session (2 au 6 novembre 2020)].

<sup>26</sup> UNSCEAR/67/9 (réunion en ligne avec les représentants tenue en juillet 2020) et UNSCEAR/67/9/Rev.1 [comprend les commentaires formulés par les représentants pour la soixante-septième session (2 au 6 novembre 2020)].

<sup>27</sup> Exposition de patients, de travailleurs ou du public.

détaillées, de veiller à l'assurance de la qualité et d'organiser des réunions de groupes d'experts plus fréquentes en 2022.

- 14.192 Dans sa résolution 75/91, l'Assemblée générale a pris note avec satisfaction de la stratégie de sensibilisation du public adoptée par le Comité pour la période 2020-2024, en particulier de l'amélioration de son site Web et de la publication d'informations à l'intention du public dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, invité de nouveau le Comité à envisager d'établir une version de son site Web dans toutes ces langues, et noté que la diffusion des conclusions du Comité et les nouvelles améliorations du site Web seraient tributaires des ressources financières et humaines mises à la disposition du secrétariat. À cet égard, en 2020, le secrétariat du Comité scientifique a inauguré la publication d'un bulletin d'information annuel<sup>28</sup> et, en 2021, il a fait traduire en coréen la brochure du PNUE intitulée « Radiation : Effects and Sources ». Comme suite aux dernières évaluations scientifiques, le Comité s'emploie à mettre à jour la brochure, dont la nouvelle version devrait être publiée en 2022. Le secrétariat entend par ailleurs continuer d'actualiser son site Web ([www.unscear.org](http://www.unscear.org)) et y proposera du contenu dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies d'ici à 2022.
- 14.193 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 874 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 14.24 et la figure 14.XXVI.

Tableau 14.24

**Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants : évolution des ressources financières et des postes**

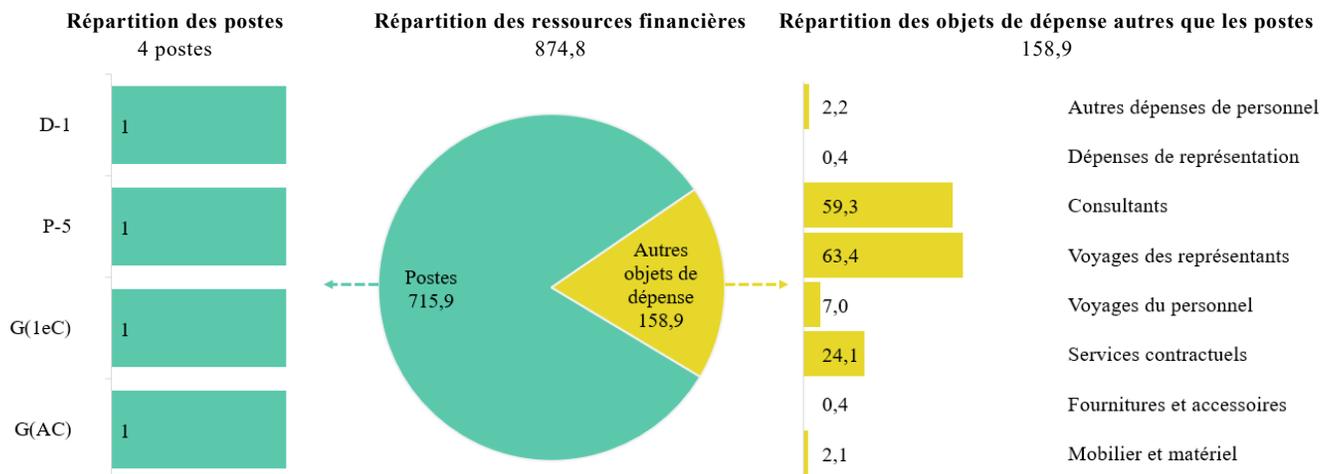
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	735,2	715,9	–	–	–	–	715,9
Autres objets de dépense	180,6	158,9	–	–	–	–	158,9
<b>Total</b>	<b>915,8</b>	<b>874,8</b>	–	–	–	–	<b>874,8</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		2	–	–	–	–	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	2
<b>Total</b>		<b>4</b>	–	–	–	–	<b>4</b>

<sup>28</sup> [https://www.unscear.org/docs/media/ISSUED\\_UNSCHEAR\\_newsletter\\_20200228.pdf](https://www.unscear.org/docs/media/ISSUED_UNSCHEAR_newsletter_20200228.pdf). Le prochain bulletin d'information devrait paraître en avril 2021.

**Figure 14.XXVI**  
**Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

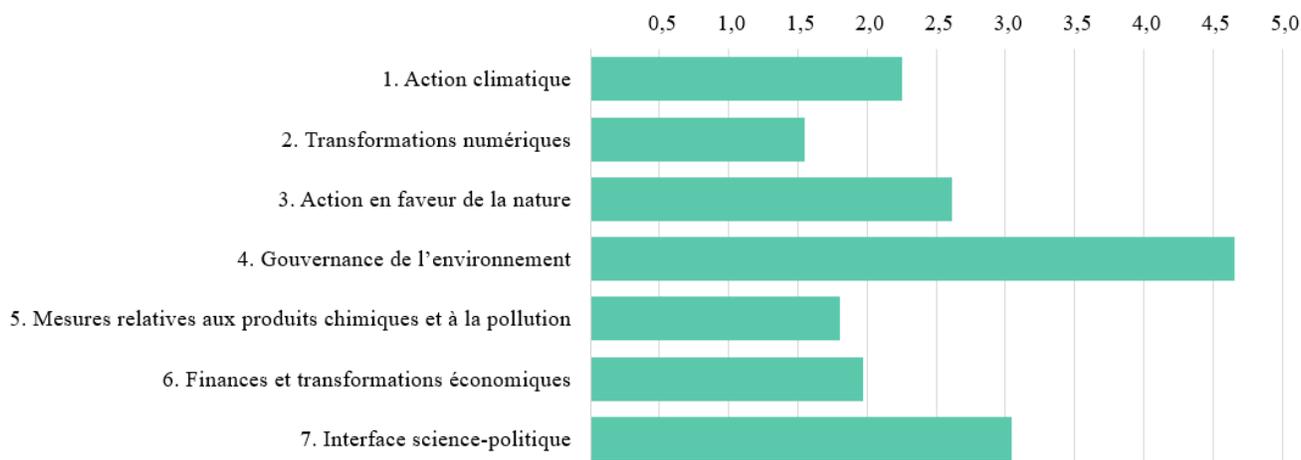


### Programme de travail

14.194 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 17 878 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources par sous-programme dans la figure 14.XXVII.

**Figure 14.XXVII**  
**Répartition des ressources proposées pour 2022, par sous-programme**

(En millions de dollars des États-Unis)



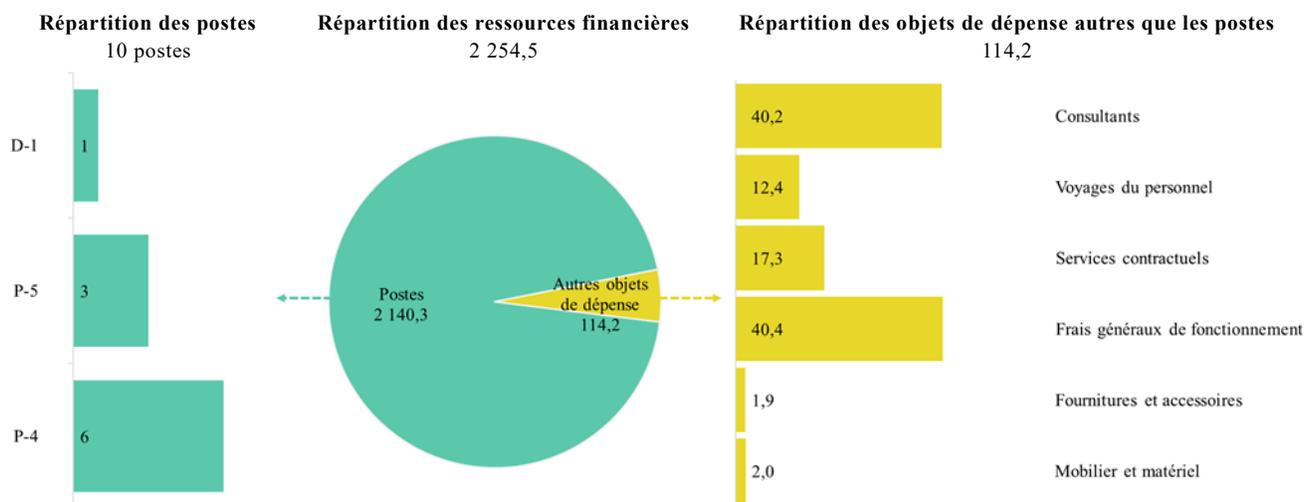
### Sous-programme 1 Action climatique

14.195 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 2 254 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 14.25 et la figure 14.XXVIII.

Tableau 14.25  
**Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes**  
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	2 088,7	2 140,3	—	—	—	—	—	2 140,3	
Autres objets de dépense	140,7	114,2	—	—	—	—	—	114,2	
<b>Total</b>	<b>2 229,3</b>	<b>2 254,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2 254,5</b>	
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		10	—	—	—	—	—	10	
<b>Total</b>		<b>10</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>10</b>	

Figure 14.XXVIII  
**Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**  
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



## Ressources extrabudgétaires

14.196 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 112 850 000 dollars, qui permettra de financer 171 postes (7 D-1, 14 P-5, 28 P-4, 39 P-3, 12 P-2/1, 7 administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national et 64 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Elles serviront essentiellement à fournir un soutien visant à faciliter des interactions plus fortes entre la science, la politique, la finance, la technologie et l'économie le but étant d'appuyer les efforts déployés par les pays et les parties prenantes pour réduire leurs émissions et s'adapter aux changements climatiques. La diminution prévue de 16 720 000 dollars tient à une probable baisse des contributions volontaires en lien avec les effets de la pandémie de COVID-19.

## Sous-programme 2 Transformations numériques

14.197 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 1 545 900 dollars. On trouvera au paragraphe 14.168 b) des explications sur le montant des ressources qui est proposé. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 14.26 et la figure 14.XXIX. Les huit postes qu'il est proposé de transférer au sous-programme 2 (Transformations numériques), conformément à la décision 5/2 adoptée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement le 23 février 2021, feront l'objet d'une opération de classement devant s'achever en 2021. Les résultats obtenus seront présentés dans le cadre du projet de budget-programme pour 2023.

Tableau 14.26

### Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

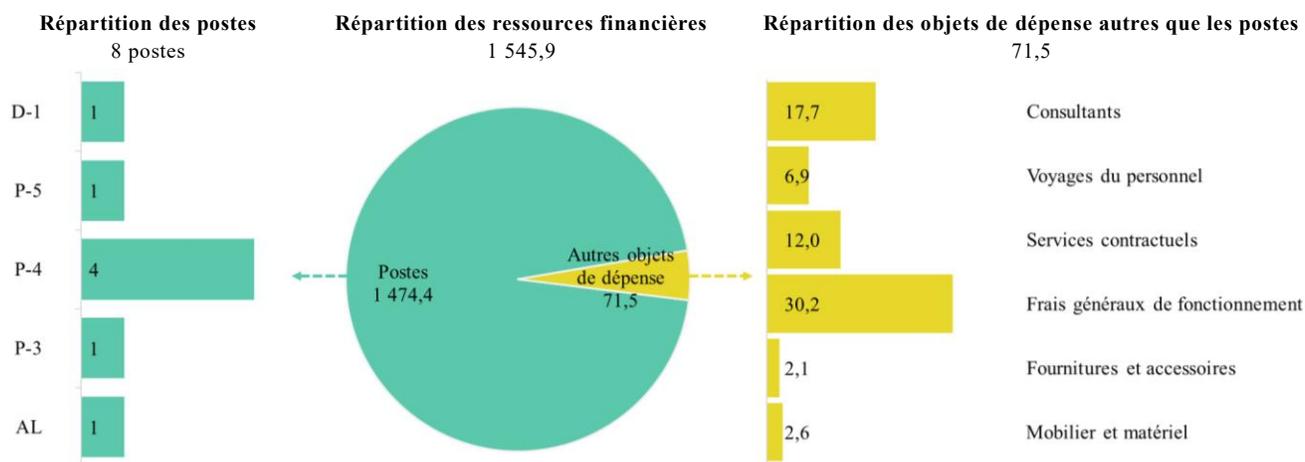
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements			2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	—	—	—	—	1 474,4	1 474,4	—	1 474,4
Autres objets de dépense	—	—	—	—	71,5	71,5	—	71,5
<b>Total</b>	—	—	—	—	<b>1 545,9</b>	<b>1 545,9</b>	—	<b>1 545,9</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		—	—	—	7	7	—	7
Agents des services généraux et des catégories apparentées		—	—	—	1	1	—	1
<b>Total</b>		—	—	—	<b>8</b>	<b>8</b>	—	<b>8</b>

Figure 14.XXIX

**Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

14.198 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 21 350 000 dollars, qui permettra de financer 44 postes (1 D-1, 7 P-5, 11 P-4, 11 P-3 et 14 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Elles serviront essentiellement à fixer les normes numériques mondiales, la structure et le dispositif de gouvernance nécessaires à l'assimilation des données et des analyses relatives à l'environnement, ainsi qu'à renforcer les aptitudes des parties prenantes œuvrant avec le PNUE à se servir des outils numériques, notamment s'agissant de tirer parti de l'utilisation des données et de l'analytique pour amplifier et accélérer les contributions à la réalisation des objectifs de développement durable. Le montant de ces ressources correspond aux contributions volontaires devant être reçues au titre du nouveau sous-programme 2 (Transformations numériques), qui sera lancé en 2022.

**Sous-programme 3  
Action en faveur de la nature**

14.199 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 2 611 900 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 14.27 et la figure 14.XXX.

Tableau 14.27

**Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes**

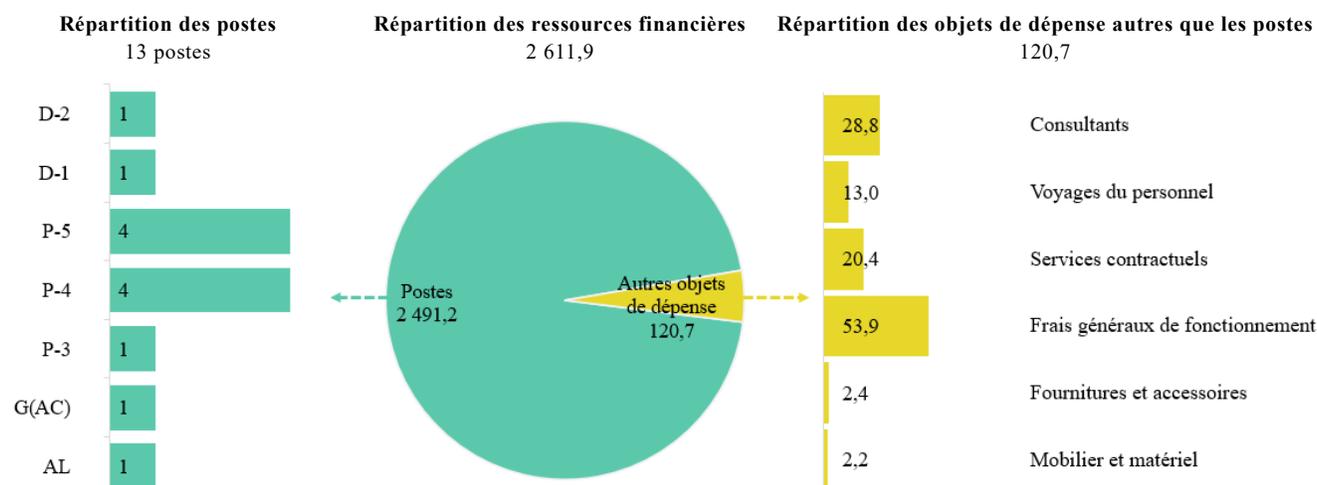
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	2 230,3	2 491,2	–	–	–	–	–	–	2 491,2
Autres objets de dépense	142,4	120,7	–	–	–	–	–	–	120,7
<b>Total</b>	<b>2 372,7</b>	<b>2 611,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 611,9</b>
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		11	–	–	–	–	–	–	11
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	–	2
<b>Total</b>		<b>13</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>13</b>

Figure 14.XXX

**Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

14.200 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 101 100 000 dollars, qui permettra de financer 117 postes (4 D-1, 11 P-5, 24 P-4, 16 P-3, 16 P-2/1, 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 45 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Elles serviront essentiellement à appuyer la recherche de solutions scientifiques en faveur de la nature dans tous les secteurs et niveaux de gouvernance afin d'arrêter et d'inverser la perte de biodiversité et d'intégrité des écosystèmes qui sont essentiels à de nombreuses activités économiques, ainsi qu'à la fourniture de biens et de services essentiels au bien-être humain. L'augmentation prévue de 7 895 000 dollars

tient au renforcement attendu, au vu des tendances enregistrées les années précédentes, des capacités du sous-programme à mobiliser des contributions volontaires.

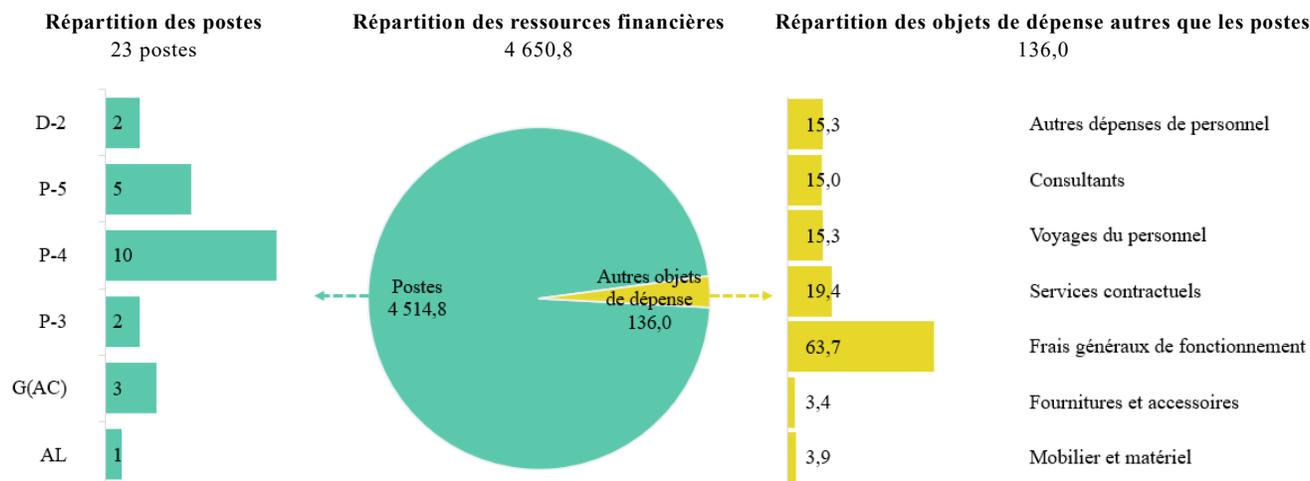
### Sous-programme 4 Gouvernance de l'environnement

14.201 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 4 650 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 14.28 et la figure 14.XXXI.

Tableau 14.28  
**Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes**  
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	4 299,0	4 514,8	—	—	—	—	—	4 514,8
Autres objets de dépense	141,1	136,0	—	—	—	—	—	136,0
<b>Total</b>	<b>4 440,2</b>	<b>4 650,8</b>	—	—	—	—	—	<b>4 650,8</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		19	—	—	—	—	—	19
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	—	—	—	—	—	4
<b>Total</b>		<b>23</b>	—	—	—	—	—	<b>23</b>

Figure 14.XXXI  
**Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**  
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



## Ressources extrabudgétaires

14.202 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 27 600 000 dollars, qui permettra de financer 113 postes (5 D-1, 7 P-5, 18 P-4, 15 P-3, 8 P-2/1, 2 administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national et 58 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Elles serviront essentiellement à appuyer un renforcement institutionnel ainsi que la mise en place et la mise en œuvre effective de cadres juridiques et de politiques appropriés, dans le cadre de programmes phares comme le Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo) et d'initiatives visant à apporter un appui aux secrétariats des accords multilatéraux relatifs à l'environnement ainsi qu'à coopérer avec ceux-ci. La diminution prévue de 8 505 000 dollars tient à une probable baisse globale des contributions volontaires en lien avec les effets de la pandémie de COVID-19.

## Sous-programme 5 Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution

14.203 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 1 799 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 14.29 et la figure 14.XXXII.

Tableau 14.29

### Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

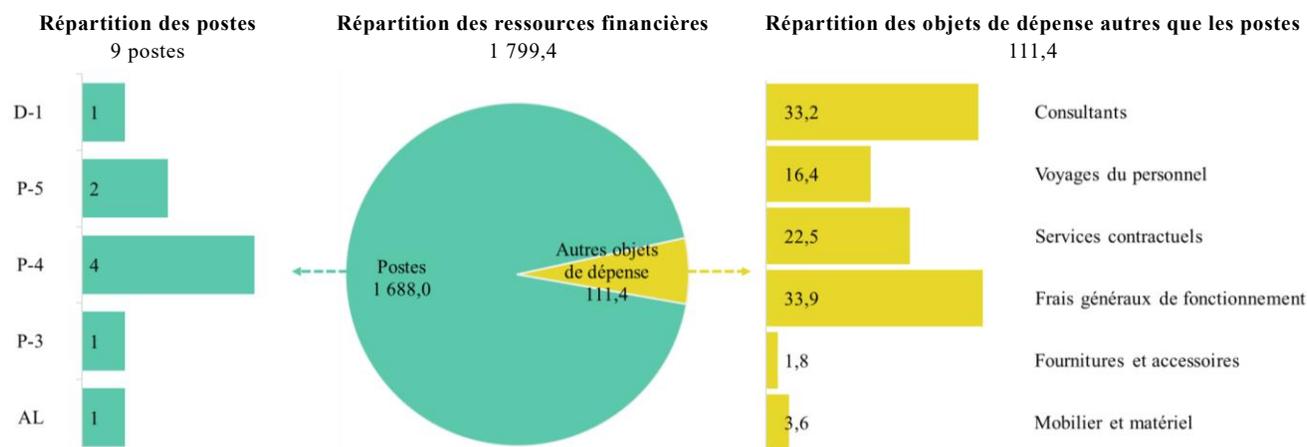
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	1 758,2	1 688,0	—	—	—	—	—	1 688,0
Autres objets de dépense	138,6	111,4	—	—	—	—	—	111,4
<b>Total</b>	<b>1 896,7</b>	<b>1 799,4</b>	—	—	—	—	—	<b>1 799,4</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8	—	—	—	—	—	8
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	—	—	—	—	—	1
<b>Total</b>		<b>9</b>	—	—	—	—	—	<b>9</b>

Figure 14.XXXII

**Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

14.204 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 61 550 000 dollars, qui permettra de financer 132 postes (3 D-1, 12 P-5, 32 P-4, 18 P-3, 11 P-2/1 et 56 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Elles serviront essentiellement à appuyer l'intensification des efforts visant à lutter contre les sources terrestres de pollution des mers et des plans d'eau douce, en particulier les nutriments, les produits chimiques, les plastiques et d'autres formes de déchets marins. La diminution prévue de 5 920 000 dollars tient à une probable baisse globale des contributions volontaires en lien avec les effets de la pandémie de COVID-19.

**Sous-programme 6  
Finances et transformations économiques**

14.205 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 1 974 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 14.30 et la figure 14.XXXIII.

Tableau 14.30

**Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	1 657,1	1 850,4	–	–	–	–	–	1 850,4
Autres objets de dépense	150,5	124,0	–	–	–	–	–	124,0
<b>Total</b>	<b>1 807,6</b>	<b>1 974,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 974,4</b>

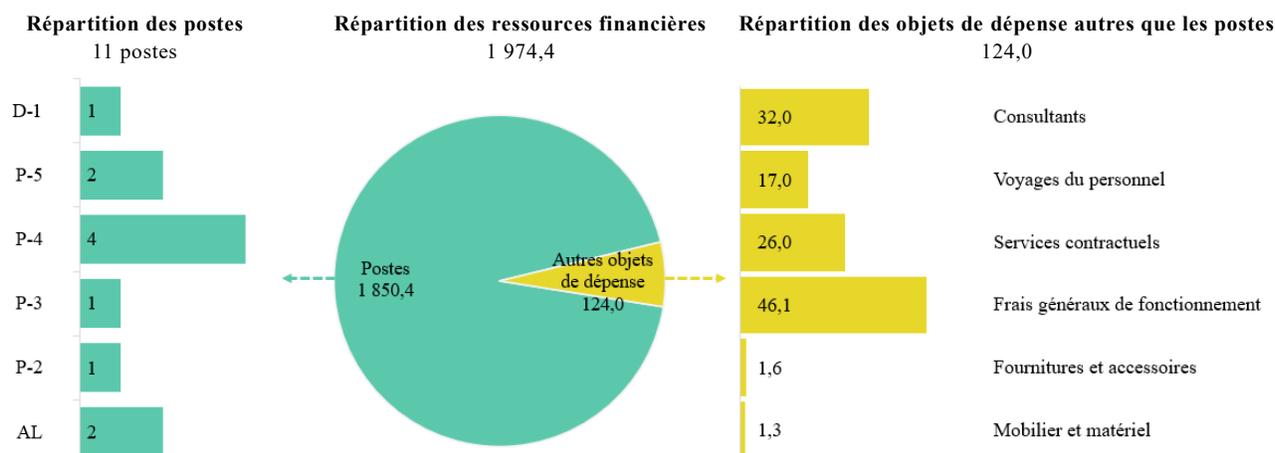
## Titre IV Coopération internationale pour le développement

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2
<b>Total</b>		<b>11</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>11</b>

Figure 14.XXXIII

### Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



## Ressources extrabudgétaires

14.206 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 39 600 000 dollars, qui permettra de financer 100 postes (2 D-2, 3 D-1, 12 P-5, 17 P-4, 25 P-3, 15 P-2/1, 2 administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national et 24 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Elles serviront essentiellement à appuyer la transformation des politiques économiques, notamment des politiques commerciales, afin d'accélérer le passage à des modes de consommation, de production et d'investissement plus durables et équitables. Ces ressources contribueront en outre à renforcer divers principes et normes économiques permettant aux financements privés et aux entreprises ainsi qu'aux chaînes de valeur leur étant associées de concourir davantage à la durabilité environnementale. La diminution prévue de 7 355 000 dollars tient principalement à une probable baisse globale des contributions volontaires en lien avec les effets de la pandémie de COVID-19.

## Sous-programme 7 Interface science-politique

14.207 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 3 041 900 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On

trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 14.31 et la figure 14.XXXIV.

Tableau 14.31

**Sous-programme 7 : évolution des ressources financières et des postes**

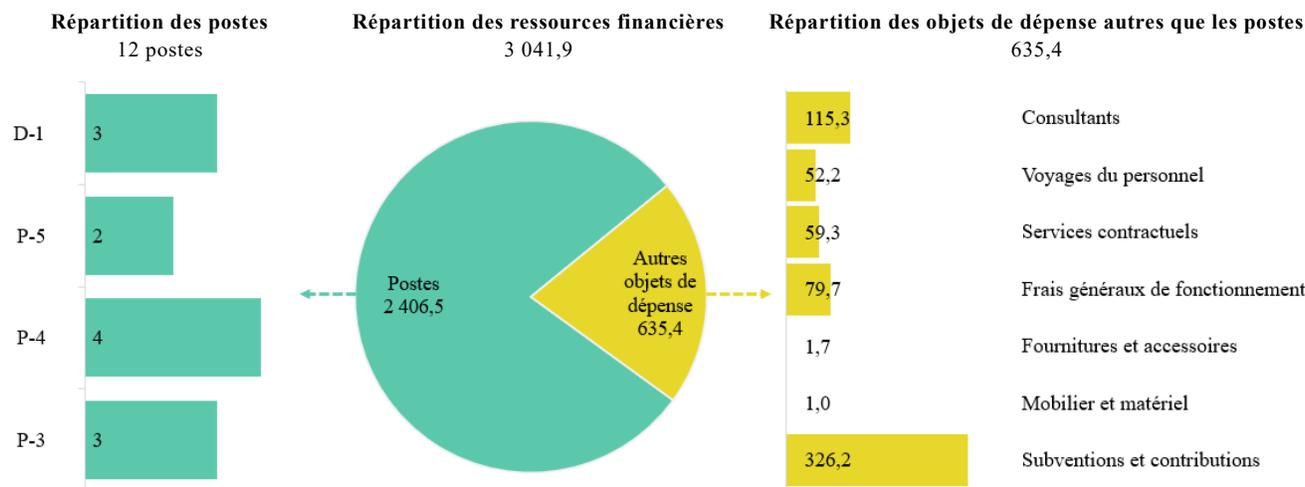
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	2 001,2	2 406,5	–	–	–	–	2 406,5
Autres objets de dépense	705,9	635,4	–	–	–	–	635,4
<b>Total</b>	<b>2 707,1</b>	<b>3 041,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3 041,9</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	–	–	–	–	12
<b>Total</b>		<b>12</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>12</b>

Figure 14.XXXIV

**Sous-programme 7 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

14.208 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 22 000 000 dollars, qui permettra de financer 74 postes (6 D-1, 11 P-5, 12 P-4, 9 P-3, 5 P-2/1 et 31 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Elles serviront essentiellement à donner aux gouvernements et aux autres parties prenantes les moyens de prendre des décisions fondées sur des données factuelles grâce à des évaluations environnementales, au recensement des nouvelles questions et à la promotion de mesures politiques visant à obtenir les résultats escomptés dans le cadre du sous-programme 1 (Action climatique), du sous-programme 3 (Action en faveur de la nature) et du sous-programme 5

(Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution). L'augmentation escomptée de 4 035 000 dollars est due à la hausse attendue des contributions volontaires visant à renforcer le sous-programme aux fins de l'exécution des activités prévues.

### Appui au programme

- 14.209 La composante Appui au programme concerne les services fournis, dans la majorité des cas, par la Division des services internes. L'objectif est d'assurer une élaboration et une prise en compte efficaces et efficientes des priorités énoncées dans les programmes destinés à mettre en œuvre la stratégie à moyen terme, soutenues par des méthodes de gestion rationnelles reposant sur un cadre de responsabilité renforcé clarifiant les rôles et les responsabilités de chacun. La gestion du programme et l'appui au programme fournissent des orientations concernant la conception, l'exécution et la clôture des programmes et projets ; la gestion des ressources ; l'élaboration et la supervision des politiques internes ; le suivi des programmes et l'établissement de rapports sur leur exécution ; le développement des connaissances et des compétences du personnel ; la mise au point d'outils de gestion des programmes et des ressources destinés à faciliter la prise de décisions.
- 14.210 La Division assure également la gestion stratégique des ressources financières, humaines et informatiques du PNUE, et veille à ce que les ressources soient en adéquation avec les besoins programmatiques et avec les objectifs stratégiques, notamment en ce qui concerne la représentation équilibrée des genres sur le lieu de travail. Elle coopère étroitement avec l'Office des Nations Unies à Nairobi et différents prestataires de services, y compris l'Office des Nations Unies à Genève, dans les domaines suivants : comptabilité, états de paie et paiements, recrutement et services au personnel, perfectionnement du personnel, administration de réseaux et de systèmes, informatique, achats et gestion des stocks. Elle collabore également avec l'Office des Nations Unies à Nairobi pour ce qui est des relations avec le pays hôte, de la gestion des bâtiments, de la gestion des conférences, des services médicaux et de la sûreté et de la sécurité.
- 14.211 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 1 185 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 14.32 et la figure 14.XXXV.

Tableau 14.32

#### Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

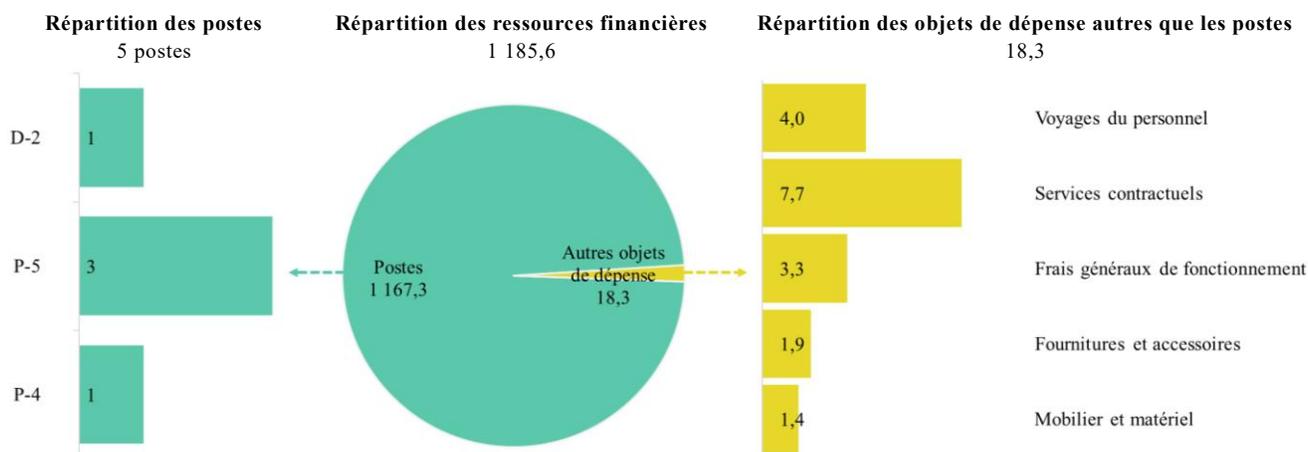
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	1 162,5	1 167,3	–	–	–	–	–	1 167,3
Autres objets de dépense	26,8	18,3	–	–	–	–	–	18,3
<b>Total</b>	<b>1 189,3</b>	<b>1 185,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 185,6</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	–	–	–	–	–	5
<b>Total</b>		<b>5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>

Figure 14.XXXV

**Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

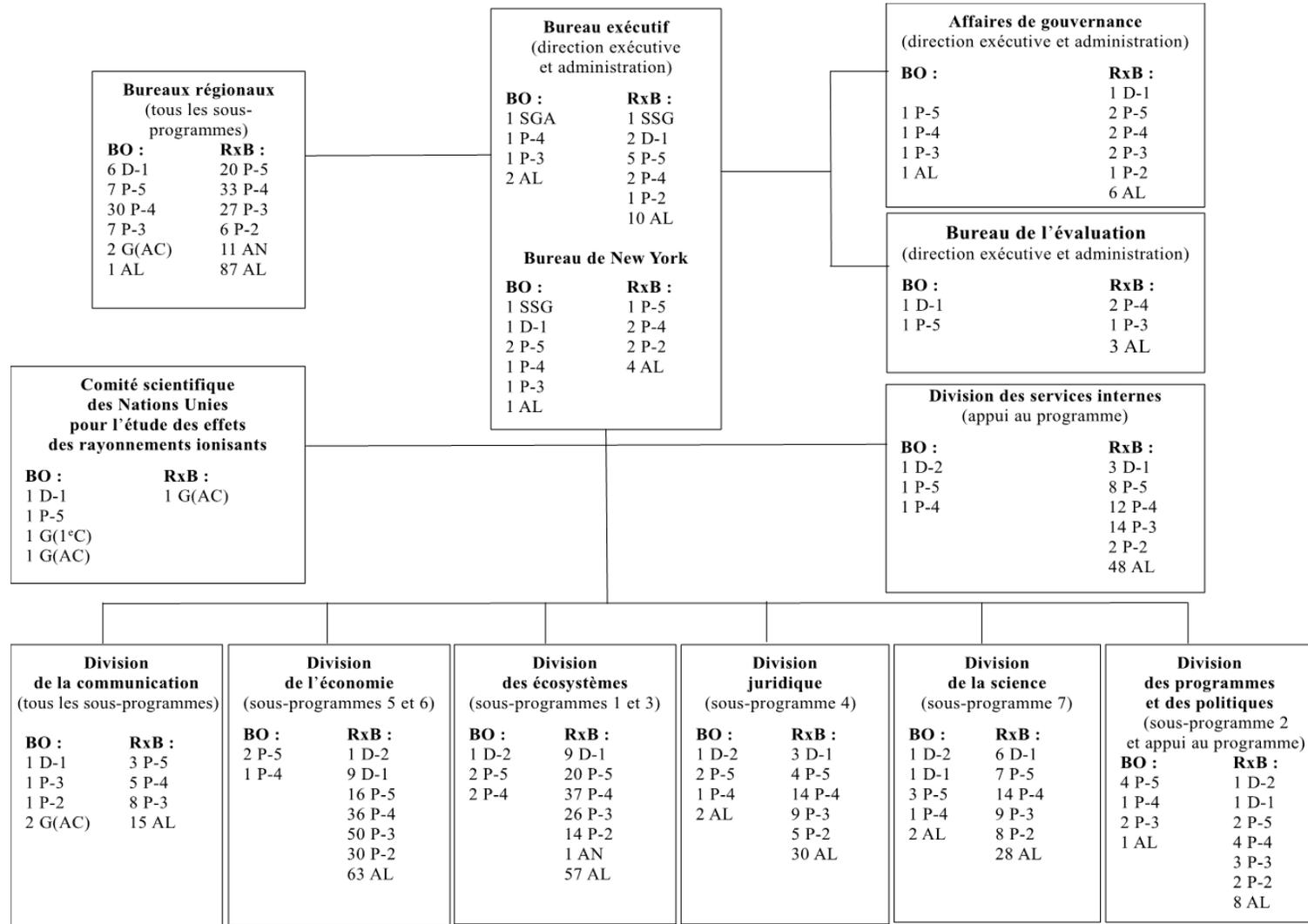


**Ressources extrabudgétaires**

14.212 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 19 900 000 dollars, qui permettra de financer 90 postes (3 D-1, 8 P-5, 15 P-4, 14 P-3, 2 P-2/1 et 48 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Elles serviront essentiellement à soutenir la conception, l'exécution et la clôture efficaces des programmes et projets ; la gestion des ressources ; l'élaboration et la supervision des politiques internes ; le suivi des programmes et l'établissement de rapports sur leur exécution ; le développement des connaissances et des compétences du personnel ; la mise au point d'outils de gestion des programmes et des ressources destinés à faciliter la prise de décisions. L'augmentation prévue de 1 305 000 dollars est principalement due à des attentes accrues en matière de fourniture, par la composante, d'un environnement propice à l'obtention efficace de résultats de grande qualité, moyennant la formulation de politiques, stratégies, normes et outils pertinents et l'apport d'un appui connexe au renforcement des capacités.

## Annexe I

## Organigramme et répartition des postes pour 2022



*Abréviations :* AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

## Annexe II

### État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

#### Comité des commissaires aux comptes (A/75/5/Add.7, chap. II)

Le Comité recommande que le PNUE se dote, au niveau du siège, d'un tableau de bord actualisé comportant des données consolidées relatives aux finances et aux projets de ses bureaux régionaux et des secrétariats et notamment toutes les sources de financement budgétaire et extrabudgétaire, les produits et les charges ainsi que des informations sur les projets ou les activités, l'objectif étant d'avoir une vue d'ensemble de la présence du PNUE dans le monde (par. 26).

Le Comité recommande que le PNUE se dote, au niveau du siège, de dispositifs de suivi et de contrôle des plans de travail mis en œuvre par les bureaux régionaux et les secrétariats des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, l'objectif étant que les objectifs du programme de travail du PNUE soient atteints et que le Programme s'acquitte de ses fonctions de secrétariat (par. 27).

Le Comité recommande que le PNUE mette en œuvre une méthode de budgétisation axée sur les résultats au niveau des régions et des secrétariats (par. 28).

Le Comité recommande que le PNUE instaure un nouveau cadre d'élaboration du modèle de plan de travail régional, l'objectif étant que les représentants régionaux participent dès les premières étapes au processus d'élaboration et que des indicateurs de succès et des objectifs représentatifs de la situation du bureau régional concerné puissent être établis (par. 59).

Le Comité recommande que le PNUE se dote des mesures de coordination et des dispositifs de contrôle nécessaires pour que les modèles de plan de travail puissent être correctement utilisés au niveau régional et

Le PNUE étudie la possibilité de mettre au point un tableau de bord comportant des données consolidées relatives aux finances et aux projets afin d'avoir une vue d'ensemble de sa présence dans le monde.

Le PNUE suit désormais le modèle « objectif et résultats clés » dans le cadre de l'établissement des plans de travail. Il compte que cette nouvelle approche permettra de remplir les objectifs du programme de travail. Il note cependant que les plans de travail mis en œuvre par les secrétariats des accords multilatéraux relatifs à l'environnement sont approuvés par leurs organes directeurs respectifs, à savoir les conférences des parties, et que son mandat ne lui confère pas l'autorité nécessaire pour établir des dispositifs de suivi et de contrôle desdits plans de travail. Par conséquent, le PNUE n'accepte pas la recommandation en ce qui concerne les plans de travail des secrétariats des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, mais s'engage à l'appliquer pour ce qui est des plans de travail des bureaux régionaux.

Le PNUE a commencé à employer une méthode de budgétisation axée sur les résultats et continuera de l'employer.

Le Comité a confirmé que le PNUE a donné la suite voulue à cette recommandation. L'équipe d'audit compte que la mise en place des nouvelles procédures relatives aux plans de travail sera menée à bien et que le suivi des plans sera assuré.

Le secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et le Bureau régional du PNUE pour l'Europe suivent et contrôlent l'exécution du programme de travail du PNUE (et donc ses projets et portefeuilles) au moyen d'un outil spécialisé. Cet outil est périodiquement envoyé à l'ensemble du personnel,

que la cohérence soit renforcée au sein d'un même plan de travail et d'un plan de travail à l'autre (par. 60).

Le Comité recommande que le PNUE se dote d'un nouveau cadre et d'un modèle à suivre pour établir les rapports de réalisation des plans de travail régionaux, l'objectif étant que ceux-ci présentent les progrès accomplis eu égard aux indicateurs de succès et tiennent compte des paramètres définis dans le programme de travail tel qu'il est appliqué au niveau régional, notamment des progrès escomptés et des sources d'où seront tirées les informations nécessaires pour évaluer ces progrès (par. 71).

Le Comité recommande que les bureaux régionaux du PNUE tiennent à jour leurs plans de travail et y fassent figurer les nouvelles activités et les nouveaux projets mentionnés dans les rapports de réalisation de l'année concernée (par. 72).

Le Comité recommande que le PNUE fasse le nécessaire en temps voulu pour coordonner ses allocations budgétaires de sorte que le calendrier d'exécution des plans de travail des projets soit respecté (par. 101).

Le Comité recommande que le Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes améliore les rapports d'activité en faisant en sorte qu'ils présentent comme il convient le déroulement des activités, notamment des résultats mesurables, afin d'accroître la transparence et de mieux rendre compte des résultats obtenus grâce à l'utilisation des ressources allouées (par. 126).

Le Comité recommande que le Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes fasse le nécessaire pour que les informations enregistrées dans Umoja concernant les projets en cours restent à jour, de telle manière qu'elles puissent être utilisées pour l'établissement des rapports (par. 127).

amélioré en fonction des retours reçus, puis distribué une nouvelle fois. L'équipe d'audit a noté que le secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et le Bureau régional du PNUE pour l'Europe étaient pleinement conscients qu'il était important que tous les fichiers soient disponibles dans les dossiers numériques.

Dans le cadre de son processus de transformation, le PNUE est actuellement en train d'adopter le modèle « objectif et résultats clés » d'établissement des plans de travail. Un modèle de plan de travail type a été conçu et diffusé. Par ailleurs, des ateliers de formation ont été organisés dans l'ensemble du PNUE, y compris dans les bureaux régionaux. Le cadre et le modèle à suivre pour l'établissement de rapports sur l'exécution des plans de travail régionaux seront mis en place une fois tous les préparatifs terminés.

Le PNUE suit le modèle appelé « objectif et résultats clés » pour l'établissement des plans de travail dans l'ensemble de ses services, y compris les bureaux régionaux. Le but est de créer les conditions propices à une communication plus précise et plus cohérente en ce qui concerne les résultats dans l'ensemble de l'entité. Le Comité a confirmé que le PNUE a donné la suite voulue à cette recommandation. L'équipe d'audit compte que la mise en place des nouvelles procédures relatives aux plans de travail sera menée à bien et que le suivi des plans sera assuré.

Le PNUE examinera ses processus internes ayant une incidence sur les délais d'allocation des ressources en vue de trouver des manières de rendre les opérations et les processus plus efficaces, de sorte que le calendrier d'exécution des plans de travail des projets soit respecté.

Le Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes a commencé à établir une liste d'éléments à vérifier lors de l'établissement des rapports d'activité.

Les informations dans Umoja concernant les subventions relevant de la responsabilité financière du Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont été actualisées. On a repéré dans Umoja des erreurs concernant la validité de subventions pour certains projets, au titre desquelles des fonds sont réaffectés de certains services au

Le Comité recommande que le PNUE prévoie, dans la procédure d'évaluation des candidats, l'établissement de documents démontrant que ceux-ci satisfont aux critères à remplir pour pouvoir être des partenaires d'exécution du Programme et applique un système de pondération ou de notation des éléments évalués en vue d'une plus grande transparence dans le processus de sélection (par. 138).

Le Comité recommande que le PNUE élabore des directives pour la détermination des versements à effectuer au bénéfice des partenaires d'exécution, qui fixent la quantité des paiements à effectuer, affectent à chacun de ces paiements une fourchette ou un pourcentage du montant total prévu dans l'accord et dans lesquelles soit envisagé l'établissement d'un nombre minimum de versements à effectuer aux partenaires d'exécution. À cette fin, l'entité pourrait tenir compte des indications figurant dans le manuel relatif aux programmes du PNUE (par. 151).

Le Comité recommande que le PNUE détermine les facteurs ou les situations qui seront considérés comme des exceptions aux règles relatives au versement d'avances, et qu'il conserve une trace des autorisations données et des décisions prises (par. 152).

Le Comité recommande que le PNUE renforce son dispositif de contrôle de façon que les évaluations d'étape et les évaluations finales soient menées en temps voulu et dans le respect des dispositions de l'instruction administrative (par. 274).

Le Comité recommande que le PNUE se coordonne avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et avec l'Office des Nations Unies à Nairobi pour procéder aux évaluations nécessaires et élaborer une nouvelle méthode comptable de manière à disposer d'une meilleure base de décision s'agissant de la comptabilisation des opérations sans contrepartie directe, conformément à la norme IPSAS 23 (par. 312).

Bureau régional ; ces problèmes ont été immédiatement signalés aux services concernés pour qu'ils y remédient. Le Bureau régional a ensuite actualisé les informations dans Umoja. L'équipe d'audit considère donc que la recommandation a été appliquée.

Le PNUE a déjà commencé à réviser et actualiser les directives et procédures relatives aux partenariats : il a notamment incorporé des mécanismes de contrôle afin d'en améliorer le respect. Des informations supplémentaires sur la question figurent dans le projet de directives et procédures relatives aux partenariats pour 2020, à la section consacrée à l'évaluation des partenariats, qui porte principalement sur la probabilité que certains risques se matérialisent et sur les incidences de ces risques.

L'équipe d'audit a constaté que le PNUE avait revu ses directives et procédures relatives aux partenariats (2020) pour régler les questions relatives aux partenaires de réalisation, notamment à la page 47, à la rubrique sur les paiements, les avances et les échéanciers de versements, et qu'il mettrait à l'essai la nouvelle version d'octobre 2020 à mars 2021. L'équipe d'audit confirme donc que la recommandation a été appliquée.

Le Comité a noté que le PNUE avait mis au point un tableau de bord consacré aux programmes et créé un portail de données ouvertes relatives à ses projets. Le PNUE s'emploie toujours à intégrer des données diverses à son système d'information.

Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a renforcé son dispositif de contrôle interne pour s'assurer que les évaluations d'étape et les évaluations finales soient menées en temps voulu. Dans le même ordre d'idées, il a été proposé de créer un outil de contrôle permettant de suivre et d'évaluer le niveau d'exécution des accords relatifs aux contributions.

Le PNUE continuera de se concerter avec le Secrétariat de l'ONU et l'Office des Nations Unies à Nairobi concernant la possibilité d'élaborer une nouvelle méthode comptable concernant la comptabilisation des produits des opérations sans contrepartie directe.

Le Comité recommande également que le PNUE se dote des mécanismes de contrôle nécessaires pour mesurer le niveau d'exécution des accords relatifs aux contributions et pour procéder aux ajustements nécessaires dans le budget et le programme de travail avant la clôture de l'exercice (par. 313).

Le Comité recommande que le PNUE se dote d'un mécanisme permettant que, pour chaque accord relatif aux contributions, tous les documents d'appui nécessaires soient téléchargés dans Umoja (par. 314).

Le Comité recommande que le PNUE publie ses délégations de pouvoir par la voie du portail en ligne dédié et qu'il élimine toute discordance entre le portail en ligne et les droits d'accès à Umoja, conformément à la circulaire du Secrétaire général sur la délégation de pouvoir dans l'application du Statut et du Règlement du personnel et du Règlement financier et des règles de gestion financière (par. 374).

**Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**  
**(A/75/7)**

Le Comité consultatif attend avec intérêt des informations plus détaillées sur l'assistance fournie par le PNUE pour faciliter l'application de la stratégie environnementale, notamment aux missions de maintien de la paix, dans le cadre du projet de budget-programme pour 2022 (par. IV.78).

Le PNUE se concerta avec l'Office des Nations Unies à Nairobi concernant la possibilité de créer dans Umoja une fonction de rapports qui servirait de mécanisme de contrôle permettant de suivre et d'évaluer le niveau d'exécution des accords relatifs aux contributions de manière à pouvoir procéder aux ajustements nécessaires dans le budget et le programme de travail avant la clôture de l'exercice.

Le PNUE s'emploie déjà, en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, à actualiser les directives en vue de s'assurer que tous les documents d'appui nécessaires, notamment les accords relatifs aux contributions, soient téléchargés dans Umoja pour chaque opération financière.

Le PNUE a accordé les délégations de pouvoir et les droits d'accès à Umoja. Le Comité a noté que le PNUE avait examiné les délégations de pouvoir et les droits d'accès à Umoja et avait éliminé toute discordance. La recommandation est considérée comme appliquée.

Le PNUE apporte une aide aux missions de maintien de la paix des Nations Unies dans le domaine de la gestion de l'environnement depuis 2004. Il a notamment fourni un appui technique important en 2009 pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique environnementale dans toutes les missions, ainsi qu'en 2011 pour l'établissement du rapport intitulé *Greening the Blue Helmets: Environment, Natural Resources and UN Peacekeeping Operations* (Verdir les Casques bleus : environnement, ressources naturelles et opérations de maintien de la paix des Nations Unies). Le PNUE a fourni cet appui technique dans le cadre d'un partenariat appelé « projet Assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques », dans le cadre duquel il collecte des données auprès du Siège de l'ONU, des grands centres de conférence et des opérations de grande envergure, notamment pour mesurer l'empreinte carbone du système des Nations Unies et en rendre compte et pour élaborer une méthode de gestion climatiquement neutre des opérations. Par ailleurs, de façon plus générale, le PNUE cherche à donner une impulsion à l'action internationale afin de coordonner les mesures prises pour parvenir à la neutralité climatique, que ce soit au

sein du système des Nations Unies ou dans le cadre de la collaboration entre l'Organisation et ses partenaires. Le PNUE fournit un appui technique et des conseils pour faire en sorte que les programmes et les interventions diverses soient basés sur des données vérifiées et suffisamment fiables pour orienter les opérations. Cette méthode est le meilleur moyen pour le PNUE d'influencer les programmes et les politiques à un haut niveau.

Pour ce faire, le PNUE s'appuie sur des mécanismes interorganisations tels que le Groupe de la gestion de l'environnement, dont la présidence est assurée par sa Directrice exécutive et auquel il fournit des services de secrétariat. Par l'intermédiaire de ce groupe, le PNUE joue un rôle de partenaire et de conseiller de confiance dans le domaine de la gestion de l'environnement. Le secrétariat du Groupe de la gestion de l'environnement supervise le Groupe chargé des questions relatives à la gestion de la viabilité écologique, dont les points focaux mesurent les émissions de gaz à effet de serre des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et font la promotion des plans et mesures de réduction des émissions. Chaque année, les résultats sont publiés dans le rapport « ONU – Du bleu au vert ». L'UNEP est également l'hôte de l'unité ONU durable. Créée en 2008, cette unité gère et appuie le Groupe chargé des questions relatives à la gestion de la viabilité écologique et joue un rôle moteur dans les efforts faits par l'ONU pour mesurer et réduire son empreinte carbone. L'unité travaille principalement en coulisses – elle mobilise les soutiens en faveur de mandats, s'assure que les questions environnementales sont prises en compte dans les principales initiatives de l'Organisation et fournit des modèles, des orientations et un appui et des conseils techniques au Groupe chargé des questions relatives à la gestion de la viabilité écologique – mais elle mène aussi une campagne dans tout le système des Nations Unies pour sensibiliser tous les membres du personnel, leur faire découvrir les efforts que fait l'Organisation pour rendre ses activités durables et leur montrer comment ils peuvent participer à l'initiative « ONU – Du bleu au vert ».

En ce qui concerne les aspects techniques de cette initiative, le PNUE soutient la prise en compte des questions de durabilité environnementale dans le cadre des opérations des Nations Unies et de la gestion des locaux, en s'appuyant sur les dispositifs inter-agences déjà en place. Dans le cadre de l'initiative « ONU – Du bleu au vert », un appui technique est fourni dans cinq grands domaines : l'énergie ; l'eau et les eaux

usées ; les déchets ; les pratiques ayant une incidence plus générale ; les systèmes de gestion de l'environnement. En 2020, le PNUE a également fourni un appui technique relatif à la COVID-19 aux partenaires des Nations Unies par l'intermédiaire de son service de gestion des crises basé à Genève et du Groupe conjoint de l'environnement PNUE/Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Il a notamment organisé une série de webinaires sur des sujets comme les questions environnementales dans le contexte de l'action humanitaire ou la gestion des déchets pendant la pandémie.

**Bureau des services de contrôle interne  
(rapport n° 2020/021)**

Le PNUE devrait procéder à une estimation précise des risques de fraude liés à sa collaboration avec les partenaires de réalisation et devrait renforcer ses procédures de contrôle internes afin de s'assurer que ces risques sont atténués comme il se doit (par. 15).

Le PNUE devrait veiller à ce que les projets fassent l'objet de rapports axés sur les résultats, comprenant des objectifs et des produits attendus clairement définis et mesurables (par. 42).

La direction du PNUE aura bientôt achevé le cadre de gestion du risque institutionnel de l'entité. Un cadre d'évaluation des risques de fraude sera incorporé au projet de document. L'application de la recommandation est donc encore en cours.

Cette recommandation sera appliquée dans le cadre de la création du nouveau modèle standard de prestation de services, qui comprendra un dispositif d'application du principe de responsabilité au niveau des divisions et des bureaux régionaux. Les nouvelles directives et procédures relatives aux partenariats comprennent également des orientations concernant le renforcement des mécanismes de contrôle.

**Rapport n° 2020/018**

L'Office des Nations Unies à Nairobi, le PNUE et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) devraient définir conjointement des indicateurs clés de performance permettant de mesurer l'efficacité des différentes étapes de la gestion des subventions (par. 15).

En août 2020, la phase 1 de l'exercice de clôture de subventions a été lancée avec l'appui actif de la direction du PNUE. Au total, 1 551 subventions ont été désignées comme étant à clore. Au 18 janvier 2021, 98 % de ces subventions avaient été closes. Il restait 30 dossiers en attente d'une action de l'Office des Nations Unies à Nairobi et 12 autres en attente d'une action de l'UNEP.

La phase 2 a été lancée en novembre 2020 : 338 lignes de subvention (et 317 subventions à proprement parler) ainsi que 149 créances ont été recensées pendant cette phase ; la plupart provenaient du Système intégré de gestion. La date butoir pour les mesures correctives a été fixée au 31 janvier 2021. Au 18 janvier 2021, 41 des 149 créances avaient été recouvrées et 6 avaient été marquées comme valides, et 208 des 338 lignes de subvention avaient fait l'objet de mesures.

Il est prévu que la phase 3 commence en mars 2021. L'objectif est de continuer de clore des subventions

tout au long de 2021. Par ailleurs, des informations concernant les subventions arrivant à expiration au trimestre suivant vont être intégrées au tableau de bord de la direction de l'UNEP.

En novembre 2020, 451 subventions qui en étaient au stade de l'avant-projet ou du dépôt de demande ont été marquées comme étant à clore ; elles ont toutes été closes depuis. En janvier 2021, 83 autres dossiers au stade de l'avant-projet ont été classés comme étant à clore avant le 31 janvier 2021.

---

## Annexe III

## Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
<i>Structure du programme en 2021 (sous-programme incorporé dans les autres sous-programmes)</i>				
Sous-programme 2 : Résilience face aux catastrophes et aux conflits	(1)	D-1	<b>Transfert</b> de 1 poste de chef de service	Il est proposé de transférer ces postes car l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, dans sa décision 5/2, a approuvé la modification de la structure du programme : le sous-programme 2 (Résilience face aux catastrophes et aux conflits) ne sera plus un sous-programme à part entière. Il sera incorporé aux autres sous-programmes et sera remplacé par un nouveau sous-programme 2 (Transformations numériques), qui aura pour objectif d'appuyer l'exécution des mandats existants du PNU. Ces postes viendront renforcer le nouveau sous-programme, qui aura pour fonction d'appuyer les autres sous-programmes en les aidant à mieux faire usage des biens publics numériques en matière d'environnement pour parvenir plus vite à la durabilité environnementale.
	(1)	P-5	<b>Transfert</b> de 1 poste de spécialiste hors classe de la gestion de programme	
	(3)	P-4	<b>Transfert</b> de 3 postes de spécialiste des affaires humanitaires	
	(1)	P-4	<b>Transfert</b> de 1 poste de spécialiste de la gestion de programme	
	(1)	P-3	<b>Transfert</b> de 1 poste de coordonnateur(trice)	
	(1)	AL	<b>Transfert</b> de 1 poste d'aide-bibliothécaire	
<i>Structure du programme en 2022</i>				
Sous-programme 2 : Transformations numériques	1	D-1	<b>Transfert</b> de 1 poste de chef de service	
	1	P-5	<b>Transfert</b> de 1 poste de spécialiste hors classe de la gestion de programme	
	3	P-4	<b>Transfert</b> de 3 postes de spécialiste des affaires humanitaires	
	1	P-4	<b>Transfert</b> de 1 poste de spécialiste de la gestion de programme	
	1	P-3	<b>Transfert</b> de 1 poste de coordonnateur(trice)	
	1	AL	<b>Transfert</b> de 1 poste d'aide-bibliothécaire	

*Abréviation* : AL = agent(e) local(e).